

Haykel BEN MAHFOUDH

Jonas LOETSCHER

Arnold LUETHOLD

LA LÉGISLATION DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN TUNISIE

INDEX 1956 - 2011

www.legislation-securite.tn



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit

La législation du secteur de la sécurité en Tunisie : Index 1956 - 2011

Haykel Ben Mahfoudh
Jonas Loetscher
Arnold Luethold



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit

Le DCAF

Le Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève (DCAF) promeut la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Le Centre mène des recherches sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance du secteur de la sécurité et encourage la mise en place de normes démocratiques aux niveaux national et international. Le Centre développe des recommandations générales en matière de gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et il propose également ses services consultatifs aux acteurs sur le terrain et accompagne les réformes en cours avec des programmes d'assistance. Les partenaires principaux du DCAF sont des gouvernements, des parlements, des organisations de la société civile et des organisations internationales. Dans la mise en œuvre de ses programmes de formation et d'assistance, le DCAF travaille également avec les forces militaires et les forces de sécurité.

Fin décembre 2011, le DCAF comprenait 61 États membres, dont la Tunisie. Dans ses activités, le DCAF est guidé par les principes de neutralité, d'impartialité, d'inclusion et d'appropriation locale.

De plus amples informations sont disponibles sur le site web du DCAF : www.dcaf.ch ou le blog sur les activités du DCAF en Tunisie: www.dcaf-tunisie.org.

Editeur

Centre pour le Contrôle Démocratique des Force Armées (DCAF).

ISBN 978-92-9222-188-1

© DCAF, Geneva & Tunis, 2012.
Tous droits réservés.

DCAF Genève

Rue de Chantepoulet 11
1211 Genève 1, Suisse
Tel : +41 (0)22 741 77 00

DCAF Tunis

14 Rue Ibn Zohr
Appartement n°1 – 1er étage
Cité Jardins, 1082 – Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 286 755

Clause de non-responsabilité

Dans la préparation de cette publication les auteurs se sont donnés beaucoup de mal pour s'assurer que l'index soit aussi complet et dépourvu d'erreurs que possible. Néanmoins, étant donné l'ampleur de la tâche et l'accès parfois difficile aux textes – par exemple, en ce qui concerne les décrets qui n'ont pas été publiés dans le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) – les auteurs encouragent tout commentaires, observations ou rectifications. De même, les auteurs déclinent toutes responsabilités pour les potentielles conséquences causées à des tiers pouvant résulter des erreurs qui se trouvent dans cette publication. Pour toute référence officielle, veuillez consulter le JORT (version arabe) qui fait foi.

TABLE DES MATIERES

Introduction	15
Partie I.	
Cadre constitutionnel	19
1. Organisation provisoire des pouvoirs publics	19
a. Loi constituante	19
I. L'Assemblée nationale constituante	19
II. La Présidence	19
III. Le Gouvernement	19
IV. Les Collectivités locales	19
V. Le Pouvoir judiciaire	20
VI. État d'urgence/ d'exception	20
b. Décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011	21
2. Constitution du 1^{er} Juin 1959 (abrogée)	21
a. Pouvoir législatif	21
b. Pouvoir exécutif	21
c. Organisation de la justice	21
d. Conseil constitutionnel	21
e. La Haute cour	22
f. Domaine de la loi/ domaine des règlements	22
g. Règlements intérieurs des Assemblées parlementaires	22
3. Lois électorales	22
a. Textes relatifs à l'élection de l'Assemblée nationale constituante	22
b. Code électoral (ancien)	23
Partie II.	
Contrôle parlementaire en matière de défense et de sécurité¹	25
1. L'Assemblée nationale constituante	25
2. Règlement intérieur de l'Assemblée nationale constituante ²	25

Partie III.**Organisation et statut du pouvoir exécutif relatif au secteur de la sécurité et son rôle dans le contrôle de celui-ci** 26

1. Présidence	26
a. Organisation de la Présidence	26
b. Attributions de la Présidence	26
2. Premier ministre	27
a. Organisation des services du Premier ministre	27
b. Attributions du Premier ministre	27
c. Archives nationales	27
d. Imprimerie Officielle de la République Tunisienne	27
3. Ministère de la défense nationale	28
a. Organisation du Ministère de la défense nationale	28
b. Attributions du Ministère de la défense nationale	29
4. Ministère de l'intérieur	29
a. Organisation du Ministère de l'intérieur	29
b. Attributions du Ministère de l'intérieur	30
c. Autorités régionales	30
I. Gouverneurs	30
II. Cadres supérieurs de l'administration régionale	31
5. Ministère de la justice	31
a. Organisation du Ministère de la justice	31
b. Attributions du Ministère de la justice	31
c. Conseil national de la mise en ordre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur	31
6. Ministère des affaires étrangères	32
a. Organisation du Ministère des affaires étrangères	32
b. Attributions du Ministère des affaires étrangères	33
7. Ministère des finances	33
a. Organisation du Ministère des finances	33
b. Attributions du Ministère des finances	35
8. Conseil national de sécurité (CNS)	35
9. Conseil de la défense nationale (CDN)	35

Partie IV.**L'administration décentralisée** 36

1. Les Communes	36
2. Les Conseils régionaux	36

Partie V.	
La justice et son rôle dans le contrôle du secteur de la sécurité	37
1. Contrôle judiciaire	37
a. Statut et organisation de la justice	37
b. Justice pénale	38
I. Code pénal	38
II. Code de procédure pénale	38
III. Autre	38
2. Conseil d'État	39
a. Statut et organisation	39
b. Tribunal administratif	39
c. Cour des comptes	40
Partie VI.	
Comités, organes consultatifs et instances indépendantes	41
1. Comité supérieur pour les droits de l'homme et des libertés fondamentales	41
2. Médiateur administratif	41
3. L'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique	42
4. La Commission nationale d'investigation sur les abus enregistrés au cours de la période allant du 17 décembre 2010 jusqu'à l'accomplissement de son objet	42
5. La Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation	42
6. L'Instance supérieure indépendante pour les élections	42
7. L'Instance nationale indépendante pour la réforme du secteur de l'information et de la communication	42
Partie VII.	
Organisation et statut des fournisseurs de sécurité et de justice	43
1. Statut, rémunération et protection sociale du personnel de l'État	43
a. Statut général des personnels de l'État	43
b. Rémunération des militaires et des forces de sécurité intérieure	44
c. Protection sociale des civiles et des militaires	45
d. Décorations	47

2. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de la défense nationale	47
a. Service national	47
I. Organisation du service national	47
II. Conventions bilatérales relatives au service national en cas de double nationalité	49
III. Ajustements annuels	49
b. Forces armées	50
I. Organisation des forces armées	50
II. Statut particulier des militaires	51
- Législation générale	51
- Législation spéciale pour officiers et sous-officiers	53
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de terre	53
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de l'air	53
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de mer	54
- Législation spéciale pour le personnel militaire à l'étranger	54
- Législation spéciale pour les militaires du service de santé militaire	55
- Divers	56
III. Rémunération des militaires	56
- Législation générale	56
- Législation spéciale pour officiers et sous-officiers	59
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de terre	60
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de l'air	61
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de mer	62
- Législation spéciale pour les militaires du service de santé militaire	63
- Divers	65
IV. Protection sociale des militaires	66
- Mutuelle de l'armée nationale	66
- Régime des pensions militaires d'invalidité	67
V. Logements militaires	67
- Office des logements militaires	67
- Régime d'occupation des logements militaires	68
VI. Mission et activités	69
VII. Développement et réforme	69
VIII. Renseignement militaire	69
- Centre national de télédétection	69
- Centre régional de télédétection	69
IX. Justice militaire	70
- Statut et organisation	70
- Crimes et procédures	70
c. Service national de surveillance côtière	71
I. Organisation et mission	71

II. Statut des personnels	71
3. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de l'intérieur	71
a. Organisation, statut général, rémunération et protection sociale des forces de sécurité intérieure	71
I. Organisation	71
II. Statut général	72
III. Rémunération générale des membres des forces de sécurité intérieure	73
IV. Protection sociale générale du personnel travaillant dans le domaine de la sécurité intérieure	74
- Mutuelle des personnels de la police, de la sûreté nationale, des prisons et de la rééducation	74
- Mutuelle des personnels de la garde nationale et de la protection civile	75
- Hôpital des forces de sécurité intérieure	75
V. Divers	76
b. Organisation, statut particulier et rémunération des forces de sécurité rattachées au Ministère de l'intérieur:	76
I. Sûreté & police nationale	76
- Organisation	76
- Statut particulier	76
- Rémunération	79
- Protection sociale	80
- Divers	81
II. Services des renseignements	81
III. Garde nationale	81
- Organisation	81
- Statut particulier	82
- Rémunération	84
- Protection sociale	85
- Divers	85
IV. Protection civile	85
- Organisation	85
- Statut particulier	86
- Rémunération	87
- Protection sociale	87
- Divers	87
4. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de la justice	88
I. Administration pénitentiaire	88

- Organisation	88
- Statut particulier	89
- Rémunération	91
- Protection sociale	92
- Divers	92
5. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère des finances	93
I. Services des douanes	93
- Organisation	93
- Statut particulier	95
- Rémunération	97
- Protection sociale	97
- Divers	98
6. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés à la Présidence	98
- Organisation	98
- Statut particulier	98
- Rémunération	98
- Protection sociale	98
- Divers	99
7. Corps diplomatique rattaché au Ministère des affaires étrangères	99
- Organisation	99
- Statut particulier	99
- Rémunération	99
Partie VIII.	
Société civile: Contrôle informel en matière de défense et sécurité (partis politiques, associations, médias, etc.)	101
1. Textes relatifs aux libertés publiques	101
a. Partis politiques	101
b. Associations et Organisations non gouvernementales	102
c. Réunions publiques, manifestations, attroupements	102
2. Médias et presse	103
3. Protection des données à caractère personnel et accès à l'information	103
4. Divers	103
Partie IX.	
Coopération internationale en matière de sécurité et de défense	105
1. Sécurité régionale	105
2. Mise en œuvre nationale des conventions internationales relatives à la sécurité	105

a. Criminalité transnationale	105
b. Terrorisme	106
3. Coopération internationale militaire	108
4. Coopération internationale policière	108
5. Coopération internationale dans des opérations de secours et de protection civile	108
6. Missions de paix internationales	109
7. Désarmement et contrôle des armes	109
Partie X.	
Protection Internationale des droits de l'Homme	111
1. Mécanismes universels	111
2. Mécanismes régionaux	112
Partie XI.	
Écoles de formation et centres de recherche en matière de défense et de sécurité	113
1. Écoles et centres de recherche rattachés à la Présidence	113
a. Institut tunisien des études stratégiques	113
2. Écoles et centres de recherche rattachés au Ministère de la défense	113
a. Organisation générale de l'enseignement supérieur militaire	113
b. Statut particulier du personnel (civil) de l'enseignement supérieur militaire	113
c. Rémunération du personnel de l'enseignement supérieur militaire	114
d. Écoles préparatoires aux académies militaires	116
e. Académie militaire	117
f. Académie navale	117
g. Écoles des spécialités aéronautiques	118
h. École d'état-major	118
i. École supérieure de guerre	118
j. Institut de défense nationale	118
3. Écoles et centres de recherche rattachés aux Ministères de l'intérieur, de la justice et des finances	119
a. École supérieure des forces de sécurité intérieure	119
b. École nationale de formation des cadres de la sûreté et de la police nationale de Salammbô	119
c. Centre national de formation continue de la sûreté nationale de Carthage Byrsa	120
d. École nationale de formation des inspecteurs de police à Sousse	120

e. École nationale de formation des officiers de police adjoints à Bizerte	120
f. École nationale de formation des agents et cadres actifs de la garde nationale, de la protection civile et des services pénitentiaires	120
g. École nationale des prisons et de la rééducation	121
h. École nationale des douanes	121
i. École nationale de la formation des gardiens de la paix à Sidi Saâd	121
j. École nationale de la sûreté nationale (n'existe plus)	122
k. École de la garde nationale (n'existe plus)	122
Partie XII.	
Transparence et lutte contre la corruption	123
1. Textes relatifs aux marchés publics	123
2. Textes relatifs à la lutte contre la corruption	124

¹ L'élaboration d'une nouvelle constitution étant en cours par l'Assemblée Nationale Constituante (A.N.C.), la Tunisie ne dispose pas pour le moment d'un parlement. C'est, en effet, l'A.N.C. qui exerce la fonction législative, en attendant l'élection d'un nouveau parlement une fois la nouvelle constitution adoptée.

² Adopté par l'A.N.C. en cours de publication.

INTRODUCTION

Le 14 janvier 2011, le peuple tunisien a mis fin à un régime autoritaire. Afin de protéger les acquis de la révolution et d'assurer la transition démocratique, des réformes profondes des institutions politiques du pays sont nécessaires. Parmi ces réformes, la réforme du secteur de la sécurité constitue une priorité.

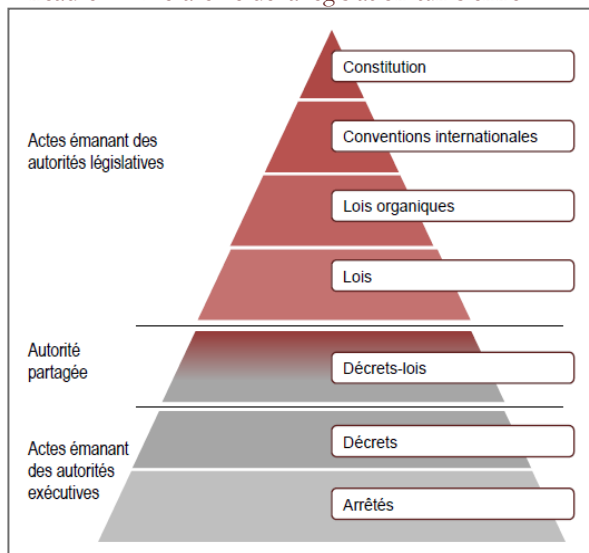
Dans ce cadre, la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel régissant les attributions, l'organisation et les activités des forces de sécurité ainsi que celles des institutions qui sont en charge de les gérer et de les contrôler est une condition indispensable pour assurer la bonne gouvernance du secteur de la sécurité tunisien.

Pourquoi la législation du secteur de la sécurité est-elle importante ?

Un cadre juridique clair, cohérent et complet est une condition préalable à une gestion efficace, transparente et responsable du secteur de la sécurité. En effet un tel cadre :

- Définit le rôle et la mission de toutes les forces de sécurité;
- Définit les prérogatives et les limites du pouvoir des forces de sécurité et de leurs membres;
- Définit le rôle et les pouvoirs des institutions chargées de la gestion et du contrôle des forces de sécurité;
- Fournit une base légale pour responsabiliser les différents acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité. En effet, il délimite clairement la ligne de démarcation entre les comportements légaux et illégaux.

Encadré 1 : Hiérarchie de la législation tunisienne



Quel est l'objectif de cette publication ?

Cette publication est une des premières collections de législation relatives au secteur de sécurité dans le monde arabe. Elle a été préparée pour servir trois objectifs : *Premièrement*, à l'instar d'un inventaire, elle donne aux experts tunisiens et internationaux un aperçu de la législation tunisienne du secteur de la sécurité déjà en place. La publication peut ainsi donc être utilisée comme un manuel de référence accessible à tous. *Deuxièmement*, elle est conçue comme un outil de référence pour stimuler et faciliter le débat autour de la question de la réforme de la législation du secteur de la sécurité tunisien. Elle permet donc d'identifier les lacunes, les chevauchements et les faiblesses de la législation en vigueur, tout autant que les points à améliorer. *Troisièmement*, le présent volume permet aux représentants de la société civile ainsi qu'à tous les citoyens d'accéder facilement à la législation en vigueur. Ceci est une condition *sine qua non* pour le renforcement de la transparence et de l'État de droit en Tunisie.

Qu'est-ce que contient cette publication ?

Cette publication contient un index exhaustif de la législation régissant le secteur de la sécurité en Tunisie - environ 1'700 textes - qui ont été adoptés, depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956, jusqu'à la fin de l'année 2011. Elle couvre les actes qui émanent notamment des autorités législatives et exécutives (voir Encadré 1). Afin d'offrir une perspective historique de l'évolution

Encadré 2: Le secteur de la sécurité

Qu'est-ce que le secteur de la sécurité ?

Le secteur de la sécurité est composé des principaux prestataires de sécurité et de justice et de leurs institutions de gestion et de contrôle. Les cadres juridiques et politiques régulent les tâches, autorités et structures de ceux-ci.



Principaux prestataires de sécurité et de justice :

- Forces de sécurité (forces armées, police, services des renseignements et de sécurité, mais aussi armées de libération et groupes d'insurgés)
- Organes judiciaires chargés de l'application des lois (tribunaux, services des poursuites, services pénitentiaires, systèmes de justice traditionnels)

Institutions de gestion et de contrôle :

- Organes exécutifs de gestion et de contrôle (présidence, conseil des ministres, ministères de la défense, de l'intérieur, de la justice et des finances)
- Organes législatifs de gestion et de contrôle (parlement et comités parlementaires, médiateurs)
- Organes de contrôle informels (organisations de la société civile, médias, organismes de recherche et de plaidoyer)

de la législation du secteur de la sécurité tunisien, la collection contient également les références aux textes qui ont été abrogés, de même ceux qui n'ont pas été publiés au JORT et/ou ne sont pas publiables.

Cette publication adopte une définition large du secteur de la sécurité (voir Encadré 2). Elle couvre non seulement les principaux contributeurs à la sécurité (les forces armées, les FSI, etc.) et la justice (tribunaux, services pénitentiaire, etc.), mais aussi les institutions de supervision et de gestion formelles (le gouvernement et ses ministères, le Parlement, etc.). En outre, elle comporte tous les textes législatifs et réglementaires couvrant et autorisant le travail des acteurs de contrôle informel (partis politiques, médias, ONG, etc.). La structure de la publication est, par conséquent, conçue comme suit :

- I. Cadre constitutionnel
- II. Contrôle législatif en matière de défense et de sécurité
- III. Organisation et statut du pouvoir exécutif relatif au secteur de la sécurité et son rôle dans le contrôle de celui-ci
- IV. L'administration décentralisée
- V. La justice et son rôle dans le contrôle du secteur de la sécurité
- VI. Comités, organes consultatifs et instances indépendantes
- VII. Organisation et statut des fournisseurs de sécurité et de justice
- VIII. Société civile: Contrôle informel en matière de défense et sécurité (partis politiques, associations, médias, etc.)
- IX. Coopération internationale en matière de sécurité
- X. Protection internationale des droits de l'Homme
- XI. Écoles de formation et centres de recherche en matière de défense et de sécurité
- XII. Transparence et lutte contre la corruption

Par ailleurs, le DCAF a mis en place une base de données électronique qui donne accès à la version intégrale, en arabe et en français, de l'ensemble de la législation qui est en vigueur. La base de données peut être consultée sous le site web : www.legislation-securite.tn. En définitive, étant donné le nombre et l'importance des réformes législatives et institutionnelles en cours en Tunisie, le DCAF prévoit une mise à jour régulière de cette publication et de la base de données.

Remerciements

La publication de ce volume n'aurait pas été possible sans le soutien généreux et l'aide de nombreux collègues dévoués en Tunisie. Nous exprimons notre sincère gratitude à tous ceux qui nous ont aidé et soutenu dans la préparation et la publication de ce volume. Leur inestimable aide a par ailleurs débuté bien avant la révolution tunisienne

en 2011. Nos remerciements particuliers vont à Mehdi Chouikha, Wided Boujeh, Sabeh Arfaoui, Alya Melki, Meriam Tabrouri et Boutheïna Kridis qui ont, par leur travail minutieux pendant des mois identifié et converti des centaines de textes du Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) en des copies électroniques et ont intégré par là-même les modifications à la législation existante, adoptées au fil du temps par les autorités tunisiennes.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Direction du développement et de la coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) suisse qui a permis à travers son soutien la publication de ce volume ainsi que de la base de données juridique en ligne (www.legislation-securite.tn).

Genève / Tunis, janvier 2012

Les auteurs

PARTIE I. Cadre constitutionnel

✓ = texte en vigueur
x = texte abrogé

1. Organisation provisoire des pouvoirs publics

a. Loi constituante

- Loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓

I. L'Assemblée nationale constituante

- Articles 2-3 de la Loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓

II. La Présidence

- Articles 9 à 14 de la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓
- Avis n° 2-2011 du conseil constitutionnel sur un projet de loi habilitant le Président de la République par intérim à prendre des décrets-lois conformément à l'article 28 de la Constitution x
- Loi n° 2011-5 du 9 février 2011, habilitant le Président de la République par intérim à prendre des décrets-lois conformément à l'article 28 de la Constitution x

III. Le Gouvernement

- Articles 15 à 19 de la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓

IV. Les Collectivités locales

- Article 21 de la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓
- Loi n° 75-35 du 14 mai 1975 portant loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓

Modifications:

- Décret n° 75-485 du 26 juillet 1975, fixant les conditions d'application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités publiques locales x
- Décret n° 75-782 du 6 novembre 1975, fixant les conditions d'application des dispositions de l'article 15 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓
- Décret n° 77-320 du 1^{er} avril 1977, fixant les conditions d'application des dispositions de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités publiques locales x
- Loi organique n° 85-44 du 25 avril 1985, portant modification de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975 portant loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓

- Décret n° 86-1036 du 30 octobre 1986, fixant les conditions d'application de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975 portant loi organique du budget des collectivités publiques locales X
- Décret n° 89-280 du 19 février 1989, fixant les conditions d'application de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités publiques locales X
- Loi organique n° 94-44 du 9 mai 1994, modifiant la loi n° 75-35 du 14 mai 1975 portant loi organique du budget des collectivités publiques locales X
- Loi organique n° 97-1 du 22 janvier 1997, portant modification de l'article 11 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, relative à la loi organique du budget des collectivités locales X
- Décret n° 97-1837 du 15 septembre 1997, fixant les conditions d'application de l'article 13 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓
- Loi organique n° 2007-65 du 18 décembre 2007, modifiant et complétant la loi n° 75-35 du 14 mai 1975 relative à la loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓
- Avis n° 66-2007 du 2 février 2007, sur un projet de loi organique modifiant et complétant la loi n° 75-35 du 14 mai 1975 relative à la loi organique du budget des collectivités publiques locales ✓

V. Le Pouvoir judiciaire

- Article 22 de la loi constitutive n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics ✓

VI. États d'urgence / des exceptions

- Décret n° 78-50 du 26 janvier 1978, règlementant l'état d'urgence ✓

Mise en œuvre:

- Décret n° 78-49 du 26 janvier 1978, proclamant l'état d'urgence X
- Décret n° 78-51 du 26 janvier 1978, portant interdiction des manifestations et proclamant le couvre-feu à Tunis et dans sa banlieue X
- Décret n° 78-148 du 24 février 1978, mettant fin à l'état d'urgence X
- Décret n° 84-1 du 3 janvier 1984, proclamant l'état d'urgence sur tout le territoire de la République X
- Décret n° 84-2 du 3 janvier 1984, portant interdiction des manifestations et proclamant le couvre-feu sur tout le territoire de la République X
- Décret n° 84-50 du 25 janvier 1984, abrogeant le décret n° 84-2 du 3 janvier 1984 portant interdiction des manifestations et proclamant le couvre-feu sur tout le territoire de la République ✓
- Décret n° 2011-184 du 15 janvier 2011 proclamant l'état d'urgence sur tout le territoire ✓
- Décret n° 2011-185 du 14 février 2011 proclamant l'état d'urgence sur tout X

le territoire	
- Décret n° 2011-4244 du 28 novembre 2011 proclamant l'état d'urgence sur tout le territoire	x
- Arrêté républicain n° 2011-3 du 30 décembre 2011 proclamant l'extension d'état d'urgence sur tout le territoire	✓
b. Décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011	
▪ Décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011 relatif à l'organisation provisoire des pouvoirs publics	x
2. Constitution du 1er Juin 1959 (abrogée)	
▪ Loi n° 59-57 du 1 ^{er} juin 1959 portant promulgation de la Constitution	x
<i>Modifications:</i>	
- Loi constitutionnelle n° 98-76 du 2 novembre 1998, portant modification du paragraphe premier de l'article 75 de la Constitution	x
- Loi constitutionnelle n° 2002-51 du 1 ^{er} juin 2002, portant modification de certaines dispositions de la Constitution	x
a. Pouvoir législatif	
▪ Articles 18 à 30 de la Constitution	x
b. Pouvoir exécutif	
▪ Articles 31 à 33, 35 et 37 à 63 de la Constitution	x
c. Organisation de la justice	
▪ Articles 64 à 67 de la Constitution	x
d. Conseil constitutionnel	
▪ Articles 72 à 75 de la Constitution	x
<i>Modifications:</i>	
- Loi constitutionnelle n° 98-76 du 2 novembre 1998, portant modification du paragraphe premier de l'article 75 de la Constitution	x
▪ Décret n° 87-1414 du 16 décembre 1987 portant création du Conseil constitutionnel de la République	x
▪ Loi n° 90-39 du 18 avril 1990 relative au Conseil constitutionnel	x
▪ Décret n° 90-2241 du 21 décembre 1990 portant approbation du règlement intérieur du Conseil constitutionnel	x
▪ Décret n° 91-324 du 4 mars 1991, portant création des services au Conseil constitutionnel	x

<i>Modifications:</i>	
- Décret n° 2001-451 du 16 février 2001 modifiant le décret n° 91-324 du 4 mars 1991, portant création de services au Conseil constitutionnel	x
▪ Décret n° 93-1445 du 25 juin 1993 fixant la loi des cadres du Conseil constitutionnel	x
▪ Loi constitutionnelle n° 95-90 du 6 novembre 1995 relative au Conseil constitutionnel	x
▪ Loi organique n° 96-26 du 1 ^{er} avril 1996 relative au Conseil constitutionnel	x
▪ Loi organique n° 2004-52 du 12 juillet 2004 relative au Conseil constitutionnel	x
▪ Décret n° 2004-1562 du 14 juillet 2004, relatif à la tenue spéciale des membres du Conseil constitutionnel	x
e. La Haute cour	
▪ Article 68 de la Constitution	x
▪ Loi n° 70-10 du 1 ^{er} avril 1970 portant organisation de la Haute cour	✓
f. Domaine des lois/ domaine des règlements	
▪ Articles 34 à 36 de la Constitution	x
g. Règlements intérieurs des Assemblées parlementaires	
▪ Règlement intérieur de la chambre des députés	x
▪ Règlement intérieur de la chambre des conseillers,	x
▪ Loi organique n° 2004-48 du 14 juin 2004, portant organisation du travail de la chambre des députés et de la chambre des conseillers et fixant les relations entre les deux chambres	x
<i>Modifications:</i>	
- Loi organique n° 2006-32 du 22 mai 2006 complétant la loi organique n° 2004-48 du 14 juin 2004, portant organisation du travail de la chambre des députés et de la chambre des conseillers et fixant les relations entre les deux chambres	x
3. Lois électorales	
a. Textes relatifs à l'élection de l'Assemblée nationale constituante	
▪ Loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics - Chapitre 7 - Art. 25	✓
▪ Décret-loi n° 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une Assemblée nationale constituante	✓
<i>Modifications:</i>	
- Décret-loi n° 2011-72 du 3 août 2011 portant modification du décret-loi n°	✓

2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une Assemblée nationale constituante

- Décret n° 2011-1086 du 3 août 2011 portant convocation des électeurs pour élire les membres de l'Assemblée nationale constituante ✓
- Décret n° 2011-1088 du 3 août 2011 relatif à la répartition des circonscriptions électorales et d'ajuster le nombre de sièges qui leur sont alloués pour les élections à l'Assemblée nationale constituante ✓
- Décret n° 2011-1089 du 3 août 2011 relatif à la détermination des responsabilités au sein des structures du RCD par application de l'article 15 du décret-loi n° 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une Assemblée nationale constituant ✓
- Décret-loi n° 2011-91 du 28 septembre 2011 relatif aux procédures et aux formules du contrôle exercé par la Cour des comptes du financement de la campagne électorale pour les membres de l'Assemblée nationale constituante ✓
- Décret-loi n° 2011-27 du 18 avril 2011, portant création d'une Instance supérieure indépendante pour les élections ✓
- Arrêté de l'Instance supérieure indépendante des élections du 13 novembre 2011 relatif à la déclaration des résultats définitifs des élections de l'Assemblée nationale constituante ✓
- Décret n° 2011-3576 du 14 novembre 2011 relatif à la convocation des membres de l'Assemblée nationale constituante pour assister à la séance plénière d'ouverture ✓

b. Code électoral (ancien)

- Loi n° 69-25 du 8 avril 1969 portant Code électoral ✓
- Modifications:*
- Loi n° 69-25 du 8 avril 1969, portant Code électoral (rectificatif au JORT n° 14 du 15 avril 1969 annexe n° 3 page 431 1er colonne) ✓
- Loi n° 70-14 du 7 avril 1970, portant modification du Code électoral ✓
- Loi n° 71-47 du 10 novembre 1971, portant modification du Code électoral ✓
- Décret n° 72-132 du 12 avril 1972, portant modification du tableau n° 3 annexé à la loi n° 69-25 du 8 avril 1969 portant Code électoral - Art. 1 et 2 ✓
- Loi n° 73-36 du 10 juillet 1973, portant modification du Code électoral ✓
- Loi n° 74-60 du 2 juillet 1974, portant modification du Code électoral ✓
- Loi n° 75-25 du 31 mars 1975, portant modification du Code électoral ✓
- Loi organique n° 76-66 du 11 août 1976 modifiant et complétant le Code électoral ✓
- Loi organique n° 79-35 du 15 août 1979 modifiant le Code électoral ✓
- Loi organique n° 80-20 du 30 avril 1980 modifiant le Code électoral ✓
- Loi organique n° 81-71 du 9 août 1981, portant modification du Code ✓

électoral	
- Loi organique n° 81-79 du 24 septembre 1981, portant modification du Code électoral	X
- Loi organique n° 86-82 du 1 ^{er} septembre 1986, portant modification du Code électoral	X
- Loi organique n° 88-144 du 29 décembre 1988 modifiant le Code électoral	X
- Loi organique n° 90-48 du 4 mai 1990 modifiant le Code électoral	X
- Loi organique n° 93-118 du 27 décembre 1993 modifiant et complétant le Code électoral	X
- Loi organique n° 98-93 du 6 novembre 1998 modifiant et complétant certaines dispositions du Code électoral	X
- Loi organique n° 2000-32 du 21 mars 2000, portant modification de certaines dispositions du Code électoral	X
- Loi organique n° 2003-58 du 4 août 2003 modifiant et complétant le Code électoral	X
- Loi organique n° 2006-31 du 22 mai 2006 modifiant certaines dispositions du Code électoral	X
- Loi organique n° 2009-19 du 13 avril 2009, modifiant et complétant le Code électoral	X

Partie II.

Contrôle parlementaire en matière de défense et de sécurité¹

- Articles 28 et 30 de la Constitution

x

1. L'Assemblée nationale constituante

- Décret n° 2011-3576 du 14 novembre 2011 relative à la convocation des membres de l'Assemblée nationale constituante pour assister à la séance plénière d'ouverture ✓
- Loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics- Chapitre 3 ✓

2. Règlement intérieur de l'Assemblée nationale constituante²

-
- 1 L'élaboration d'une nouvelle constitution étant en cours par l'Assemblée Nationale Constituante (A.N.C.), la Tunisie ne dispose pas pour le moment d'un parlement. C'est, en effet, l'A.N.C. qui exerce la fonction législative, en attendant l'élection d'un nouveau parlement une fois la nouvelle constitution adoptée.
- 2 Adopté par l'A.N.C. en cours de publication

Partie III.

Organisation et statut du pouvoir exécutif relatif au secteur de la sécurité et son rôle dans le contrôle de celui-ci

1. Présidence

a. Organisation de la Présidence

- Loi n° 66-67 du 28 novembre 1966, portant institution d'un conseil de la République ✕
 - Décret n° 67-345 du 5 octobre 1967, relatif à l'organisation du secrétariat d'État à la Présidence ✓
 - Décret n° 71-398 du 10 novembre 1971, fixant la situation du directeur du cabinet présidentiel ✓
 - Décret n° 88-36 du 12 janvier 1988 fixant la procédure spéciale de contrôle de certaines dépenses des Ministères de la défense nationale et de l'intérieur ✓
 - Décret n° 88-250 du 26 février 1988 portant organisation des services de la Présidence de la République ✓
 - Décret n° 90-1954 du 26 novembre 1990, relatif au régime applicable aux membres du cabinet du Présidence de la République ✓
 - Décret n° 90-1953 du 26 novembre 1990 portant organisation des services de la Présidence de la République ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2001-2136 du 15 septembre 2001 complétant le décret n° 90-1953 du 26 novembre 1990 portant organisation des services de la Présidence de la République ✓

b. Attributions de la Présidence

- Décret n° 69-305 du 8 septembre 1969, relatif aux attributions du secrétaire d'État à la Présidence ✓
 - Décret n° 72-135 du 17 avril 1972 fixant les attributions du directeur du cabinet présidentiel et portant organisation des services administratifs de la Présidence de la République ✓
- Modifications:*
- Décret n° 84-286 du 17 mars 1984 modifiant le décret n° 72-135 du 17 avril 1972 fixant les attributions du directeur du cabinet présidentiel et portant organisation des services administratifs de la Présidence de la République ✓

2. Premier ministère	
a. Organisation des services du Premier ministère	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 70-118 du 11 avril 1970 portant organisation des services du Premier Ministère ✗ <li style="padding-left: 20px;"><i>Modifications</i> <li style="padding-left: 40px;">- Décret n° 87-1299 du 27 novembre 1987 modifiant le décret n° 70-118 du 11 avril 1970 portant organisation des services du Premier Ministère ✗ <li style="padding-left: 40px;">- Décret n° 87-1311 du 5 décembre 1987 modifiant le décret n° 70-118 du 11 avril 1970 portant organisation des services du Premier Ministère ✗ ▪ Décret n° 71-133 du 10 avril 1971 portant réorganisation des services du Premier Ministère ✓ ▪ Arrêté du 9 février 2005, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques au Premier Ministère ✓ 	
b. Attributions du Premier ministère	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 69-400 du 7 novembre 1969, portant création d'un Premier Ministère et fixant les attributions du Premier Ministre ✓ ▪ Décret n° 69-427 du 28 novembre 1969, portant création d'une direction du cabinet du Premier Ministre et fixant les attributions du directeur de cabinet ✓ 	
c. Archives nationales	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 88-95 du 2 août 1988, relative aux archives ✓ ▪ Décret n° 88-1980 du 13 décembre 1988, fixant la composition et le fonctionnement du Conseil national des archives ✓ ▪ Décret n° 88-1981 du 13 décembre 1988, fixant les conditions et les procédures de la gestion des archives courantes et archives intermédiaires, du tri et élimination des archives du versement des archives, et de la communication des archives publiques ✓ <li style="padding-left: 20px;"><i>Modifications:</i> <li style="padding-left: 40px;">- Décret n° 98-2548 du 28 décembre 1998, modifiant le décret n° 88-1981 du 13 décembre 1988, fixant les conditions et les procédures de la gestion des archives courantes et archives intermédiaires, du tri et élimination des archives, du versement des archives ✓ 	
d. Imprimerie Officielle de la République Tunisienne	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 93-64 du 5 juillet 1993, relative à la publication des textes au Journal Officiel de la République Tunisienne et à leur exécution ✓ 	

3. Ministère de la défense nationale

a. Organisation du Ministère de la défense nationale

- Décret du 3 mai 1956 (22 ramadan 1375), rétablissant et organisant le Ministère de la défense nationale x
- Arrêté du 2 juin 1956 (22 chaoual 1375), instituant un comité consultatif des experts militaires x
- Décret n° 71-62 du 25 février 1971 portant réorganisation du Ministère de la défense nationale x
- Modifications:* x
 - Décret n° 74-7 du 5 janvier 1974 modifiant et complétant le décret n° 71-62 du 25 février 1971, portant réorganisation du Ministère de la défense nationale x
- Décret n° 75-63 du 28 janvier 1975 fixant la loi des cadres du Ministère de la défense nationale x
- Décret n° 75-672 du 25 septembre 1975, portant organisation du Ministère de la défense nationale x
- Modifications:*
 - Décret n° 78-80 du 15 février 1978, modifiant et complétant le décret n° 75-672 du 25 septembre 1975, portant organisation du Ministère de la défense nationale x
- Décret n° 79-735 du 22 août 1979 portant organisation du Ministère de la défense nationale ✓
- Modifications:*
 - Décret n° 81-545 du 25 avril 1981 modifiant et complétant le décret n° 79-735 du 22 août 1979, portant organisation du Ministère de la défense nationale ✓
 - Décret n° 82-1453 du 19 novembre 1982 modifiant et complétant le décret n° 79-735 du 22 août 1979, portant organisation du Ministère de la défense nationale x
 - Décret n° 85-1484 du 7 novembre 1985 modifiant le décret n° 79-735 du 22 août 1979 portant organisation du Ministère de la défense nationale ✓
 - Décret n° 87-454 du 10 mars 1987 modifiant et complétant le décret n° 79-735 du 22 août 1979 portant organisation du Ministère de la défense nationale ✓
 - Décret n° 2008-3013 du 15 septembre 2008 portant modification du décret n° 79-735 du 22 août 1979 portant organisation du Ministère de la défense nationale ✓
- Décret du 4 avril 1988 relatif aux missions du secrétaire général du Ministère de la défense nationale (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 88-36 du 12 janvier 1988 fixant la procédure spéciale de contrôle de certaines dépenses des Ministères de la défense nationale et de l'intérieur ✓
- Arrêté du 9 mai 2002 fixant les critères d'éligibilité au statut d'unité de recherche rattachée au Ministère de la défense nationale ✓

- Arrêté du 20 juin 2006 portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques au Ministère de la défense nationale ✓

b. Attribution du Ministère de la défense nationale

- Décret n° 75-671 du 25 septembre 1975, fixant les attributions du Ministère de la défense nationale ✓

4. Ministère de l'intérieur

a. Organisation du Ministère de l'intérieur

- Décret n° 75-343 du 30 mai 1975 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✗
Modifications:
 - Décret n° 76-894 du 22 octobre 1976 modifiant le décret n° 75-343 du 30 mai 1975 relatif à l'organisation du Ministère de l'intérieur ✗
 - Décret n° 77-211 du 4 mars 1977 modifiant le décret n° 75-343 du 30 mai 1975, portant organisation du Ministère de l'intérieur ✗
 - Décret n° 84-515 du 10 mai 1984 portant modification du décret n° 75-343 du 30 mai 1975 portant organisation au Ministère de l'Intérieur ✗
 - Décret n° 86-532 du 6 mai 1986 portant modification du décret n° 75-343 du 30 mai 1975 relatif à l'organisation du Ministère de l'intérieur ✗
- Décret n° 84-1244 du 20 octobre 1984 portant organisation du Ministère de l'Intérieur ✗
Modifications:
 - Décret n° 86-526 du 5 mai 1986 modifiant le décret n° 84-1244 du 20 octobre 1984, portant organisation du Ministère de l'intérieur ✗
 - Décret n° 88-193 du 15 février 1988 modifiant et complétant le décret n° 84-1244 du 20 octobre 1984 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✗
 - Décret n° 89-595 du 7 juin 1989 modifiant et complétant le décret n° 84-1244 du 20 octobre 1984 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✗
- Décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✓
Modifications:
 - Décret n° 92-807 du 4 mai 1992 modifiant le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✓
 - Décret n° 92-2209 du 21 décembre 1992 complétant le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✓
 - Décret n° 96-1188 du 1^{er} juillet 1996 modifiant et complétant le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991 portant organisation du Ministère de l'intérieur ✓
 - Décret n° 2001-1455 du 15 juin 2001 modifiant le décret n° 91-543 du 1^{er} avril 1991, portant organisation du Ministère de l'intérieur ✓
 - Décret n° 2004-2332 du 4 octobre 2004 modifiant le décret n° 91-543 du 1^{er} ✓

avril 1991, portant organisation du Ministère de l'intérieur

b. Attributions du Ministère de l'intérieur

- Décret n° 75-342 du 30 mai 1975 fixant les attributions du Ministère de l'intérieur ✓

Modifications:

- Décret n° 2001-1454 du 15 juin 2001, portant modification du décret n° 75-342 du 30 mai 1975, fixant les attributions du Ministère de l'intérieur ✓

c. Autorités régionales

I. Gouverneurs

- Décret n° 58-121 du 25 avril 1958, relatif à la situation des gouverneurs de région ✓

Modifications:

- Décret n° 60-16 du 29 janvier 1960, complétant le décret n° 58-121 du 25 avril 1958, relatif à la situation des gouverneurs de région ✓
- Décret n° 63-124 du 24 avril 1963 modifiant le décret n° 58-121 du 25 avril 1958, relatif à la situation des gouverneurs de région ✓

- Décret n° 77-336 du 1er avril 1977 portant délégation de certaines attributions du Ministère de l'intérieur aux gouverneurs ✗

- Décret n° 81-1011 du 10 août 1981 portant délégation de certains pouvoirs du ministre de l'intérieur aux gouverneurs ✗

Modifications:

- Décret n° 87-1116 du 24 août 1987 complétant le décret n° 81-1011 du 10 août 1981 portant délégation de certains pouvoirs du ministre de l'intérieur aux gouverneurs ✗

- Décret n° 89-457 du 24 mars 1989 portant délégation de certains pouvoirs des membres du Gouvernement aux gouverneurs ✓

Modifications:

- Décret n° 90-1069 du 18 juin 1990 complétant le décret n° 89-457 du 24 mars 1989 portant délégation de certains pouvoirs des membres du Gouvernement aux gouverneurs ✓

- Décret n° 97-545 du 22 mars 1997 modifiant le décret n° 89-457 du 24 mars 1989 portant délégation de certains pouvoirs des membres du Gouvernement aux gouverneurs ✓

- Décret n° 2005-1841 du 27 juin 2005 modifiant et complétant le décret n° 89-457 du 24 mars 1989 portant délégation aux gouverneurs de certains pouvoirs des membres du Gouvernement ✓

- Décret n° 2008-2954 du 23 août 2008, modifiant et complétant le décret n° 89-457 du 24 mars 1989, portant délégation de certains pouvoirs des membres du Gouvernement aux gouverneurs ✓

II. Cadres supérieurs de l'administration régionale

- Décret n° 56-150 du 21 juin 1956, (12 doul kaada 1375), portant organisation administrative du Royaume ✓
- Loi n° 75-52 du 13 juin 1975 fixant les attributions des cadres supérieurs de l'administration régionale ✓

5. Ministère de la justice

a. Organisation du Ministère de la justice

- Décret n° 74-1063 du 28 novembre 1974 portant organisation du Ministère de la justice ✗
- Modifications:*
- Décret n° 75-727 du 4 octobre 1975 modifiant le décret n° 74-1063 du 28 novembre 1974, portant organisation du Ministère de la justice ✗
- Décret n° 76-807 du 30 août 1976 modifiant le décret n° 74-1063 du 28 novembre 1974, portant organisation du Ministère de la justice ✗
- Décret n° 92-1330 du 20 juillet 1992 portant organisation du Ministère de la justice ✗
- Décret n° 92-1331 du 20 juillet 1992, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales du Ministère de la justice ✓
- Arrêté du 20 février 2004, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques au Ministère de la justice et des droits de l'homme ✓
- Décret n° 2006-1051 du 20 avril 2006 portant création de la Commission nationale de droit international humanitaire ✓
- Décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du Ministère de la justice et des droits de l'Homme ✓

b. Attributions du Ministère de la justice

- Décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du Ministère de la justice ✓
- Décret n° 92-1331 du 20 juillet 1992, fixant l'organisation et les attributions des directions régionales du Ministère de la justice ✓

c. Conseil national de la mise en ordre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur

- Décret n° 96-48 du 15 janvier 1996, portant institution du Conseil supérieur de mise en ordre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ✗
- Modifications:*
- Décret n° 2000-161 du 24 janvier 2000, portant modification du décret n° 96-48 du 15 janvier 1996, portant institution du conseil supérieur de mise en ordre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ✗

- Décret n° 2003-262 du 4 février 2003, portant institution du Conseil national de mise en ordre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ✓

6. Ministère des affaires étrangères

a. Organisation du Ministère des affaires étrangères

- Décret n° 56-119 du 3 mai 1956, (22 ramadan 1375), rétablissant et organisant le Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 56-251 du 6 septembre 1956, (30 moharrem 1376), modifiant le décret n° 56-119 du 3 mai 1956 (22 ramadan 1375), rétablissant et organisant le Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 70-188 du 30 mai 1970 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Modifications:*
 - Décret n° 70-188 du 30 mai 1970, portant organisation du Ministère des affaires étrangères (rectificatif au JORT n° 30 des 9 et 12 juin 1970) ✓
 - Décret n° 74-657 du 27 juin 1974 modifiant le décret n° 70-188 du 30 mai 1970, portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 75-535 du 4 août 1975 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Modifications:*
 - Décret n° 75-535 du 4 août 1975, portant organisation du Ministère des affaires étrangères (rectificatif) ✓
 - Décret n° 78-907 du 16 octobre 1978 modifiant le décret n° 75-535 du 4 août 1975 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Décret n° 80-270 du 12 mars 1980 modifiant et complétant le décret n° 75-535 du 4 août 1975, portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 81-186 du 14 février 1981 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 84-1243 du 20 octobre 1984 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Modifications:*
 - Décret n° 89-318 du 2 mars 1989 modifiant et complétant le décret n° 84-1243 du 20 octobre 1984, portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
- Décret n° 91-1282 du 28 août 1991 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Modifications:*
 - Décret n° 91-1282 du 28 août 1991, portant organisation du Ministère des affaires étrangères (rectificatif) ✓

- Décret n° 92-574 du 16 mars 1992 modifiant le décret n° 91-1282 du 28 août 1991, portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Décret n° 92-968 du 25 mai 1992 modifiant le décret n° 91-1282 du 28 août 1991 portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Décret n° 2000-2464 du 30 octobre 2000 portant modification de quelques dispositions du décret n° 91-1282 du 28 août 1991, portant organisation du Ministère des affaires étrangères ✓
 - Arrêté du 30 novembre 1991, fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil central du Ministère des affaires étrangères ✓
- Modifications:*
- Arrêté du 14 février 1995, modifiant l'arrêté du 30 novembre 1991 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil central du Ministère des affaires étrangères ✓

b. Attributions du Ministère des affaires étrangères

- Décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du Ministère des affaires étrangères ✓

7. Ministère des finances

a. Organisation du Ministère des finances

- Décret n° 70-119 du 11 avril 1970, portant organisation du Ministère des finances x
- Modifications:*
- Décret n° 70-272 du 7 août 1970, modifiant le décret n° 70-119 du 11 avril 1970, portant organisation du Ministère des finances x
- Décret n° 75-317 du 30 mai 1975, portant organisation du Ministère des finances x
- Modifications:*
- Décret n° 78-323 du 16 mars 1978, modifiant et complétant le décret n° 75-317 du 30 mai 1975, portant organisation du Ministère des finances x
 - Décret n° 78-323 du 10 mars 1978, modifiant et complétant le décret n° 75-317 du 30 mai 1975, portant organisation du Ministère des finances (rectificatif) x
 - Décret n° 80-304 du 26 mars 1980, modifiant et complétant le décret n° 75-317 du 30 mai 1975, portant organisation du Ministère des finances x
 - Décret n° 80-1031 du 14 août 1980, modifiant le décret n° 75-317 du 30 mai 1975 portant organisation du Ministère des finances x
- Décret n° 80-531 du 8 mai 1980, portant création d'emplois de directeur général au Ministère du plan et des finances ✓
 - Décret n° 80-1029 du 15 août 1980, portant création d'emplois de directeur général au Ministère du plan et des finances ✓
 - Décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981, portant organisation du Ministère du x

plan et des finances

Modifications:

- Décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981, portant organisation du Ministère du plan et des finances (Rectificatif) ✗
- Décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981, portant organisation du Ministère du plan et des finances (Rectificatif) ✗
- Décret n° 83-36 du 22 janvier 1983, modifiant et complétant le décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981 portant organisation du Ministère du plan et des finances ✗
- Décret n° 85-1028 du 29 août 1985, modifiant le décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981 portant organisation du Ministère du plan et des finances ✗
- Décret n° 86-331 du 12 mars 1986, modifiant et complétant le décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981, portant organisation du Ministère du plan et des finances ✗
- Décret n° 87-864 du 10 juin 1987, modifiant et complétant le décret n° 81-1135 du 9 septembre 1981 portant organisation du Ministère du plan et des finances ✗
- Décret n° 84-820 du 2 juillet 1984, fixant la mission du Secrétariat Général du Ministère des finances ✗
- Décret n° 85-1567 du 19 décembre 1985, fixant l'organisation et les attributions des services de la trésorerie générale de Tunisie ✓
- Décret n° 89-553 du 30 mai 1989, portant création de l'emploi de contrôleur général des services douaniers au Ministère du plan et des finances ✓
- Décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓

Modifications:

- Décret n° 92-239 du 3 février 1992, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991 portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 92-950 du 18 mai 1992, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 95-522 du 22 mars 1995, modifiant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 96-259 du 23 février 1996, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991 portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 96-2218 du 11 novembre 1996, modifiant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 98-733 du 30 mars 1998, modifiant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 99-1315 du 14 juin 1999, complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 2000-326 du 7 février 2000, modifiant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓

- Décret n° 2001-2729 du 26 novembre 2001, modifiant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 2005-492 du 1er mars 2005, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 avril 1991 portant organisation du Ministère des finances ✓
- Décret-loi n° 2011-2856 du 7 octobre 2011, modifiant et complétant le décret n° 91-556 du 23 Avril 1991 portant organisation du Ministère des finances ✓
- Arrêté du 5 mars 2005, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques au Ministère des finances ✓

b. Attributions du Ministère des finances

- Décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du Ministère des finances ✓

8. Conseil national de sécurité (CNS)

- Décret n° 87-1297 du 27 novembre 1987 portant création du Conseil national de sécurité ✓
- Décret n° 88-252 du 26 février 1988 relatif au Conseil national de sécurité
- Décret n° 90-1195 du 6 juillet 1990 relatif au Conseil national de sécurité ✓

9. Conseil de la défense nationale (CDN)

- Décret n° 70-61 du 21 février 1970, portant création du Conseil de la défense nationale ✓
- Modifications:*
- Décret n° 73-411 du 10 septembre 1973 portant modification du décret n° 70-61 du 21 février 1970, portant création du Conseil de la défense nationale ✓

Partie IV. L'administration décentralisée

1. Les Communes

- Loi n° 75-33 du 14 mai 1975 portant promulgation de la loi organique des communes ✓
- Modifications:*
- Loi n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes (rectificatif) ✓
- Loi organique n° 85-43 du 25 avril 1985 portant modification de la loi organique des communes ✓
- Loi organique n° 91-24 du 30 avril 1991 modifiant la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975 ✓
- Loi organique n° 95-68 du 24 juillet 1995 modifiant et complétant la loi organique des communes ✓
- Loi organique n° 2006-48 du 17 juillet 2006 modifiant et complétant la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975 ✓
- Loi organique n° 2008-57 du 4 août 2008, modifiant la loi organique des communes promulguée par la loi n° 75-33 du 14 mai 1975 ✓

2. Les Conseils régionaux

- Loi organique n° 89-11 du 4 février 1989 relative aux conseils régionaux ✓

Partie V.

La justice et son rôle dans le contrôle du secteur de la sécurité

1. Contrôle judiciaire

a. Statut et organisation de la justice

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | ✓ |
| <i>Modifications:</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 67-30 du 5 août 1967 modifiant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 69-5 du 24 janvier 1969 modifiant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 71-19 du 3 mai 1971 portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 71-19 du 3 mai 1971, portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature (rectificatif) | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 73-48 du 2 août 1973 modifiant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 77-1 du 7 mars 1977 modifiant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi organique n° 85-79 du 11 août 1985 complétant et modifiant la loi 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi organique n° 86-72 du 28 juillet 1986 portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 87-14 du 10 avril 1987 portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire au Conseil supérieur de la magistrature et au statut des magistrats | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 88-1 du 15 septembre 1988 portant modification de la loi organique n° 86-72 du 28 juillet 1986 portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut des magistrats | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 88-113 du 27 octobre 1988, ratifiant le décret-loi n° 88-1 du 15 septembre 1988 portant modification de la loi organique n° 86-72 du 28 juillet 1986 portant modification de la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à | ✓ |

l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut des magistrats

- Loi organique n° 88-73 du 2 juillet 1988 modifiant et complétant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967 relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature ✓
- Loi organique n° 91-9 du 25 février 1991 complétant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature ✓
- Loi organique n° 2005-81 du 4 août 2005 modifiant et complétant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, au Conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature ✓

b. Justice pénale

I. Code pénal

- Code pénal institué par le décret du 9 juillet 1913 (*et ensemble des textes qui l'ont modifié*) ✓

Modifications:

- Loi n° 2010-35 du 29 juin 2010, complétant les dispositions de l'article 61 bis du Code pénal ✓

II. Code de procédure pénale

- Loi n° 68-23 du 24 juillet 1968 portant refonte du Code de procédure pénale (*et ensemble des textes qui l'ont modifié*) ✓

Modifications:

- Décret-loi n° 2011-106 du 22 octobre 2011 portant modification de la loi n° 68-23 du 24 juillet 2011 relatif au Code de procédure pénale ✓

III. Autres

- Décret du 10 janvier 1957 relatif aux crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'État
- Loi n° 69-33 du 12 juin 1969, réglementant l'introduction, le commerce, la détention et le port des armes. ✓
- Loi n° 2002-94 du 29 octobre 2002 relative à l'indemnisation des personnes ayant fait l'objet d'une détention provisoire ou d'une condamnation et dont l'innocence a été prouvée ✓
- Loi n° 2008-21 du 4 mars 2008, portant obligation de motiver la décision de prolonger la durée de la garde à vue et de la détention préventive ✓
- Loi n° 2009-68 du 12 août 2009, relatif à l'instauration de la peine de réparation pénale et la modernisation des procédés alternatifs à l'emprisonnement ✓
- Décret-loi n° 2011 -1 du 19 février 2001 portant amnistie ✓

2. Conseil d'État	
a. Statut et organisation	
▪ Article 69 de la Constitution	✗
▪ Article 23 de la loi constituante n° 2011-6 du 16 décembre 2011 relative à l'organisation provisoire des pouvoirs publics	✓
b. Tribunal administratif	
▪ Loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
<i>Modifications:</i>	
- Loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972, relative au Tribunal administratif (rectificatif)	✓
- Loi n° 83-67 du 21 juillet 1983, modifiant et complétant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972, relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 91-66 du 2 août 1991, complétant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972, relative au Tribunal administratif	✗
- Loi organique n° 94-26 du 21 février 1994, modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 96-39 du 3 juin 1996 modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2001-79 du 24 juillet 2001, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2002-11 du 4 février 2002 modifiant et complétant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2002-98 du 25 novembre 2002, modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2003-70 du 11 novembre 2003, modifiant et complétant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972, relative au Tribunal administratif	✓
- Avis n° 62-2007, sur un projet de loi organique modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2008-7 du 13 février 2008, modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2009-63 du 12 août 2009, modifiant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
- Décret n° 2010-309 du 22 février 2010 portant fixation du nombre des chambres contentieuses et des chambres et sections consultatives du Tribunal administratif	✓
- Loi organique n° 2011-2 du 3 janvier 2011, modifiant et complétant la loi n° 72-40 du 1 ^{er} juin 1972 relative au Tribunal administratif	✓
▪ Loi n° 72-67 du 1 ^{er} août 1972, relative au fonctionnement du Tribunal administratif et au statut de ses membres	✓

Modifications:

- Loi n° 72-87 du 27 décembre 1972, portant loi de finances pour la gestion 1973: première partie: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics: Premier Ministère - Art. 18 abrogeant l'article 12 de la loi n° 72-67 du 1er août 1972 relative au fonctionnement du Tribunal administratif ✓
- Loi n° 83-68 du 21 juillet 1983, modifiant et complétant la loi n° 72-67 du 1er août 1972, relative au fonctionnement du Tribunal administratif et au statut de ses membres ✓
- Loi organique n° 89-71 du 2 septembre 1989, portant modification de la loi n° 72-67 du 1er août 1972, relative au fonctionnement du Tribunal administratif et au statut de ses membres ✓
- Loi organique n° 96-40 du 3 juin 1996 modifiant et complétant la loi n° 72-67 du 1er août 1972, relative au fonctionnement du Tribunal administratif et au statut de ses membres ✓
- Loi organique n° 96-38 du 3 juin 1996 relative à la répartition des compétences entre les tribunaux judiciaires et le Tribunal administratif et à la création d'un conseil des conflits de compétence ✓
- Loi organique n° 2001-78 du 24 juillet 2001, modifiant la loi n° 72-67 du 1er août 1972 relative au fonctionnement du Tribunal administratif et au statut de ses membres ✓

c. Cour des comptes

- Loi n° 68-8 du 8 mars 1968, portant organisation de la Cour des comptes ✓

Modifications:

- Loi n° 70-17 du 20 avril 1970, portant modification de la loi n° 68-8 du 8 mars 1968, portant organisation de la Cour des comptes ✓
- Loi organique n° 90-82 du 29 octobre 1990, modifiant la loi n° 68-8 du 8 mars 1968 portant organisation de la Cour des comptes ✓
- Avis n° 55-2007, relatif à un projet de loi organique modifiant et complétant la loi n° 68-8 du 8 mars 1968, relative à l'organisation de la Cour des comptes ✓
- Loi organique n° 2001-75 du 17 juillet 2001 modifiant et complétant la loi n° 68-8 du 8 mars 1968 portant organisation de la Cour des comptes ✓
- Avis n° 06-2008, relatif à un projet de loi organique modifiant et complétant la loi n° 68-8 du 8 mars 1968 relative à l'organisation de la Cour des comptes ✓
- Loi organique n° 2008-3 du 29 janvier 2008 modifiant et complétant la loi n° 68-8 du 8 mars 1968 portant organisation de la Cour des comptes ✓

Partie VI.

Comités, organes consultatifs et instances indépendantes

1. Comité supérieur pour les droits de l'Homme et des libertés fondamentales

- Décret n° 91-54 du 7 janvier 1991 relatif au Comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ✗
- Modifications:*
- Décret n° 92-2141 du 10 décembre 1992 modifiant et complétant le décret n° 91-54 du 7 janvier 1991 relatif au Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ✗
- Décret n° 2006-2846 du 8 novembre 2006, modifiant et complétant le décret n° 91-54 du 7 janvier 1991 relatif au comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ✗
- Décret n° 2007-886 du 10 avril 2007, modifiant et complétant le décret n° 91-54 du 7 janvier 1991 relatif au Comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ✗
- Décret n° 2009-1767 du 9 juin 2009 relatif au Comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ✗
- Décret n° 92-712 du 11 avril 1992 portant approbation du règlement intérieur du Comité supérieur pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ✗
- Loi n° 2008-37 du 16 juin 2008, relative au Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ✓
- Décret n° 2009-1767 du 9 juin 2009, relatif à l'approbation des règles d'organisation du Comité supérieur des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et des modalités de son fonctionnement et gestion, et de son règlement intérieur ✓

2. Médiateur administratif

- Décret n° 92-2143 du 10 décembre 1992, portant création de la fonction de médiateur administratif ✓
- Modifications:*
- Décret n° 97-1166 du 9 juin 1997, modifiant le décret n° 92-2143 du 10 décembre 1992 portant création de la fonction de médiateur administratif ✓
- Décret n° 97-1166 du 9 juin 1997, modifiant le décret n° 96-1126 du 15 juin 1996 concernant la fonction du médiateur administratif (rectificatif) ✓
- Loi n° 93-51 du 3 mai 1993, relative aux services du médiateur administratif ✓
- Modifications:*
- Loi n° 2000-16 du 7 février 2000, complétant la loi n° 93-51 du 3 mai 1993, relative aux services du médiateur administratif ✓

- Loi n° 2002-21 du 14 février 2002, complétant la loi n° 93-51 du 3 mai 1993, relative aux services du médiateur administratif ✓
- Décret n° 93-1204 du 25 mai 1993, fixant la loi des cadres des services du médiateur administratif ✓
- Décret n° 96-1126 du 15 juin 1996, fixant les attributions et les modalités d'action du médiateur administratif ainsi que l'organisation administrative et financière des services du médiateur administratif ✓
- Décret n° 2000-884 du 27 avril 2000, fixant les attributions et les modalités d'action du représentant régional du médiateur administratif ainsi que l'organisation administrative et financière des services régionaux de médiation ✓
- Décret n° 2005-3221 du 12 décembre 2005, fixant la compétence territoriale des représentants régionaux du médiateur administratif ✓

3. L'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique

- Décret-loi n° 2011-6 du 18 février 2011, portant création de l'Instance supérieure pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique ✗

4. La Commission nationale d'investigation sur les abus enregistrés au cours de la période allant du 17 décembre 2010 jusqu'à l'accomplissement de son objet

- Décret-loi n° 2011-8 du 18 février 2011, portant création de la Commission nationale d'investigation sur les abus enregistrés au cours de la période allant du 17 décembre 2010 jusqu'à l'accomplissement de son objet ✓

5. La Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation

- Décret-loi n° 2011-7 du 18 février 2011, portant création de la Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation ✓

6. L'Instance supérieure indépendante pour les élections

- Décret-loi n° 2011-27 du 18 avril 2011, portant création d'une Instance supérieure indépendante pour les élections ✓

7. L'Instance nationale indépendante pour la réforme du secteur de l'information et de la communication

- Décret-loi n° 2011-10 du 2 mars 2011, portant création d'une Instance nationale indépendante pour la réforme du secteur de l'information et de la communication ✓

Partie VII.

Organisation et statut des fournisseurs de sécurité et de justice

1. Statut, rémunération et protection sociale du personnel de l'État

a. Statut général des personnels de l'État¹

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 68-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | x |
| <i>Modifications:</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 70-49 du 20 novembre 1970 portant ratification du décret-loi n° 70-9 du 26 septembre 1970, modifiant la loi n° 68-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 70-9 du 26 septembre 1970 modifiant la loi n° 68-12 du 3 juin 1968, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | x |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | ✓ |
| <i>Modifications:</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 90-71 du 24 juillet 1990, modifiant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 91-62 du 22 juillet 1991, modifiant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'État des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 92-82 du 3 août 1992, modifiant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 92-97 du 26 octobre 1992, modifiant certaines dispositions de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 97-83 du 20 décembre 1997, portant modification de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2003-20 du 17 mars 2003, complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif | ✓ |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 2011-89 du 3 août 2011 complétant la loi n° 83-112 du 12 | ✓ |

¹ Cf. également statut particulier des militaires et des forces de sécurité.

décembre 1983, portant statut général des personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif

- Décret n° 90-1060 du 18 juin 1990 fixant les conditions générales de l'attribution de la note professionnelle et de la note de la prime de rendement aux personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif x
 - Décret n° 94-1706 du 15 août 1994 fixant les conditions générales de l'attribution de la note professionnelle et de la note de la prime de rendement aux personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif ✓
- Modifications:*
- Décret n° 95-1086 du 19 juin 1995 portant modification du décret n° 94-1706 du 15 août 1994 fixant les conditions générales de l'attribution de la note professionnelle et de la note de prime de rendement aux personnels de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif ✓
 - Circulaire n° 98-3 du 23 janvier 1998 concernant les modifications apportées au statut général des personnels de l'État, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ✓

b. Rémunération des militaires et des forces de sécurité intérieure²

- Décret n° 82-515 du 16 mars 1982, portant institution d'une indemnité provisoire complémentaire au profit des personnels militaires et des personnels de la Police Nationale, de la Protection Civile et des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✓
 - Décret n° 88-1888 du 10 novembre 1988, portant majoration du montant de l'indemnité provisoire complémentaire au profit des personnels civils et militaires de l'État, des collectivités publiques locales et des établissements publics à caractère administratif ✓
 - Décret n° 97-130 du 16 septembre 1997, fixant le traitement de base des militaires et des forces de sécurité intérieure (*texte non publié au JORT*) ✓
- Modifications:*
- Décret n° 97-147 du 10 novembre 1997, relatif aux indemnités compensatrices octroyées aux militaires et aux forces de sécurité intérieure, instituées par le décret n° 97-130 du 16 septembre 1997, fixant le traitement de base des militaires et des forces de sécurité intérieure (*texte non publié au JORT*) ✓
 - Décret n° 2007-101 du 12 février 2007 (*texte non publié au JORT*) ✓

² Cf. également dispositions particulières pour rémunération des militaires et des forces de sécurité

c. Protection sociale des civiles et militaires³

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <i>Modifications:</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 59-100 du 20 août 1959, complétant la loi n° 59-18 du 5 février 1959 (26 rejeb 1378) fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 59-354 du 26 novembre 1959, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959 (6 rejeb 1378), fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 59-37 du 28 mars 1959 étendant le bénéfice du régime des pensions de retraite institué par la loi n° 59-18 du 5 février 1959 (26 rejeb 1378) à diverses catégories de personnel | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 60-401 du 28 novembre 1960, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée (publié sur l'original) | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 61-26 du 28 juin 1961, ratifiant le décret-loi, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959 (26 rejeb 1378), fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 61-4 du 30 janvier 1961, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959 (26 rejeb 1378), fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 64-45 du 3 novembre 1964, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959 (26 rejeb 1378), fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 66-432 du 14 novembre 1966, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicable aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 68-2 du 8 mars 1968, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite (rectificatif) | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 68-2 du 8 mars 1968, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 69-30 du 9 mai 1969, étendant le bénéfice du régime des pensions de retraite institué par la loi n° 59-18 du 5 février 1959 à certaines catégories du personnel de la S.N.C.F.T | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 70-3 du 14 septembre 1970, modifiant la loi n° 59-37 du 28 mars 1959, étendant le bénéfice du régime de pensions de retraite institué par la loi n° 59-18 du 5 février 1959 à diverses catégories de personnels | x |
| <ul style="list-style-type: none"> - Décret-loi n° 70-1 du 14 septembre 1970, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite | x |

³ Cf. également régimes de protection sociale particuliers des régimes des militaires et des forces de sécurité

- Décret-loi n° 70-1 du 14 septembre 1970, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite (rectificatif) x
- Loi n° 70-41 du 20 novembre 1970, portant ratification du décret-loi n° 70-1 du 14 septembre 1970, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Loi n° 71-24 du 14 juin 1971, complétant la loi n° 59-37 du 28 mars 1959, étendant le bénéfice du régime de pensions de retraite institué par la loi n° 59-18 du 5 février 1959 à diverses catégories de personnels x
- Loi n° 73-71 du 16 novembre 1973, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Loi n° 73-71 du 19 novembre 1973, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite (rectificatif) x
- Loi n° 74-85 du 11 décembre 1974, ratifiant le décret-loi n° 74-9 du 2 octobre 1974, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Loi n° 74-9 du 2 octobre 1974, modifiant et complétant la loi n° 59-18 du 2 février 1959 fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Loi n° 76-61 du 12 juillet 1976, portant modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959 fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraites x
- Loi n° 77-36 du 25 mai 1977, modifiant la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Décret n° 77-629 du 3 août 1977, étendant le bénéfice du régime des pensions de retraite institué par la loi n° 59-18 du 5 février 1959 à certaines catégories de personnels x
- Loi n° 80-24 du 23 mai 1980, modifiant et complétant la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite x
- Loi n° 81-70 du 1er août 1981, modifiant la loi n° 80-88 du 31 décembre 1980, portant loi de finances pour la gestion 1981: première partie: titre premier: budget ordinaire: chapitre premier: dispositions générales: modification de la loi n° 59-18 du 5 février 1959, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite - Art. 4 et 5 abrogeant et remplaçant les articles 22, paragraphe 2 et 5, 26 paragraphe 2, 31 paragraphe 1 et 6, 32 alinéa premier, 36, 37 et 42 alinéa premier de la loi n° 59-18 du 5 février 1959 x
- **Loi n° 85-12 du 5 mars 1985, portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public** ✓
- Modifications:*
- Loi n° 88-71 du 27 juin 1988, modifiant et complétant la loi n° 85-12 du 5 mars 1985 portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public ✓
- Loi n° 90-6 du 12 février 1990, modifiant la loi n° 85-12 du 5 mars 1985, fixant le régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants, dans le secteur public ✓

- Loi n° 96-67 du 22 juillet 1996, relative à la modification de la loi n° 85-12 du 5 mars 1985, portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et de survivants dans le secteur public ✓
- Loi n° 97-59 du 28 juillet 1997, amendant la loi n° 85-12 du 5 mars 1985, portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public ✓
- Loi n° 97-74 du 18 novembre 1997, amendant la loi n° 85-12 du 5 mars 1985 portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public ✓
- Loi n° 2007-43 du 25 juin 2007 amendant la loi n° 85-12 du 5 mars 1985 portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public ✓
- Décret-loi n° 2011-48 du 4 juin 2011, modifiant les lois régissant les pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public, le régime de retraite des membres du gouvernement et le régime de retraite des gouverneurs ✓

d. Décorations

- Loi n° 97-80 du 1er décembre 1997, portant promulgation du Code des décorations ✓
Modifications:
- Loi n° 98-31 du 11 mai 1998, portant modification du Code des décorations - Art. 1 abrogeant et remplaçant les dispositions du paragraphe premier de l'article 33 et des paragraphes premier et troisième de l'article 34 du Code des décorations promulgué par la loi n° 97-80 du 1er décembre 1997 ✓
- Décret-loi n° 2011-38 du 14 mai 2011, modifiant le Code des décorations ✓

2. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de la défense nationale

a. Service national

I. Organisation du service national

- Loi n° 75-8 du 19 février 1975, instituant le service national x
- Loi n° 78-35 du 25 mai 1978 portant réglementation des affectations individuelles dans le cadre du service militaire (service national) x
- Décret n° 80-272 du 12 mars 1980 fixant la composition de la commission chargée d'arrêter la liste des projets à réaliser dans le cadre du service national x
- Loi n° 86-27 du 2 mai 1986 relative au service national x
Modifications:
- Loi n° 87-58 du 13 novembre 1987 portant modification de loi n° 86-27 du 2 mai 1986 relative au service national x

- Décret n° 86-854 du 12 septembre 1986, fixant les conditions d'octroi de dispense du service national pour les soutiens de famille x
- Décret n° 87-1014 du 2 août 1987 relatif à la fixation des conditions de mise à la disposition des appelés désignés pour accomplir le service national dans les unités des forces de la sécurité intérieur, dans les unités de développement, dans les institutions publiques à l'intérieur du pays et à l'extérieur et dans le cadre de la coopération technique x
- Décret n° 88-2038 du 20 décembre 1988, fixant les taux et les modalités de paiement des parts que doivent verser les appelés désignés pour accomplir le service national et affectés dans le cadre de la coopération technique x
- Loi n° 89-51 du 14 mars 1989, relative au service national x
- Modifications:*
- Loi n° 92-53 du 9 juin 1992, modifiant la loi n° 89-51 du 14 mars 1989, relative au service national x
- Décret n° 90-1232 du 1er août 1990 relatif à la fixation des modalités d'application de détachement des appelés du service national pour accomplir leur service en dehors des unités des forces armées ainsi que les conditions de leur rémunération x
- Décret n° 90-2008 du 3 décembre 1990, portant réglementation du sursis d'incorporation et de dispense du service national x
- Arrêté du 28 avril 1992, relatif à la constitution des dossiers de sursis d'incorporation et de dispense du service national x
- Loi n° 2004-1 du 14 janvier 2004 relative au service national ✓
- Modifications:*
- Loi n° 2008-68 du 3 novembre 2008 relatif à la modification de la loi n° 2004-1 du 14 janvier 2004 relative au service national ✓
- Arrêté du 22 avril 2004, fixant la composition des dossiers des demandes de sursis ou de dispense de l'accomplissement du service national ✓
- Décret n° 2004-377 du 1er mars 2004 fixant les conditions d'octroi du sursis et de la dispense de l'accomplissement du service national ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2010-1592 du 29 juin 2010, modifiant le décret n° 2004-377 du 1er mars 2004, fixant les conditions d'octroi du sursis et de la dispense de l'accomplissement du service national ✓
- Décret n° 2004-516 du 9 mars 2004 fixant les modalités de désignation des incorporés pour accomplir le service national en dehors des unités des forces armées et le taux de la participation pécuniaire mensuelle à la charge des incorporés dans le cadre des affectations individuelles et dans le cadre de la coopération technique ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2010-1681 du 5 juillet 2010, modifiant le décret n° 2004-516 du 9 mars 2004, fixant les modalités de désignation des incorporés pour accomplir ✓

le service national en dehors des unités des forces armées et le taux de la participation pécuniaire mensuelle à la charge des incorporés dans le cadre des affectations individuelles et dans le cadre de la coopération technique.

- Décret 2011-193 du 24 février 2011, relatif au maintien des incorporés d'une classe en service national et au rappel au service militaire actif ✓

II. Conventions bilatérales relatives au service national en cas de double nationalité

- Algérie

- Loi n° 97-22 du 19 avril 1997 portant ratification d'une convention entre la République Tunisienne et la République Algérienne Démocratique et Populaire relative au service national ✓

- France

- Loi n° 82-86 du 2 décembre 1982 portant ratification de la Convention signée à Paris le 18 mars 1982, entre la République Tunisienne et la République Française et relative aux obligations de service militaire en cas de double nationalité ✓
- Décret n° 83-1087 du 21 novembre 1983 portant publication de la convention signée à Paris le 18 mars 1982 entre la République Tunisienne et la République Française et relative aux obligations de service militaire en cas de double nationalité ✓
- Loi n° 2005-97 du 1er novembre 2005, portant approbation de l'avenant à la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relative aux obligations de service national en cas de double nationalité signée le 18 mars 1982, et de l'échange de lettres tuniso-français du 17 juin 1982, relatif à cette convention ✓
- Décret n° 2006-92 du 16 janvier 2006, portant ratification d'un avenant à la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Française relative aux obligations de service national en cas de double nationalité, signée à Paris le 18 mars 1982, et de l'échange de lettres tuniso-français du 17 juin 1982 relatif à cette convention ✓

- Turquie

- Loi n° 2002-18 du 14 février 2002 portant ratification de l'accord signé, le 19 octobre 2000, entre la République Tunisienne et la République de Turquie relatif à l'obligation du service national en cas de double nationalité ✓

III. Ajustements annuels

- Loi n° 76-115 du 31 décembre 1976, portant loi de finances pour la gestion 1977: deuxième partie: fonds spéciaux du trésor: caractère évaluatif du Fonds du Service National - Art. 83 ✓
- Arrêté du 24 mars 1978, portant augmentation des prévisions de recettes et de dépenses du Fonds Spécial du Trésor intitulé "Fonds du Service National" ✓
- Arrêté du 27 novembre 1978, portant augmentation des prévisions des recettes et des dépenses du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds du Service National" ✓

- Arrêté du 10 août 1979, portant augmentation des prévisions des recettes et des dépenses du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds du Service National" ✓
- Arrêté du 23 juillet 1987, portant augmentation des prévisions de recettes et de dépenses du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds du Service National" pour la gestion 1987 ✓
- Loi n° 88-145 du 29 décembre 1988, portant loi de finances pour la gestion 1989: chapitre 4 - dispositions réglementaires et diverses: fonds spécial du service national - Art. 95 à 97 ✓
- Arrêté du 19 mai 1990, portant augmentation des prévisions de recettes et de dépenses du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds du Service National" pour la gestion 1990 ✓
- Arrêté du 22 août 1992, portant augmentation des prévisions de recettes et de dépenses du fonds spécial du trésor intitulé: "Fonds du Service National" pour la gestion 1992 ✓
- Arrêté du 10 novembre 1993, portant augmentation des prévisions de recettes et de dépenses du fonds spécial du trésor intitulé "Fonds du Service National" pour la gestion 1993 ✓

b. Forces armées

I. Organisation des forces armées

- Décret du 30 juin 1956 (21 doula kaada 1375), portant institution de l'armée Tunisienne x
Modifications:
- Arrêté du 12 janvier 1957 portant application du décret du 30 juin 1956, portant institution de l'armée Tunisienne x
- Décret du 10 janvier 1957 portant loi sur le recrutement et organisation de l'armée x
Modifications:
- Décret du 24 juin 1957 complétant le décret du 10 janvier 1957, portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'armée x
- Décret du 11 juillet 1957 complétant le décret du 10 janvier 1957, portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'armée x
- Loi n° 57-11 du 17 août 1957 complétant le décret du 10 janvier 1957 (8 djoumada 2 1376), portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'armée (rectificatif au J.O.R.T n° 14 du 10 septembre 1957) x
- Loi n° 57-11 du 17 août 1957, complétant le décret du 10 janvier 1957 (8 djoumada 2 1376), portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 57-79 du 19 décembre 1957 complétant le décret du 10 janvier 1957 (8 djoumada 2 1376), portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 58-22 du 22 février 1958, complétant le décret du 10 janvier 1957, portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 58-22 du 22 février 1958 complétant le décret du 10 janvier 1957, x

portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée (rectificatif au J.O.R.T. n° 16 du 25 février 1958)

- Loi n° 58-61 du 30 mai 1958 complétant le décret du 10 janvier 1957, portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 59-73 du 19 juin 1959 modifiant le décret du 10 janvier 1957 (8 djoumada 2 1376), portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 62-46 du 20 novembre 1962 (23 jourmada 2 1382), modifiant le décret du 10 janvier 1957 (8 jourmada 2 1376), portant loi sur le recrutement et l'organisation de l'Armée x
- Loi n° 57-4 du 1er août 1957, instituant la "quinzaine de l'Armée" ✓
- Loi n° 67-19 du 31 mai 1967, relative au Service Militaire x

Modifications:

- Loi n° 83-69 du 21 juillet 1983 modifiant la loi n° 67-19 du 31 mai 1967, relative au service militaire x
- Décret n° 75-626 du 13 septembre 1975, portant expropriation pour cause d'utilité publique de diverses parcelles de terrain nécessaires à l'implantation du centre des transmissions de l'Armée de Djebel-Ammar ✓
- Décret n° 75-626 du 13 septembre 1975, portant expropriation pour cause d'utilité publique de diverses parcelles de terrain sises à Djebel-Ammar, nécessaires à l'implantation du centre des transmissions de l'Armée (rectificatif) ✓

II. Statut particulier des militaires

- Législation générale

- Loi n° 67-20 du 31 mai 1967, portant statut général des militaires, ensemble des textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 87-82 du 31 décembre 1987 ✓

Modifications:

- Loi n° 67-25 du 23 mai 1967, modifiant la loi n° 67-20 du 31 mai 1967, portant statut général des militaires (*texte non publié au JORT*) ✓
- Loi n° 85-76 du 4 août 1985, portant modification de la loi n° 67-20 du 31 mai 1967 portant statut général des militaires ✓
- Loi n° 87-82 du 31 décembre 1987 modifiant la loi n° 67-20 du 31 mai 1967 portant statut général des militaires ✓
- Loi n° 2009-47 du 8 juillet 2009, modifiant et complétant la loi n° 67-20 du 31 mai 1967, portant statut général des militaires ✓
- Décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-248 du 4 février 2003 ✓

Modifications:

- Arrêté du 8 novembre 1973 portant application des dispositions du décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓

- Décret n° 76-423 du 19 mai 1976 modifiant et complétant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Arrêté du 28 décembre 1976, modifiant l'arrêté du 8 novembre 1973, portant application des dispositions du décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 77-213 du 4 mars 1977 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 79-84 du 6 janvier 1979 modifiant et complétant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 82-339 du 26 février 1982 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 88-903 du 26 avril 1988 portant modification du décret n° 72-380 du 6 décembre 1972 fixant le statut particulier des militaires ✓
 - Arrêté du 20 août 1991, modifiant et complétant l'arrêté du 8 novembre 1973, portant application du décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Arrêté du 14 septembre 1992, modifiant et complétant l'arrêté du 8 novembre 1973, portant application du décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 92-1834 du 15 octobre 1992 portant modification du Décret n° 72-380 du 6 décembre 1972 fixant le statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 92-2107 du 30 novembre 1992 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 93-1230 du 7 juin 1993 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 99-1207 du 31 mai 1999 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 2001-770 du 29 mars 2001, complétant le Décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 2001-770 du 29 mars 2001 complétant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires (rectificatif) ✓
 - Décret n° 2003-248 du 4 février 2003 modifiant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972, portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 2009-3034 du 12 octobre 2009, modifiant et complétant le décret n° 72-380 du 6 décembre 1972 portant statut particulier des militaires ✓
 - Décret n° 79-452 du 9 mai 1979 fixant le statut particulier des personnels de l'Armée effectuant le service militaire et des personnels de l'Armée de réserve tel qu'il a été modifié par le décret 88-1588 du 2 septembre 1988 ✓
- Modifications:*
- Décret n° 88-1588 du 2 septembre 1988 complétant le décret n° 79-452 du 9 mai 1979 fixant le statut particulier des personnels de l'Armée effectuant le ✓

service militaire et des personnels de l'Armée de réserve

- Législation spéciale pour officiers et sous-officiers

- Décret du 10 janvier 1957, portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée

Modifications:

- Décret du 10 janvier 1957 portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée (rectificatif au J.O.T. n° 8 du 25 janvier 1957)
- Décret du 11 février 1957 modifiant le décret du 10 janvier 1957, portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée
- Décret du 12 juin 1957 modifiant le décret du 10 janvier 1957, portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée
- Décret du 20 juillet 1957 modifiant le décret du 10 janvier 1957, portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée
- Décret n° 59-198 du 30 juin 1959 complétant le décret du 10 janvier 1957 (8 djoumada 2 1376) portant statut particulier des officiers d'active et sous-officiers de carrière de l'Armée
- Décret n° 62-400 du 12 décembre 1962 (15 rejeb 1382), complétant le décret du 10 janvier 1957 (8 jouda 2 1376), portant statut particulier des officiers d'active et des sous-officiers de carrière de l'Armée

- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de terre

- Décret n° 67-156 du 31 mai 1967 portant statut particulier des militaires de l'armée de terre

Modifications:

- Décret n° 68-390 du 12 décembre 1968 modifiant et complétant le décret n° 67-156 du 31 mai 1967, portant statut particulier des militaires de l'armée de terre
- Décret n° 71-375 du 16 octobre 1971, modifiant le décret n° 67-156 du 31 mai 1967, portant statut particulier des militaires de l'armée de terre
- Décret n° 72-159 du 2 mai 1972, modifiant et complétant le décret n° 67-156 du 31 mai 1967, portant statut particulier des militaires de l'armée de terre

- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de l'air

- Décret n° 61-192 du 3 mai 1961 portant statut particulier du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air

Modifications:

- Décret n° 67-162 du 31 mai 1967 modifiant et complétant le décret n° 61-192 du 3 mai 1961, portant statut particulier du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air
- Décret n° 68-382 du 12 décembre 1968 portant statut particulier des militaires de l'armée de l'air

- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de mer

- Décret n° 60-200 du 8 juin 1960 portant statut particulier des officiers et des équipages de l'armée de mer x
- Modifications:*
 - Décret n° 65-387 du 16 août 1965 modifiant le décret n° 60-200 du 8 juin 1960, portant statut particulier des officiers et des équipages de l'armée de mer x
 - Décret n° 67-159 du 31 mai 1967 complétant le décret n° 60-200 du 8 juin 1960, portant statut particulier des officiers et des équipages de l'armée de mer x
- Décret n° 68-386 du 12 décembre 1968 portant statut particulier des militaires de l'armée de mer ✓

- Législation spéciale pour personnel militaire à l'étranger

- Décret du 23 février 1957, fixant le statut des attachés militaires auprès des missions diplomatiques du Royaume de Tunisie à l'étranger x
- Arrêté du 16 janvier 1959, fixant le taux des frais de mission dus aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Arrêté du 31 juillet 1961, fixant le taux des frais de mission dus aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Arrêté du 23 mars 1964, fixant le taux des frais de mission dus aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Arrêté du 6 mai 1964, fixant le taux des frais de mission dus aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Arrêté du 19 juillet 1969, fixant le taux des frais de mission dus aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Arrêté du 14 mai 1971, relatif aux taux des frais de mission accordés aux officiers et aux sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Modifications:*
 - Arrêté du 2 août 1971, modifiant l'arrêté du 14 mai 1971, relatif aux taux des frais de mission accordés aux officiers et aux sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Décret n° 73-372 du 2 août 1973, portant statut du personnel militaire en fonction auprès des ambassades à l'étranger ✓
- Décret n° 93-406 du 17 février 1993, relatif à la prise en charge, par l'administration, des dépenses de loyers des attachés militaires ✓
- Modifications:*
 - Décret n° 2001-2753 du 26 novembre 2001, modifiant le décret n° 93-406 du 17 février 1993, relatif à la prise en charge, par l'administration, des dépenses de loyers des attaches militaires ✓

- Législation spéciale pour les militaires du service de santé militaire

- Décret n° 57-151 du 12 décembre 1957, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Modifications:*
- Arrêté du 21 novembre 1958, portant application du décret n° 57-151 du 12 décembre 1957, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 58-320 du 21 novembre 1958, modifiant le décret n° 57-151 du 12 décembre 1957, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 59-33 du 3 février 1959, complétant le décret n° 57-151 du 12 décembre 1957 (19 djoumada 1 1377), fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 61-196 du 3 mai 1961 complétant le décret n° 57-151 du 12 décembre 1957 (19 djoumada 1 1377), fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 62-50 du 2 février 1962, (27 chaâbane 1381), modifiant le décret n° 57-151 du 12 décembre 1957 (19 joumada 1 1377), fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 63-207 du 21 juin 1963 modifiant le décret n° 57-151 du 12 décembre 1957, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 58-325 du 8 décembre 1958, fixant le statut des officiers d'active et de réserve, chirurgiens-dentistes du service de santé militaire de l'armée x
- Décret n° 62-168 du 29 mai 1962, (5 doul hijja 1381), fixant le statut des officiers d'active et de réserve, médecins - vétérinaires du service de santé militaire de l'armée ✓
- Décret n° 64-219 du 7 juillet 1964, portant statut du médecin-directeur des services sanitaire et social des forces armées x
- Décret n° 66-356 du 19 septembre 1966 fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé de l'armée ✓
- Modifications:*
- Décret n° 70-547 du 24 octobre 1970 modifiant le décret n° 66-356 du 19 septembre 1966, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé de l'armée ✓
- Décret n° 84-867 du 2 août 1984 complétant le décret n° 66-356 du 19 septembre 1966, fixant le statut du corps des officiers d'active et de réserve du service de santé de l'armée ✓
- Décret n° 68-392 du 12 décembre 1968, fixant le statut particulier des aspirants d'une école de santé militaire ✓
- Décret n° 68-393 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à ✓

l'échelonnement indiciaire applicables aux aspirants d'une école de santé militaire

- Divers

- Décret n° 6 avril 1957, portant intégration des officiers de la garde beylicale dans les cadres de l'armée ✓

Modifications:

- Décret n° 59-38 du 9 février 1959 complétant le décret du 6 avril 1957 (6 ramadan 1376), portant intégration des officiers de la garde dans les cadres de l'armée ✓

- Arrêté du 2 avril 1963, fixant le statut particulier du personnel ouvrier permanent de l'armée ✓

Modifications:

- Arrêté du 2 avril 1963, fixant le statut particulier du personnel ouvrier permanent de l'armée (rectificatif au JORT n° 17 des 5 et 9 avril 1963 (11 et 15 doul kaada 1382) ✓

III. Rémunération des militaires

- Législation générale

- Décret n° 75-587 du 1er septembre 1975, relatif aux régimes des indemnités applicables respectivement aux personnels des armées de terre, de l'air et de mer ✓

- Décret n° 75-590 du 1er septembre 1975, fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✗

Modifications:

- Décret n° 77-217 du 15 mars 1977, modifiant le décret n° 75-590 du 1er septembre 1975, fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✗

- Décret n° 77-268 du 23 mars 1977, modifiant le décret n° 75-590 du 1er septembre 1975, fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✗

- Décret n° 78-337 du 24 mars 1978, modifiant le décret n° 75-590 du 1er septembre 1975, fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✗

- Arrêté du 3 octobre 1975, portant reclassement des caporaux, quartiers-maitres de 2ème classe, soldats, matelots et élèves des trois armées "terre, air, et mer" ✓

- Décret n° 76-1061 du 10 décembre 1976, relatif à l'indemnité de responsabilité et de commandement allouée aux militaires d'active ✓

Modifications:

- Décret n° 88-906 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 76-1061 du 10 décembre 1976, relatif à l'indemnité de responsabilité et de commandement ✓

- Décret n° 91-1160 du 2 août 1991, modifiant le décret n° 88-906 du 26 avril 1988, modifiant le Décret n° 76-1061 du 10 décembre 1976, relatif à ✓

l'indemnité de responsabilité et de commandement allouée aux militaires d'active

- Décret n° 79-96 du 11 janvier 1979, fixant la solde des militaires non classes dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✓

Modifications:

- Décret n° 87-878 du 18 juin 1987, modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979, fixant la solde des militaires non classes dans la grille indiciaire de la fonction publique le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 88-263 du 26 février 1988, modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979 fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 88-909 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979 fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée ✓
- Décret n° 2002-1973 du 30 août 2002, modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979, fixant la solde des militaires non classes dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 2004-2127 du 2 septembre 2004 modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979, fixant la solde des militaires non classes dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 2005-3382 du 26 décembre 2005 modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979 fixant la solde des militaires non classes dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 2007-2408 du 2 octobre 2007, modifiant le décret n° 79-96 du 11 janvier 1979 fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 2010-2935 du 9 novembre 2010, modifiant et complétant le décret 79-96 du 11 janvier 1979, fixant la solde des militaires non classés dans la grille indiciaire de la fonction publique et le régime de l'alimentation dans l'armée x
- Décret n° 2011-626 du 25 mai 2011, portant octroi d'une indemnité mensuelle aux incorporés pour l'accomplissement du service national ✓
- Décret du 16 mars 1982, portant attribution d'une indemnité dite de risque militaire au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer (*texte non publié au JORT*) ✓

Modifications:

- Décret n° 90-1196 du 13 juillet 1990, portant modification du décret du 16 mars 1982, portant attribution d'une indemnité dite de risque militaire au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer x
- Décret n° 93-2125 du 25 octobre 1993, portant modification du décret du 16 ✓

- mars 1982 portant attribution d'une indemnité dite de risque militaire au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer
- Décret n° 96-1992 du 23 octobre 1996, portant majoration des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer et fixation de l'augmentation globale des salaires durant la période 1996-1998 au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité x
 - Décret n° 97-904 du 19 mai 1997, portant majoration des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer au titre de l'année 1997 x
 - Décret n° 98-1297 du 15 juin 1998, portant majoration des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer au titre de l'année 1998 x
 - Décret n° 99-2123 du 27 septembre 1999, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité de risque militaire durant la période 1999-2001 et octroi de la première tranche au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer bénéficiaires de cette indemnité x
 - Décret n° 2000-1034 du 15 mai 2000, portant majoration des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer au titre de l'année 2000 x
 - Décret n° 2001-962 du 3 mai 2001, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité de risque militaire au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer, au titre de l'année 2001 x
 - Décret n° 2002-2945 du 11 novembre 2002, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer durant la période 2002-2004 et octroi de la premier x
 - Décret n° 2003-1647 du 4 août 2003, portant octroi de la deuxième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité de risque militaire aux profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2003 x
 - Décret n° 2004-1622 du 12 juillet 2004, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité de risque militaire au profit des officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2004 x
 - Décret n° 2005-3174 du 12 décembre 2005 portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité de risque militaire allouée aux officiers, sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre, de l'air et de mer durant la période 2005-2007 et octroi de la première tranche au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité ✓

- Décret n° 93-2471 du 13 décembre 1993, fixant le taux de l'indemnité de risque de contagion attribuée aux personnels militaires ✓
- **Législation spéciale pour officiers et sous-officiers**
- Arrêté du 12 janvier 1957, fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux officiers et sous-officiers de l'armée x
- Décret du 12 janvier 1957, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Décret n° 58-196 du 14 août 1958, abrogeant et remplaçant le décret du 12 janvier 1957, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée
- Modifications:* x
- Décret n° 58-272 du 20 octobre 1958, modifiant le décret n° 58-196 du 14 août 1958, abrogeant et remplaçant le décret du 12 janvier 1957, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée x
- Décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Modifications:*
- Décret n° 59-354 du 26 novembre 1959, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959 (6 rejeb 1378), fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Décret n° 60-401 du 28 novembre 1960, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée (publie sur l'original) x
- Décret n° 65-289 du 31 mai 1965, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicables aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Décret n° 66-432 du 14 novembre 1966, complétant le décret n° 59-18 du 16 janvier 1959, fixant le régime des indemnités applicable aux officiers et sous-officiers d'active de l'armée ✓
- Arrêté du 6 décembre 1972, portant reclassement des officiers, sous-officiers et caporaux chefs d'active des trois armées "terre, mer et air" x
- Décret n° 72-381 du 6 décembre 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels officiers, sous-officiers et caporaux-chefs d'active de l'armée, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété x
- Modifications:*
- Décret n° 75-589 du 1er septembre 1975, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels officiers, sous-officiers et caporaux-chefs d'active de l'Armée x
- Décret n° 80-1405 du 31 octobre 1980, modifiant le décret n° 72-381 du 6 décembre 1972 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement x

indiciaire applicables aux personnels officiers, sous-officiers, caporaux-chefs et caporaux d'active de l'Armée

- Décret n° 81-1005 du 30 juillet 1981, modifiant le décret n° 72-381 du 6 décembre 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels officiers, sous-officiers, caporaux-chefs et caporaux d'active de l'Armée x
- Décret n° 88-904 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 72-381 du 6 décembre 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels officiers, sous-officiers, caporaux-chefs et caporaux d'active de l'armée x
- Décret n° 99-1208 du 31 mai 1999, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des personnels officiers, sous-officiers, caporaux chefs et caporaux d'active de l'armée et les niveaux de rémunération ✓

- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de terre

- Décret n° 66-284 du 29 juin 1966, fixant la solde des sergents servant pendant la durée légale ainsi que la solde des caporaux et soldats de l'armée de terre servant pendant la durée légale et au-delà de la durée légale x
- Décret n° 67-157 du 31 mai 1967, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux officiers de l'armée de terre x
- Décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre ✓

Modifications:

- Décret n° 69-271 du 19 juillet 1969, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre x
- Décret n° 69-393 du 25 octobre 1969, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables au personnel de l'armée de terre x
- Décret n° 69-423 du 26 novembre 1969, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967 fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre x
- Décret n° 71-97 du 16 mars 1971, modifiant et complétant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre x
- Décret n° 76-341 du 8 avril 1976, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967 fixant le régime des indemnités applicables au personnel de l'armée de terre x
- Décret n° 81-349 du 23 mars 1981, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967 fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de Terre x
- Décret n° 81-1004 du 30 juillet 1981, modifiant les décrets n° 67-158 du 31 mai 1967, 68-385 et 68-389 du 12 décembre 1968, fixant le régime des x

indemnités applicables aux militaires respectivement de l'armée de terre, de l'armée de l'air et de l'armée de mer

- Décret n° 84-494 du 30 avril 1984, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de Terre x
- Décret n° 88-905 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre x
- Décret n° 88-907 du 26 avril 1988, modifiant et complétant les articles premiers des décrets n° 67-158 du 31 mai 1967 et n° 68-385 et 68-389 du 12 décembre 1968 relatifs aux indemnités accordées aux personnels des armées de terre, de l'air et de mer x
- Décret n° 93-53 du 11 janvier 1993, modifiant le décret n° 67-158 du 31 mai 1967, fixant le régime des indemnités applicables aux personnels de l'armée de terre ✓
- Décret n° 68-391 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au grade d'aspirant de l'armée de terre x
- Décret n° 69-234 du 8 juillet 1969, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux sous-officiers de l'armée de terre x
- Décret n° 69-235 du 8 juillet 1969, fixant la solde des sergents servant pendant la durée légale ainsi que la solde des caporaux et soldats de l'armée de terre servant pendant la durée légale et au-delà de la durée légale x
- **Législation spéciale pour les militaires de l'armée de l'air**
- Décret n° 61-195 du 3 mai 1961, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air x
- Modifications:*
- Décret n° 67-164 du 31 mai 1967, complétant le décret n° 61-195 du 3 mai 1961, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air x
- Décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air ✓
- Modifications:*
- Décret n° 69-424 du 26 novembre 1969, modifiant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 71-98 du 16 mars 1971, modifiant et complétant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air x
- Décret n° 85-1594 du 23 décembre 1985, modifiant et complétant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air x

- Décret n° 90-1062 du 18 juin 1990, modifiant et complétant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air x
- Décret n° 91-1318 du 2 septembre 1991, modifiant et complétant le décret n° 90-1062 du 18 juin 1990, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 93-52 du 11 janvier 1993, modifiant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968 relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 2007-842 du 2 avril 2007, modifiant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968 relatif aux indemnités accordées aux personnels de cadres actifs de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 2007-842 du 2 avril 2007, modifiant le décret n° 68-385 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux personnels des cadres actifs de l'armée de l'air (rectificatif) ✓
- Décret n° 67-163 du 31 mai 1967, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux sous-officiers de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 68-383 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux officiers de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 68-384 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au grade d'aspirant de l'armée de l'air ✓
- Décret n° 69-236 du 8 juillet 1969, fixant la solde des sergents servant pendant la durée légale ainsi que la solde des caporaux et soldats de l'armée de l'air servant pendant la durée légale et au-delà de la durée légale ✓
- Législation spéciale pour les militaires de l'armée de mer**
- Décret n° 60-203 du 8 juin 1960 (13 doul hijja 1379), relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux équipages de l'armée de mer (*texte non publié au JORT*) x
- Modifications:*
- Décret n° 61-293 du 26 août 1961 modifiant le décret n° 60-203 du 8 juin 1960 (13 doul hijja 1379), relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux équipages de l'armée de mer x
- Décret n° 61-399 du 15 novembre 1961, relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux équipages de l'armée de mer x
- Décret n° 65-390 du 16 août 1965, modifiant le décret n° 61-399 du 15 novembre 1961, relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux équipages de l'armée de mer x
- Décret n° 66-221 du 31 mai 1966, complétant le décret n° 61-399 du 15 novembre 1961 relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux équipages de l'armée de mer x
- Décret n° 67-161 du 31 mai 1967, complétant le décret n° 61-399 du 15 novembre 1961, relatif aux indemnités accordées aux officiers et aux x

- équipages de l'armée de mer
- Décret n° 68-389 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux militaires de l'armée de mer ✓
 - Décret n° 69-425 du 26 novembre 1969, modifiant le décret n° 68-389 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux militaires de l'armée de mer ✓
 - Décret n° 71-99 du 16 mars 1971, modifiant et complétant le décret n° 68-389 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux militaires de l'armée de mer ✓
 - Décret n° 93-54 du 11 janvier 1993, modifiant le décret n° 68-389 du 12 décembre 1968, relatif aux indemnités accordées aux militaires de l'armée de mer ✓
 - Décret n° 68-387 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux officiers de l'armée de mer ✓
 - Décret n° 68-388 du 12 décembre 1968, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au grade d'aspirant de l'armée de mer ✓
 - Arrêté du 30 juillet 1981, portant reclassement des quartiers-maitres de 2e classe brevètes de l'armée de mer ✓
- Législation spéciale pour les militaires du service de santé militaire**
- Décret n° 63-232 du 13 juillet 1963, relatif aux indemnités particulières des personnels du service de la santé militaire ✗
 - Décret n° 65-20 du 19 janvier 1965, allouant une indemnité de risque au personnel ouvrier du secrétariat d'État à la défense nationale en service dans les hôpitaux militaires et les infirmeries régimentaires ✗
 - Décret n° 66-357 du 19 septembre 1966, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux officiers de santé de l'armée ✗
 - Décret n° 66-358 du 19 septembre 1966, relatif aux indemnités particulières aux officiers de santé de l'armée ✗
 - Décret n° 77-980 du 17 novembre 1977, portant institution d'une indemnité de risque et de contagion au profit de certains personnels exerçant dans les hôpitaux et infirmeries militaires ✗
- Modifications:*
- Décret n° 82-516 du 16 mars 1982, portant modification du décret n° 77-980 du 17 novembre 1977, portant institution d'une indemnité de risque et de contagion au profit de certains personnels exerçant dans les hôpitaux et infirmeries militaires ✗
 - Décret n° 88-1878 du 8 novembre 1988, portant institution d'une indemnité d'encadrement et de recherche au profit des médecins militaires titulaires des grades de professeurs et maitres de conférences agrèges hospitalo-universitaire en médecine, pharmacie et médecine dentaire ✗

Modifications:

- Décret n° 91-1131 du 29 juillet 1991, portant institution de l'indemnité d'encadrement et de recherche au profit des médecins militaires assistants hospitalo-universitaires en médecine, pharmacie et médecine dentaire x
 - Décret n° 93-2308 du 10 novembre 1993, relatif à l'indemnité d'encadrement et de recherche accordée aux médecins militaires, professeurs, maitres de conférences agrèges et assistants hospitalo-universitaires en médecine, en pharmacie et en médecine dentaire x
 - Décret n° 91-2014 du 24 décembre 1991, portant institution de l'indemnité de fonction au personnel médical et juxta médical de la santé militaire x
 - Loi n° 91-98 du 31 décembre 1991, portant loi de finances pour la gestion 1992: titre 8: établissements publics: Ministère de la défense nationale: sont créés les établissements publics ci-après: l'école de la santé militaire - l'école d'application du service x
 - Décret n° 92-2108 du 30 novembre 1992, étendant au profit des personnels de la santé militaire, titulaires des grades hospitalo-universitaires en médecine, pharmacie et médecine dentaire, le bénéfice de l'indemnité de service hospitalier accordée au profit de leurs homologues hospitalo-universitaires de la santé publique ✓
 - Décret n° 93-2590 du 20 décembre 1993, portant institution d'une indemnité pour services sanitaires au profit du corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires ✓
 - Décret n° 96-1996 du 23 octobre 1996, portant majoration des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires et fixation de l'augmentation globale des salaires durant la période 1996-1998 au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité x
 - Décret n° 97-903 du 19 mai 1997, portant majoration des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires au titre de l'année 1997 x
 - Décret n° 98-1386 du 30 juin 1998, portant majoration des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires au titre de l'année 1998 x
 - Décret n° 99-2125 du 27 septembre 1999, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité pour services sanitaires durant la période 1999-2001 et octroi de la première tranche au profit du corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires bénéficiaires de cette indemnité x
- Législation liée:*
- Décret n° 2000-1036 du 15 mai 2000, portant majoration des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires au titre de l'année 2000 x
 - Décret n° 2001-965 du 3 mai 2001, portant octroi de la troisième tranche de x

l'augmentation globale des montants de l'indemnité pour services sanitaires au profit du corps médical et juxta médical de la santé militaire, non titulaire de grades hospitalo-universitaires, bénéficiaires de cette indemnité, au titre de l'année 2001

- Décret n° 2002-2944 du 11 novembre 2002, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité pour services sanitaires, allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grade hospitalo-universitaires durant la période 2002-2004 et octroi de la première tranche au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité x

Législation liée:

- Décret n° 2003-1573 du 7 juillet 2003, portant octroi de la deuxième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité pour services sanitaires au profit du corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaire bénéficiaire de cette indemnité au titre de l'année 2003 x
- Décret n° 2004-1621 du 12 juillet 2004, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité pour services sanitaires au profit du corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2004 x
- Décret n° 2005-3173 du 12 décembre 2005 portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité pour services sanitaires, allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires durant la période 2005-2007 et octroi de la première tranche au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité x

Législation liée:

- Décret n° 2006-2359 du 28 août 2006, portant octroi de la deuxième tranche de l'augmentation globale des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2006 x
- Décret n° 2007-1818 du 17 juillet 2007 portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des taux de l'indemnité pour services sanitaires allouée au corps médical et juxta médical de la santé militaire non titulaire de grades hospitalo-universitaires bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2007 x

- Divers

- Décret n° 59-199 du 30 juin 1959, relatif au classement hiérarchique du grade d'aspirant de l'armée ✓
- Décret n° 75-588 du 1er septembre 1975 instituant une indemnité forfaitaire au profit des élèves recrutés au titre des écoles de formation. ✓

Modifications:

- Décret n° 84-763 du 6 juillet 1984, modifiant le décret n° 75-588 du 1^{er} septembre 1975, instituant une indemnité forfaitaire au profit des élèves recrutés au titre des écoles de formation ✓
- Décret n° 2003-2445 du 9 décembre 2003, modifiant le décret n° 75-588 du 1^{er} septembre 1975, instituant une indemnité forfaitaire au profit des élèves recrutés au titre des écoles de formation ✓
- Décret n° 92-478 du 2 mars 1992, portant attribution de l'indemnité de risque au profit du personnel militaire et civil employé à l'usine de munitions du Ministère de la défense nationale ✓

IV. Protection sociale des militaires

- Loi n° 67-5 du 8 février 1967, relative à la mise à la retraite d'office de militaires ✓

- Mutuelle de l'armée nationale

- Arrêté du 5 novembre 1973, portant approbation des statuts de la mutuelle des officiers et sous-officiers de l'armée ✓

Modifications:

- Arrêté du 6 septembre 1978, portant approbation du statut de la mutuelle des officiers et des sous-officiers de l'armée ✓
- Arrêté du 4 octobre 1988, portant approbation des modifications au statut de la mutuelle des officiers et des sous-officiers de l'armée nationale ✓
- Arrêté du 27 juin 1989, portant approbation des modifications apportées aux statuts de la mutuelle des officiers et des sous-officiers de l'armée nationale ✓
- Loi n° 77-80 du 22 décembre 1977, portant création de la mutuelle des officiers et des sous-officiers de l'armée ✓

Modifications:

- Loi n° 87-21 du 18 mai 1987, modifiant la loi n° 77-80 du 22 décembre 1977, portant création de la mutuelle des officiers et sous-officiers de l'armée ✓
- Arrêté du 3 octobre 1990, portant approbation des modifications des statuts de la mutuelle de l'armée nationale ✓

Modifications:

- Arrêté du 5 octobre 1994, portant approbation des modifications du statut de la mutuelle de l'armée nationale annexées au présent arrêté ✓
- Arrêté du 28 mai 1996, portant approbation des modifications des statuts de la mutuelle de l'armée nationale ✓
- Arrêté du 20 octobre 2004 portant approbation des modifications apportées au statut de la mutuelle de l'armée nationale ✓
- Arrêté du 4 juillet 2009 portant approbation des modifications apportées au statut de la mutuelle de l'armée nationale ✓

- Régime des pensions militaires d'invalidité

- Loi n° 62-34 du 14 juillet 1962, (13 safar 1382), fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓

Modifications:

- Loi n° 72-70 du 11 novembre 1972, ratifiant le décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Loi n° 74-20 du 11 mai 1974, modifiant l'article 22 du décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Loi n° 74-35 du 11 mai 1974, modifiant l'article 22 du décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité (rectificatif de la loi n° 74-20 du 11 mai 1974) ✓
- Décret-loi n° 79-11 du 10 octobre 1979, modifiant le décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✗
- Loi n° 79-54 du 5 décembre 1979, ratifiant le décret-loi n° 79-11 du 10 octobre 1979, portant modification du décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✗
- Loi n° 85-7 du 22 février 1985, modifiant le décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Loi n° 90-81 du 7 août 1990, portant modification du décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972 fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Loi n° 92-104 du 2 novembre 1992, modifiant le décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972 fixant le régime des pensions militaires d'invalidité ✓
- Loi n° 2000-44 du 17 avril 2000, modifiant et complétant le décret-loi n° 72-3 du 11 octobre 1972, fixant le régime des pensions militaires d'invalidité et ratifié par la loi n° 72-70 du 11 novembre 1972 ✓
- Loi n° 75-83 du 30 décembre 1975, portant loi de finances pour la gestion 1976: première partie: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: prise en charge par la caisse nationale des retraités du service de certaines catégories de pensions militaires - Art. 21 ✓
- Décret n° 2001-648 du 8 mars 2001, fixant les taux et les conditions d'octroi des pensions militaires d'invalidité ✓

V. Logements militaires

- Office des logements militaires

- Loi n° 58-23 du 3 mars 1958, modifiant le décret du 1^{er} juillet 1929, instituant un Office tunisien des logements militaires ✗
- Loi n° 67-21 du 31 mai 1967, portant institution d'un Office des logements militaires ✓

Modifications:

- Décret n° 2002-863 du 22 avril 2002, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement de l'Office des logements militaires ✓
- Décret n° 2003-2046 du 6 octobre 2003, fixant l'organigramme de l'Office des logements militaires ✓
- Décret n° 2004-780 du 22 mars 2004, réglementant les conditions d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels à l'Office des logements militaires ✓
- Arrêté du 20 juin 2006, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques à l'Office des logements militaires ✓
- Décret n° 2007-2956 du 19 novembre 2007, portant approbation du statut particulier du personnel de l'Office des logements militaires ✓

- Régime d'occupation des logements militaires

- Décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✓

Modifications:

- Décret n° 76-1060 du 10 décembre 1976, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 78-924 du 21 octobre 1978, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973 relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 79-487 du 23 mai 1979, portant modification du décret n° 78-924 du 21 octobre 1978, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973 relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 81-298 du 7 mars 1981, modifiant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 81-44 du 10 janvier 1981, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires (rectificatif) ✓
- Décret n° 81-44 du 10 janvier 1981, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 82-107 du 19 janvier 1982, modifiant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✗
- Décret n° 88-908 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973 relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires (rectificatif) ✓
- Décret n° 88-908 du 26 avril 1988, modifiant et complétant le décret n° 73-233 du 25 mai 1973, relatif au régime d'occupation de logements par les personnels militaires ✓

VI. Mission et activités

- Cf. Partie VII.2b.II

VII. Développement et réforme

- Aucune législation trouvée

VIII. Renseignement militaire

- Centre national de télédétection

- Loi n° 88-83 du 11 juillet 1988, portant création du Centre national de télédétection ✓

Modifications:

- Loi n° 2009-24 du 11 mai 2009, portant modification de la loi n° 88-83 du 11 juillet 1988, portant création du Centre national de télédétection ✓
- Décret n° 89-126 du 17 janvier 1989, portant organisation administrative et financière du Centre national de télédétection et son fonctionnement ✗

Modifications:

- Décret n° 93-1357 du 14 juin 1993, modifiant le décret n° 89-126 du 17 janvier 1989, portant organisation administrative et financière du Centre national de télédétection et son fonctionnement ✗
- Décret n° 98-2241 du 16 novembre 1998, fixant l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement du Centre national de télédétection ✓
- Décret n° 2004-72 du 14 janvier 2004, fixant l'organigramme du Centre national de télédétection ✓
- Décret n° 2004-782 du 22 mars 2004, réglant les conditions d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels au Centre national de télédétection ✓
- Décret n° 2004-2504 du 26 octobre 2004, portant approbation du statut particulier des agents du Centre national de télédétection ✓

Modifications:

- Décret n° 2007-1338 du 4 juin 2007 complétant et modifiant le décret n° 2004-2504 du 26 octobre 2004 portant approbation du statut particulier des agents du Centre national de télédétection ✓
- Arrêté du 20 juin 2006, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques au Centre national de télédétection ✓

- Centre régional de télédétection

- Loi n° 91-29 du 13 mai 1991, portant ratification de l'accord portant acte constitutif du Centre régional de télédétection des pays de l'Afrique du Nord ✓
- Loi n° 2000-22 du 21 février 2000, portant ratification de l'accord de siège conclu le 27 avril 1999 entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord ✓

IX. Justice militaire

- Statut et organisation

- Décret n° 81-771 du 8 juin 1981, relatif à la fixation des fonctions exercées par les magistrats civils du tribunal militaire permanent et les magistrats du corps de la justice militaire ainsi que des avantages et indemnités accordés au titre de ces fonctions ✓

Modifications:

- Décret n° 82-561 du 30 mars 1982, modifiant et complétant le décret n° 81-771 du 8 juin 1981, relatif à la fixation des fonctions exercées par les magistrats civils du tribunal militaire permanent et les magistrats du corps de la justice militaire ainsi que les avantages et indemnités accordés au titre de ces fonctions ✓
- Décret n° 87-341 du 6 mars 1987 fixant les emplois fonctionnels exercés par les magistrats du corps de la justice militaire ainsi que les avantages et indemnités alloués au titre de ces emplois fonctionnels ✗

Modifications:

- Décret n° 94-51 du 10 janvier 1994, modifiant et complétant le décret n° 87-341 du 6 mars 1987 fixant les emplois fonctionnels exercés par les magistrats du corps de la justice militaire ainsi que les avantages et les indemnités alloués au titre de ces emplois fonctionnels ✗
- Décret n° 96-1496 du 3 septembre 1996 complétant le décret n° 94-51 du 10 janvier 1994 modifiant et complétant le décret n° 87-341 du 10 mars 1987, fixant les emplois fonctionnels exercés par les magistrats du corps de la justice militaire ainsi que les avantages et les indemnités alloués au titre de ces emplois fonctionnels ✗
- Décret-loi n° 2011-70 du 29 juillet 2011 relatif à l'organisation de la justice militaire et le statut général des juges militaires ✓

- Crimes et procédures

- Décret du 10 janvier 1957 portant promulgation du Code de justice militaire ✓

Modifications:

- Loi n° 75-57 du 14 juin 1975 modifiant l'article 8 du Code de justice militaire - Art. 1 abrogeant et remplaçant l'article 8 du Code de justice militaire promulgué par le décret du 10 janvier 1957 ✗
- Décret-loi n° 79-12 du 10 octobre 1979 portant modification du Code de justice militaire, promulgué par le décret du 10 janvier 1957 ✓
- Loi n° 79-55 du 5 décembre 1979 ratifiant le décret-loi n° 79-12 du 10 octobre 1979, portant modification du Code de justice militaire ✓
- Décret-loi n° 86-5 du 16 septembre 1986, portant modification de certains articles du Code de justice militaire ✓
- Loi n° 86-101 du 9 décembre 1986 ratifiant le décret-loi n° 86-5 du 12 septembre 1986, portant modification de certains articles du Code de justice ✓

militaire

- Loi n° 87-81 du 31 décembre 1987 modifiant le Code de justice militaire - Art. 1 abrogeant et remplaçant le paragraphe 2 de l'article 14 du Code de justice militaire, promulgué par le décret du 10 janvier 1957 tel que modifié notamment par le décret-loi n° 86-5 du 12 septembre 1986, ratifié par la loi n° 86-101 du 9 décembre 1986 ✓
- Loi n° 93-104 du 25 octobre 1993 modifiant et complétant certains articles du Code de justice militaire ✓
- Loi n° 2000-56 du 13 juin 2000 modifiant et complétant le Code de justice militaire ✓
- Décret-loi n° 2011-69 du 29 Juillet 2011 relatif à la modification du Code de Justice Militaire ✓

c. Service national de surveillance côtière

I. Organisation et mission

- Décret n° 70-101 du 23 mars 1970 portant création du service national de surveillance côtière ✓

Modifications:

- Décret n° 95-424 du 13 mars 1995 portant modification du décret n° 70-101 du 23 mars 1970, portant création du service national de surveillance côtière ✓
- Décret n° 95-424 du 13 mars 1995, portant modification du décret n° 70-101 du 23 mars 1970, portant création du service national de surveillance côtière ✓

II. Statut des personnels

- Décret n° 75-784 du 7 novembre 1975 fixant le statut particulier des personnels du service national de surveillance côtière ✓
- Décret n° 75-785 du 7 novembre 1975 portant suppression de l'emploi de sergent des bateaux garde pêche et intégration du personnel titulaire de cet emploi dans le corps des personnels du service national de surveillance côtière ✓
- Arrêté du 7 novembre 1975, relatif au reclassement du sergent des bateaux garde pêche dans le grade de matelot du service national de surveillance côtière ✓

3. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de l'intérieur

a. Organisation, statut, rémunération et protection sociale générale des forces de sécurité intérieure

I. Organisation

- Arrêté du 14 novembre 1974 fixant la compétence territoriale des services et postes de police et de Garde Nationale dans certaines délégations des gouvernorats de la République ✗
- Arrêté du 19 mai 1975, fixant la compétence territoriale des services et postes de police et de Garde Nationale dans l'ensemble des délégations de tous les ✓

gouvernorats de la République

- Décret n° 91-704 du 3 mai 1991 relatif à l'organisation des structures des forces de sécurité intérieure relevant du Ministère de l'intérieur, tel que modifié et complété par le décret n° 91-1587 du 5 septembre 1991 (*texte non publié au JORT*) ✓

Modifications:

- Décret n° 91-1587 du 5 septembre 1991 (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2001-201 du 22 octobre 2001, portant organisation des structures des forces de sécurité intérieure relevant du Ministère de l'intérieur (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2003-61 du 7 avril 2003, relatif à l'organisation des structures des forces de sûreté intérieure au Ministère de l'intérieur et du développement local (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2003-97 du 22 mai 2003 (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2004-64 du 24 avril 2004 (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2004-82 du 5 juin 2004 (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006, définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de l'intérieur et du développement local ✓

Modifications:

- Arrêté du 14 décembre 2006, portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de l'intérieur et du développement local ✓
- Arrêté du 1^{er} novembre 2011 portant modification de l'arrêté du 14 décembre 2006, portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de l'intérieur ✓
- Décret n° 2008-433 du 18 février 2008, modifiant le décret n° 2006-1166 du 13 avril 2006 définissant les cycles de formation des agents de forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de l'intérieur et du développement local ✓

II. Statut général

- Décret n° 76-295 du 29 mars 1976 réglementant l'attribution des emplois fonctionnels à la direction générale de la Sûreté Nationale et à la direction de la Garde Nationale ✓
- Loi n° 82-70 du 6 août 1982 portant statut général des forces de sécurité intérieure ✓

Modifications:

- Loi n° 2000-58 du 13 juin 2000 modifiant et complétant la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ✓

- Décret-loi n° 2011-42 du 25 mai 2011, modifiant et complétant la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure ✓

III. Rémunération générale des membres des forces de sécurité intérieure

- Arrêté du 5 octobre 1957 complétant les arrêtés portant dérogation temporaire aux statuts particuliers des personnels de la police et des services pénitentiaires ✗
- Décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de services spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ✓

Modifications:

- Décret n° 67-57 du 27 février 1967, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif aux indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 70-79 du 11 mars 1970, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 71-436 du 11 décembre 1971, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 72-237 du 2 août 1972, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958 relatif à certaines indemnités justifiées par les sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 75-168 du 20 mars 1975, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police et de l'administration pénitentiaire ✓
- Décret n° 75-169 du 20 mars 1975, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la polices, de l'administration pénitentiaire et des douanes ✓
- Décret n° 75-901 du 12 décembre 1975, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 75-902 du 12 décembre 1975, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958 relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels des services actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓

- Décret n° 76-613 du 14 juillet 1976 complétant le décret n° 75-169 du 20 mars 1975, modifiant le décret n° 58-206 du 22 août 1958, relatif à certaines indemnités justifiées par des sujétions de service spéciales aux personnels actifs de la Garde Nationale, de la police, de l'administration pénitentiaire, des douanes et des forêts ✓
- Décret n° 73-339 du 10 juillet 1973, allouant une indemnité forfaitaire spéciale à certains agents de la police et de la Garde Nationale ✓
Modifications:
- Décret n° 80-1244 du 30 septembre 1980 modifiant le décret n° 73-339 du 10 juillet 1973, allouant une indemnité forfaitaire spéciale à certains agents de la police et de la Garde Nationale ✓
- Arrêté du 19 janvier 1974 fixant le tableau de concordance pour l'intégration de certains fonctionnaires de la Garde Nationale dans les cadres des services actifs de la Sûreté Nationale ✓
Modifications:
- Arrêté du 26 mars 1974 fixant le tableau de concordance pour l'intégration de certains fonctionnaires de la Garde Nationale, dans les cadres des services actifs de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 82-515 du 16 mars 1982, portant institution d'une indemnité provisoire complémentaire au profit des personnels militaires et des personnels de la Police Nationale, de la Protection Civile et des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✓
- Décret n° 96-2162 du 6 novembre 1996 relatif à l'indemnité journalière au titre des frais de déplacement allouée aux officiers appartenant aux corps particuliers des forces de sécurité intérieure autorisés à suivre les cours de l'école d'état-major du Ministère de la défense nationale ✓
- Décret n° 2004-1335 du 7 juin 2004, portant attribution de la troisième tranche de l'augmentation globale des taux de l'indemnité de charge de sécurité aux agents des forces de sécurité intérieure relevant du Ministère de la justice et des droits de l'homme bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2004 ✗
- Décret n° 2005-3168 du 12 décembre 2005, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité de charge de sécurité aux agents des forces de sécurité intérieure appartenant au Ministère de la justice et des droits de l'homme bénéficiaires de cette indemnité durant la période 2005-2007 et octroi de la première tranche ✓

IV. Protection sociale générale du personnel travaillant dans le domaine de la sécurité intérieure

- **Mutuelle des personnels de la police, de la Sûreté Nationale, des prisons et de la rééducation**
- Loi n° 82-68 du 6 août 1982 portant constitution d'une mutuelle des personnels de la police et de la Sûreté Nationale et des prisons et de la rééducation ✓
- Décret n° 85-847 du 25 juin 1985 portant organisation et fonctionnement de la ✓

mutuelle des personnels de la police et de la Sûreté Nationale et des prisons et de la rééducation

- Mutuelle des personnels de la Garde Nationale et de la Protection Civile

- Loi n° 82-69 du 6 août 1982 portant constitution d'une mutuelle des personnels de la Garde Nationale et de la Protection Civile ✓
- Décret n° 85-848 du 25 juin 1985 portant organisation et fonctionnement de la mutuelle des personnels de la Garde Nationale et de la Protection Civile ✓

- Hôpital des forces de sécurité intérieure

- Décret n° 91-1999 du 31 décembre 1991, portant changement d'appellation de certains établissements publics: Ministère de l'intérieur: centre des soins de forces de sécurité intérieure de la Marsa devient: Hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓
- Décret n° 92-1263 du 7 juillet 1992, fixant la mission, les attributions, l'organisation et les règles de fonctionnement de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓

Modifications:

- Décret n° 95-899 du 15 mai 1995, modifiant et complétant le décret n° 92-1263 du 7 juillet 1992 fixant la mission, les attributions, l'organisation et les règles de fonctionnement de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓
- Décret n° 2004-2380 du 14 octobre 2004, modifiant le décret n° 92-1263 du 7 juillet 1992, fixant la mission, les attributions, l'organisation et les règles de fonctionnement de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓
- Décret n° 92-2250 du 31 décembre 1992, étendant les dispositions du décret n° 90-1007 du 11 juin 1990 relatif à l'indemnité pour travail de nuit servie aux personnels de la santé publique au Ministère de la santé publique, à leurs homologues exerçant à l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa et aux polycliniques de la Garde Nationale à l'Aouina et de la Sûreté Nationale à Bouchoucha relevant du Ministère de l'intérieur ✓
- Arrêté du 21 juin 1995, reconnaissant la vocation hospitalo-universitaire à certains services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓
- Arrêté du 6 juin 1995, fixant la liste et la capacité des services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✗

Modifications:

- Arrêté du 2 juillet 1996, modifiant l'arrêté du 6 juin 1995, fixant la liste et la capacité des services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✗
- Arrêté du 23 avril 2003, fixant la liste et la capacité des services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✓
- Arrêté du 26 janvier 2004, reconnaissant la vocation hospitalo-universitaire à certains services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa ✗
- Arrêté du 22 janvier 2008, reconnaissant la vocation hospitalo-universitaire à ✓

certaines services de l'hôpital des forces de sécurité intérieure de la Marsa

V. Divers

- Décret n° 98-478 du 19 février 1998, fixant les caractéristiques de la médaille d'honneur des forces de sécurité intérieure et les modalités de son port ✓

b. Organisation, statut et rémunération particulière des forces de sécurité rattachées au Ministère de l'intérieur

I. Sûreté et police nationale

- Organisation

- Décret n° 60-9 du 21 janvier 1960 portant transformation d'emplois au secrétariat d'État à l'intérieur (direction de la Sûreté Nationale) ✓
- Décret n° 69-451 du 26 décembre 1969, fixant les règles exceptionnelles et temporaires d'avancement de certains fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 73-205 du 8 mai 1973 fixant la situation du directeur de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 73-206 du 8 mai 1973, fixant la situation du commandant de la Sûreté Nationale ✓
- Arrêté du 19 octobre 2006, déterminant les modalités d'attribution des notes au titre des critères d'inscription sur la liste d'aptitude à l'avancement au choix des agents du corps de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✓
- Arrêté du 10 juin 2006 relatif à la délégation de pouvoir en matière disciplinaire aux agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✓

- Statut particulier

- Loi n° 57-85 du 31 décembre 1957 relative au statut spécial des personnels des services actifs de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 57-194 du 31 décembre 1957, portant règlement du statut général et des statuts particuliers des personnels des services actifs de la Sûreté Nationale ✗

Modifications:

- Décret n° 60-347 du 3 octobre 1960 modifiant le décret n° 57-194 du 31 décembre 1957, portant règlement du statut général et des statuts particuliers des personnels des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 67-402 du 15 novembre 1967 modifiant le décret n° 57-194 du 31 décembre 1957, portant règlement du statut général et des statuts particuliers des personnels des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 68-194 du 31 mai 1968, complétant le décret n° 57-194 du 31 décembre 1957, fixant le statut particulier des personnels des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 72-85 du 11 mars 1972 portant dérogation aux dispositions du décret n° 57-194 du 31 décembre 1957, portant règlement du statut général et des statuts particuliers des personnels des services actifs de la Sûreté ✗

Nationale

- Décret n° 60-213 du 20 juin 1960, portant statut particulier du chef de laboratoire à la direction de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗

Modifications:

- Décret n° 74-40 du 26 janvier 1974 portant modification du décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 74-55 du 31 janvier 1974 modifiant le décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 74-188 du 15 mars 1974 modifiant le décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 74-584 du 28 mai 1974 complétant le décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 74-738 du 20 juillet 1974 modifiant le décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 76-1019 du 30 novembre 1976 modifiant le décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 79-679 du 28 juillet 1979 portant modification du décret n° 72-230 du 12 juillet 1972 fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 80-1067 du 22 août 1980 portant dérogation aux dispositions du décret n° 72-230 du 12 juillet 1972 fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 81-625 du 13 mai 1981 portant dérogation aux dispositions du décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗
- Décret n° 81-1234 du 26 septembre 1981 étendant l'application des dispositions du décret n° 81-625 du 13 mai 1981, portant dérogation aux dispositions du décret n° 72-230 du 12 juillet 1972, fixant le statut particulier des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale aux gardiens des prisons ✗
- Décret n° 84-748 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✗

Modifications:

- Décret n° 84-757 du 10 mai 1984 portant dérogation provisoire aux dispositions du décret n° 84-748 du 30 avril 1984, relatif au statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 86-241 du 15 février 1986 portant modification du décret n° 84-748 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 87-301 du 23 février 1987 modifiant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 88-1659 du 6 septembre 1988 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-748 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 89-177 du 18 janvier 1989 modifiant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des cadres et agents actifs de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 89-724 du 10 juin 1989 modifiant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 91-496 du 13 avril 1991 fixant certaines dispositions dérogatoires aux dispositions du décret n° 84-748 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 91-662 du 24 avril 1991 modifiant le décret n° 89-724 du 10 juin 1989 modifiant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 94-1934 du 5 septembre 1994 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-748 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 2000-1008 du 11 mai 2000 modifiant et complétant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 2001-2489 du 31 octobre 2001 modifiant et complétant le décret n° 84-748 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✕
- Décret n° 87-1174 du 28 août 1987, portant création d'une catégorie d'agents temporaires de la sûreté et fixant leur statut particulier ✕

Modifications:

- Décret n° 2000-1010 du 11 mai 2000, modifiant et complétant le décret 87-1174 du 28 août 1987, portant création d'une catégorie d'agents temporaires de la sûreté et fixant leur statut particulier ✕
- Décret n° 88-1891 du 3 novembre 1988 portant intégration de certains cadres techniques exerçant au Ministère de l'intérieur parmi les cadres et agents de la ✓

Sûreté Nationale et de la Police Nationale

- Décret n° 2006-1160 du 13 avril 2006 portant statut particulier des agents du corps de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale ✓

Modifications :

- Décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011 portant modification des statuts particuliers des agents des forces de sécurité intérieure rattachées au Ministère de l'intérieur ✓

- Rémunération

- Arrêté du 18 juin 1956, (9 doul kaada 1375), relatif au régime des indemnités (service des transmissions de la Sûreté Nationale) ✓

- Arrêté du 7 septembre 1956, (1^{er} safar 1376), fixant le reclassement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels de la direction de la Sûreté Nationale (police Tunisienne) ✓

Modifications:

- Arrêté du 6 mai 1957, complétant l'arrêté du 7 septembre 1956, fixant le reclassement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels de la direction de la Sûreté Nationale (police Tunisienne) ✓

- Arrêté du 10 novembre 1956, fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels de la direction de la Sûreté Nationale (police Tunisienne) ✗

- Arrêté du 25 mars 1957, relatif à la détermination des catégories des agents de la direction de la Sûreté Nationale en vue de leur représentation au conseil de discipline et à la commission d'avancement ✗

- Arrêté du 13 janvier 1958, fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels du secrétariat d'État à l'intérieur (direction de la Sûreté Nationale) ✗

- Arrêté du 4 avril 1958, modifiant l'arrêté du 7 septembre 1956, fixant le reclassement indiciaire applicable à certaines catégories de personnels de la direction de la Sûreté Nationale ✗

- Décret n° 60-10 du 21 janvier 1960, relatif au reclassement hiérarchique de certaines catégories de fonctionnaires du secrétariat d'État à l'intérieur (direction de la Sûreté Nationale) ✗

- Décret n° 60-214 du 20 juin 1960, relatif au classement hiérarchique du chef de laboratoire à la direction de la Sûreté Nationale ✗

- Arrêté du 12 juillet 1972 portant reclassement des fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale ✗

- Décret n° 72-231 du 12 juillet 1972 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels actifs de la Sûreté Nationale ✗

Modifications:

- Décret n° 74-189 du 15 mars 1974 modifiant le décret n° 72-231 du 12 juillet ✗

- 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels des services actifs de la Sûreté Nationale
- Décret n° 76-1020 du 30 novembre 1976 modifiant le décret n° 72-231 du 12 juillet 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels des services actifs de la Sûreté Nationale X
 - Arrêté du 26 mars 1974 fixant le tableau de concordance pour l'intégration de certains fonctionnaires de la Garde Nationale, dans les cadres des services actifs de la Sûreté Nationale X
 - Arrêté du 20 juin 1974 portant reclassement de certains fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale X
 - Arrêté du 30 novembre 1976 portant reclassement de certains fonctionnaires des services actifs de la Sûreté Nationale X
 - Arrêté du 30 avril 1984 portant reclassement des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale X
 - Décret n° 84-749 du 30 avril 1984 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale X
- Modifications:*
- Décret n° 87-302 du 23 février 1987 modifiant le décret n° 84-749 du 30 avril 1984, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale X
 - Décret n° 87-1175 du 28 août 1987 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de la catégorie d'agents temporaires à la direction générale de la Sûreté Nationale X
- Modifications:*
- Décret n° 2000-1011 du 11 mai 2000, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades de la catégorie d'agents temporaires de la sûreté et les niveaux de rémunération X
 - Décret n° 2000-1009 du 11 mai 2000 fixant la concordance entre échelonnement des grades des cadres et agents de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale et les niveaux de rémunération X
 - Décret n° 2006-1161 du 13 avril 2006 fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la Sûreté Nationale et de la Police Nationale et les niveaux de rémunération ✓
 - Décret n° 2000-1031 du 15 mai 2000, relatif à l'indemnité journalière au titre des frais de déplacement allouée aux cadres de la Police Nationale et de la Sûreté Nationale, de la Garde Nationale, des prisons et de la rééducation et de la Protection Civile poursuivant les cours de la session de formation à l'école supérieure des forces de sécurité intérieure ✓
- Protection sociale**
- Arrêté du 29 septembre 1960, portant agrément en qualité d'association ✓

coopérative de construction, l'association coopérative de construction de la "fraternelle", (direction de la Sûreté Nationale) à Tunis, dont les statuts sont conformes aux statuts types agréés par le secrétaire d'État aux travaux publics et à l'habitat

- Loi n° 61-36 du 7 juillet 1961, portant création et organisation de la société d'entraide des personnels de la Sûreté Nationale x
- Loi n° 68-28 du 27 juillet 1968, portant constitution d'une société d'entraide des personnels de la direction générale de la Sûreté Nationale ✓

Modifications:

- Loi n° 75-7 du 19 février 1975, modifiant et complétant la loi n° 68-28 du 27 juillet 1968, portant constitution d'une société d'entraide des personnels de la direction générale de la Sûreté Nationale ✓

- Divers

- Décret n° 60-215 du 20 juin 1960, portant dérogation provisoire et exceptionnelle aux conditions de recrutement du chef de laboratoire à la direction de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 67-369 du 18 octobre 1967, portant expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis à Tunis, nécessaire à l'agrandissement de la direction de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 74-39 du 26 janvier 1974, instituant une Médaille d'Honneur de la Sûreté Nationale ✓
- Décret n° 85-467 du 29 mars 1985, portant organisation de la Médaille d'Honneur de la Sûreté Nationale ✓

II. Services des renseignements

- Aucune législation trouvée

III. Garde nationale

- Organisation

- Décret du 6 septembre 1956 (30 moharrem 1376), portant création de la Garde Nationale ✓
- Arrêté du 20 octobre 1958 fixant les règles exceptionnelles et temporaires d'intégration dans le corps de la Garde Nationale des agents du makhzen mobile et makhzen du sud ✓
- Décret n° 62-198 du 1er juin 1962, (1er doul hijja 1381), portant création d'un emploi de commandant à la Garde Nationale (secrétariat d'État à l'intérieur) ✓
- Décret n° 65-149 du 25 mars 1965, portant transformation d'emplois au secrétariat d'État à l'intérieur (direction de la Garde Nationale) ✓
- Arrêté du 4 janvier 1974, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour la nomination de sergent-chef de la Garde Nationale ✓
- Arrêté du 7 mai 1979, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour la nomination de capitaines de la Garde Nationale ✓

- Arrêté du 26 septembre 1979, fixant le règlement et le programme du concours pour le recrutement de sergents de la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 17 août 1982, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade d'adjudant de la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 17 août 1982, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour la nomination dans le grade de sergent-chef de la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 23 décembre 1988 fixant la période de formation à subir par les candidats titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou du diplôme d'ingénieur d'État ou d'un diplôme équivalent pour la nomination au grade de sous-lieutenant à la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 23 décembre 1989 fixant la période de formation à subir par les candidats admis à l'examen de sortie des écoles supérieures donnant accès au grade d'ingénieur principal pour la nomination au grade de lieutenant à la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 10 juin 2006 relatif à la délégation de pouvoir en matière disciplinaire aux agents de la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 19 octobre 2006, déterminant les modalités d'attribution des notes au titre des critères d'inscription sur la liste d'aptitude à l'avancement au choix des agents du corps de la Garde Nationale ✓
 - Arrêté du 14 décembre 2006, portant détermination des conditions, programmes et durée de la formation, ouvrant droit à la titularisation des agents temporaires de la Garde Nationale ✓
- Statut particulier**
- Arrêté du 10 octobre 1956 portant statut particulier du corps de la Garde Nationale X
Modifications:
 - Arrêté du 1er octobre 1960 modifiant l'arrêté du 10 octobre 1956, portant statut particulier du corps de la Garde Nationale X
 - Arrêté du 1er juin 1962 (28 doul hijja 1381), complétant l'arrêté du 10 octobre 1956 (5 rabia 1 1376), portant statut de la Garde Nationale X
 - Décret n° 65-148 du 25 mars 1965 fixant le statut particulier aux fonctionnaires de la Garde Nationale X
Modifications:
 - Décret n° 69-262 du 14 juillet 1969 modifiant le décret n° 65-148 du 25 mars 1965, fixant le statut particulier aux fonctionnaires de la Garde Nationale X
 - Décret n° 72-406 du 21 décembre 1972, fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale X
Modifications:
 - Décret n° 74-41 du 26 janvier 1974 portant modification du décret n° 72-406 du 21 décembre 1972, fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale X

- Décret n° 74-56 du 31 janvier 1974 modifiant le décret n° 72-406 du 21 décembre 1972, fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 74-190 du 15 mars 1974 modifiant le décret n° 72-406 du 21 décembre 1972, fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 74-739 du 20 juillet 1974 modifiant le décret n° 72-406 du 21 décembre 1972, fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 79-678 du 28 juillet 1979 portant modification du décret n° 72-406 du 21 décembre 1972 fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 80-1068 du 22 août 1980 portant dérogation aux dispositions du décret n° 72-406 du 21 décembre 1972 fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 81-189 du 14 février 1981 modifiant le décret n° 72-406 du 21 décembre 1972 fixant le statut particulier des personnels de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 84-750 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ✕

Modifications:

- Décret n° 88-743 du 13 avril 1988 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-750 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 88-1660 du 6 septembre 1988 portant dérogation à certaines dispositions du Décret n° 84-750 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 89-178 du 18 janvier 1989 modifiant le décret n° 84-750 du 30 avril 1984 portant statut particulier de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 91-497 du 13 avril 1991 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-750 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 94-1931 du 5 septembre 1994 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-750 du 30 avril 1994 fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 2000-1012 du 11 mai 2000 modifiant et complétant le décret n° 84-750 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✕
- Décret n° 2006-1162 du 13 avril 2006 portant statut particulier des agents du corps de la Garde Nationale ✓

Modifications:

- Décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011 portant modification des statuts ✓

particuliers des agents des forces de sécurité intérieure rattachées au Ministère de l'intérieur

- Rémunération

- Arrêté du 11 septembre 1957, portant attribution aux agents de la Garde Nationale une indemnité de responsabilité ✓
- Modifications:*
- Décret n° 91-497 du 13 avril 1991 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-750 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Garde Nationale ✓
- Arrêté du 11 septembre 1957, portant attribution aux agents de la Garde Nationale une indemnité d'entretien et d'habillement ✓
- Décret n° 62-199 du 1er juin 1962, (28 doul hijja 1381), relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au grade de commandant à la Garde Nationale ✓
- Décret n° 65-180 du 7 avril 1965, relatif au classement hiérarchique et aux échelonnements indiciaires applicables à certaines catégories de fonctionnaires du secrétariat d'État à l'intérieur (direction de la Garde Nationale) ✓
- Arrêté du 16 juin 1965, concernant le reclassement de certaines catégories de fonctionnaires du secrétariat d'État à l'intérieur (Garde Nationale) ✓
- Décret n° 69-263 du 14 juillet 1969, fixant la rémunération et les indemnités du commandant de la Garde Nationale ✓
- Décret n° 71-437 du 11 décembre 1971, allouant une indemnité spéciale dite "indemnité du Sahara" à certains agents de la Garde Nationale ✓
- Modifications:*
- Décret n° 73-679 du 26 décembre 1973 modifiant le décret n° 71-437 du 11 décembre 1971, portant institution d'une indemnité spéciale dite "indemnité du Sahara" au profit de certains agents de la Garde Nationale ✓
- Arrêté du 21 décembre 1972 portant reclassement des agents de la Garde Nationale ✗
- Décret n° 72-405 du 21 décembre 1972, fixant le taux de l'indemnité pour charges administratives allouée du commandant de l'école de la Garde Nationale ✓
- Décret n° 72-407 du 21 décembre 1972, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux agents de la Garde Nationale ✗
- Arrêté du 14 février 1981 portant reclassement hiérarchique et indiciaire applicables aux auxiliaires de la Garde Nationale ✗
- Arrêté du 30 avril 1984 portant reclassement des agents de la Garde Nationale ✗
- Décret n° 84-751 du 30 avril 1984 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux Agents de la Garde Nationale ✗
- Décret n° 84-752 du 30 avril 1984 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables à la catégorie des Agents Temporaires de la Garde Nationale ✗

- Décret n° 2000-1013 du 11 mai 2000, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents de la Garde Nationale et les niveaux de rémunération x
- Décret n° 2006-1163 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la Garde Nationale et les niveaux de rémunération ✓

- Protection sociale

- Loi n° 62-44 du 30 octobre 1962, (2 jourmada 2 1382), portant création et organisation de la société d'entraide des personnels de la Garde Nationale x
- Loi n° 66-73 du 28 novembre 1966, relative à la mise à la retraite d'office de certains fonctionnaires de la Garde Nationale x

- Divers

- Arrêté du 10 octobre 1957, relatif à l'attribution du logement en nature aux agents de la Garde Nationale ✓
- Décret n° 66-333 du 29 août 1966, instituant une médaille d'honneur de la Garde Nationale ✓

Modifications:

- Décret n° 66-333 du 29 août 1966 instituant une médaille d'honneur de la Garde Nationale (rectificatif au JORT n° 37 des 30 août et 2 septembre 1966) ✓
- Décret n° 85-468 du 29 mars 1985 portant organisation de la médaille d'honneur de la Garde Nationale ✓

IV. Protection civile

- Organisation

- Loi n° 78-59 du 28 décembre 1978, portant loi de finances pour la gestion 1979: première partie: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics ci-après: agence administrative de Protection Civile - centre de travail éducatif de Naassène - Art. 29 x
- Décret n° 82-792 du 17 mai 1982, fixant la loi des cadres de la Régie Administrative de la Protection Civile x
- Loi n° 93-121 du 27 décembre 1993 portant création de l'office national de la Protection Civile ✓
- Décret n° 94-568 du 15 mars 1994, relatif à l'organisation administrative et financière et aux modalités de fonctionnement de l'office national de la Protection Civile ✓
- Arrêté du 8 novembre 1995 fixant les tarifs des interventions, opérations et prestations particulières payantes que l'office national de la Protection Civile assure au profit des entreprises publiques et des personnes privées ✓
- Arrêté du 16 avril 1996 fixant les modalités de demande des interventions, opérations et prestations particulières payantes que l'office national de la Protection Civile assure au profit des entreprises publiques et des personnes ✓

privées	
▪ Décret n° 97-1118 du 9 juin 1997 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du fonds de la Protection Civile et de la sécurité routière	✓
▪ Décret n° 99-2058 du 13 septembre 1999, fixant l'organisation de l'office national de la Protection Civile	✓
▪ Décret n° 99-2059 du 13 septembre 1999, fixant la loi des cadres de l'office national de la Protection Civile pour la période du neuvième plan (1997-2001)	✗
▪ Décret n° 99-2428 du 1er novembre 1999 fixant les modalités et les procédures d'emploi des volontaires civils par l'office national de la Protection Civile	✓
▪ Loi n° 2000-90 du 31 octobre 2000, relative à la ratification de la convention d'ouverture de crédit conclue le 4 juillet 2000 entre la République Tunisienne et la banque française "crédit lyonnais" pour le financement de l'acquisition d'équipements de Protection Civile	✓
▪ Loi n° 2001-10 du 30 janvier 2001, portant approbation de la convention de crédit conclue le 31 octobre 2000, entre la République Tunisienne d'une part, et la banque nationale de Paris "Paribas" et l'Union Tunisienne de banques d'autre part, pour le financement de l'acquisition d'équipements de Protection Civile	✓
▪ Arrêté du 1er décembre 2003 fixant les redevances des interventions, opérations et prestations particulières payantes que l'office national de la Protection Civile assure au profit des entreprises publiques et des personnes privées	✓
▪ Arrêté du 10 juin 2006, relatif à la délégation de pouvoir en matière disciplinaire aux agents de la Protection Civile	✓
▪ Arrêté du 19 octobre 2006, déterminant les modalités d'attribution des notes au titre des critères d'inscription sur la liste d'aptitude à l'avancement au choix des agents du corps de la Protection Civile	✓
- Statut particulier	
▪ Décret n° 75-250 du 25 avril 1975, fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile	✗
▪ Décret n° 84-755 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété	✗
<i>Modifications:</i>	
- Décret n° 88-1661 du 6 septembre 1988, portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-755 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile	✗
- Décret n° 90-772 du 7 mai 1990 modifiant le décret n° 84-755 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile	✗
- Décret n° 92-667 du 13 avril 1992 fixant certaines dispositions dérogatoires au Décret n° 84-755 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile	✗
- Décret n° 94-1932 du 5 septembre 1994 portant dérogation à certaines dispositions du Décret n° 84-755 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier	✗

des agents de la Protection Civile

- Décret n° 96-1049 du 3 juin 1996 modifiant le Décret n° 84-755 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile ✕
- Décret n° 2000-1014 du 11 mai 2000 modifiant et complétant le Décret n° 84-755 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile ✕
- Décret n° 2002-2947 du 11 novembre 2002 complétant le Décret n° 84-755 du 30 avril 1984, fixant le statut particulier des agents de la Protection Civile ✕

- Décret n° 2006-1164 du 13 avril 2006 portant statut particulier des agents du corps de la Protection Civile ✓

Modifications :

- Décret n° 2011-1260 du 5 septembre 2011 portant modification des statuts particuliers des agents des forces de sécurité intérieure rattachées au Ministère de l'intérieur ✓

- Rémunération

- Arrêté du 25 avril 1975, portant reclassement des agents de la Protection Civile ✕
- Décret n° 75-251 du 25 avril 1975, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux agents de la Protection Civile ✕
- Arrêté du 30 avril 1984, portant reclassement des Agents de la Protection Civile ✕
- Décret n° 84-756 du 30 avril 1984, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux agents de la Protection Civile ✕
- Décret n° 2000-1015 du 11 mai 2000, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents de la Protection Civile et les niveaux de rémunération ✕
- Décret n° 2006-1165 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la Protection Civile et les niveaux de rémunération ✓

- Protection sociale

- Cf. Partie VII.3.a.IV.

- Divers

- Décret n° 80-126 du 8 février 1980, instituant une Médaille d'Honneur de la Protection Civile ✓
- Décret n° 85-469 du 29 mars 1985, portant organisation de la médaille d'honneur de la Protection Civile ✓

4. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère de la justice

I. Administration pénitentiaire

- Organisation

- Décret du 13 mars 1957 portant création d'une commission centrale et de commissions régionales de surveillance des établissements pénitentiaires ✓
- Décret n° 60-85 du 16 mars 1960 portant organisation des services pénitentiaires ✗
- Arrêté du 15 novembre 1963, fixant le règlement et le programme de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'admission en qualité de fonctionnaires titulaires des agents temporaires de la catégorie "C" appartenant aux cadres particuliers du secrétariat d'État ✓
- Arrêté du 15 janvier 1970, fixant le programme et les règles des concours internes pour la nomination de surveillants-chefs adjoints et surveillants principaux des services pénitentiaires ✓
- Loi n° 71-59 du 29 décembre 1971, portant loi de finances pour la gestion 1972: première partie: dépenses courantes: chapitre 2: dispositions diverses: établissements publics: Ministère de l'intérieur: il est créé un établissement public dénommé établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif - Art. 13 ✓
- Arrêté du 22 janvier 1974, fixant le règlement et le programme de l'examen professionnel pour la nomination de surveillants principaux à l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✓
- Arrêté du 29 juin 1976, fixant le règlement et le programme du concours pour le recrutement de moniteurs techniques de 1ere catégorie et de 2e catégorie de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✓
- Décret n° 79-1039 du 31 décembre 1979 portant changement d'appellation de certains établissements publics relevant du Ministère de l'intérieur: les centres de rééducation deviennent des prisons et le centre de rééducation de Mrira devient centre d'observation de Mrira et relevant du Ministère de l'éducation nationale: lycées et collèges ✓
- Décret n° 80-1286 du 7 octobre 1980 relatif aux emplois fonctionnels des centres d'observation, d'action éducative et des prisons ✓
- Loi n° 84-84 du 31 décembre 1984, portant loi de finances pour l'année 1985: première partie: budget ordinaire: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: est créé un établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: est créé un établissement public dénommé prison de Jendouba - Art. 69 ✓
- Loi n° 85-109 du 31 décembre 1985, portant loi de finances pour l'année 1986: première partie: budget ordinaire: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics ✗
- Décret n° 88-1876 du 4 novembre 1988 relatif au règlement spécial des prisons ✓

- Décret n° 91-1999 du 31 décembre 1991, portant changement d'appellation de certains établissements publics ✓
 - Décret n° 95-2423 du 11 décembre 1995 portant règlement intérieur des centres de rééducation des délinquants mineurs ✓
 - Décret n° 98-670 du 16 mars 1998 relatif à l'organisation et aux missions du centre de recyclage et d'instruction des agents des prisons et de la rééducation de Borj-Touil ✓
 - Loi n° 2001-51 du 3 mai 2001 relative aux agents des prisons et de rééducation ✓
 - Loi n° 2001-52 du 14 mai 2001 relative à l'organisation des prisons ✓
 - Décret n° 2001-2283 du 25 septembre 2001 portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de transfert de la prison civile de Tunis et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement ✓
 - Décret n° 2003-1159 du 26 mai 2003 relatif à la réglementation des emplois fonctionnels aux centres de rééducation des enfants délinquants relevant de la direction générale des prisons et de la rééducation ✓
 - Décret n° 2004-1085 du 17 mai 2004 portant dissolution d'un établissement public relevant du Ministère de la justice et des droits de l'homme
 - Arrêté du 14 juin 2004, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conseiller des prisons et de la rééducation
 - Arrêté du 1er juin 2004, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur dossiers pour l'accès au cycle de formation de surveillants de prisons ✓
 - Décret n° 2004-942 du 13 avril 2004, portant changement d'appellation de certains établissements publics relevant du Ministère de la justice et des droits de l'homme: centre d'action éducative de Gammarth devient centre de rééducation des enfants délinquants ✓
 - Arrêté du 8 février 2007, déterminant les modalités d'attribution des notes au titre des critères d'inscription sur la liste d'aptitude à l'avancement au choix des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✓
 - Arrêté du 17 janvier 2007, relatif à la délégation de pouvoir en matière disciplinaire aux cadres et agents des prisons et de la rééducation ✓
 - Décret n° 2008-2635 du 21 juillet 2008, portant changement d'appellation de deux établissements publics relevant du Ministère de la justice et des droits de l'Homme: prison de Tunis devient prison de Mornaguia; centre d'action éducative de Souk Jedid au gouvernorat de Sidi-Bouزيد devient centre de rééducation des mineurs délinquants de Souk-Jedid ✓
- Statut particulier**
- Arrêté du 1er août 1952 (10 doul kaada 1371), portant statut du personnel des services pénitentiaires (*texte non publié au JORT*) ✗
- Modifications:*
- Arrêté du 25 février 1957 modifiant l'arrêté du 1er août 1952 (10 doul kaada 1371), portant statut du personnel des services pénitentiaires ✗

- Arrêté du 25 mars 1957 portant dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1er août 1952, portant statut du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Arrêté du 25 juin 1957 modifiant l'arrêté du 25 mars 1957, portant dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1er août 1952, portant statut du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Arrêté du 22 août 1957 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 25 mars 1957 (23 chaâbane 1376), portant dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1er août 1952 (10 doul kaada 1371), portant statut du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Arrêté du 2 janvier 1958 modifiant l'arrêté du 1er août 1952, portant statut du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Arrêté du 19 mars 1959 modifiant l'arrêté du 1er août 1952 (10 dhoul kaada 1371), portant statut du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Décret n° 62-86 du 14 mars 1962 (8 chaoual 1381), portant dérogation temporaire aux dispositions de l'arrêté du 1er août 1952 (10 doul kaada 1371), portant statut particulier du personnel des services pénitentiaires ✕
 - Décret n° 65-345 du 24 juin 1965 fixant le statut particulier du personnel de l'administration pénitentiaire ✕
 - Décret n° 65-346 du 24 juin 1965 portant dérogations spéciales aux dispositions du statut particulier du personnel de l'administration pénitentiaire ✕
 - Décret n° 65-347 du 24 juin 1965 portant fixation de la loi des cadres de l'administration pénitentiaire ✕
 - Décret n° 70-38 du 28 janvier 1970 portant transformation d'emplois au Ministère de l'intérieur (administration pénitentiaire) ✕
 - Décret n° 73-220 du 19 mai 1973, fixant le Statut particulier du personnel de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif, modifié par le décret n° 77-71 du 15 janvier 1977 ✕
- Modifications:*
- Décret n° 74-57 du 31 janvier 1974 modifiant le décret n° 73-220 du 19 mai 1973, fixant le statut particulier du personnel de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✕
 - Arrêté du 30 novembre 1976, portant reclassement de certaines catégories des fonctionnaires de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✕
 - Arrêté du 15 janvier 1977, portant reclassement des fonctionnaires de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✕
 - Décret n° 77-71 du 15 janvier 1977, modifiant le décret n° 73-220 du 19 mai 1973, fixant le statut particulier du personnel de l'Etablissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✕
 - Décret n° 77-71 du 15 janvier 1977 modifiant le décret n° 73-220 du 19 mai 1973, fixant le statut particulier du personnel de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif (rectificatif) ✕

- Décret n° 76-1021 du 30 novembre 1976 fixant le statut particulier des cadres enseignants de la rééducation ✓
- Décret n° 84-753 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ✗
- Modifications:*
 - Décret n° 86-242 du 15 février 1986 portant modification du décret n° 84-753 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✗
 - Décret n° 90-1408 du 5 septembre 1990 complétant le décret n° 84-753 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✗
 - Décret n° 91-498 du 13 avril 1991 portant dérogation à quelques dispositions du décret n° 84-753 du 30 avril 1984 portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation tel qu'il a été modifié par le décret n° 86-242 du 15 février 1986 ✗
 - Décret n° 94-1933 du 5 septembre 1994 portant dérogation à certaines dispositions du décret n° 84-753 du 30 avril 1984 fixant le statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation, tel qu'il a été modifié par le décret n° 86-242 du 15 février 1986 ✗
 - Décret n° 2000-1016 du 11 mai 2000 modifiant et complétant le décret n° 84-753 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✗
 - Décret n° 2004-419 du 1er mars 2004 modifiant et complétant le décret n° 84-753 du 30 avril 1984, portant statut particulier des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✗
- Décret n° 88-787 du 14 avril 1988 portant création d'une catégorie d'agents temporaires des prisons et fixant leur statut particulier ✗
- Modifications:*
 - Décret n° 2000-1018 du 11 mai 2000 modifiant et complétant le décret n° 88-787 du 14 avril 1988, portant création d'une catégorie d'agents temporaires des prisons et fixant leur statut particulier ✗
- Décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006 fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✓
- Modifications:*
 - Décret n° 2009-2612 du 14 septembre 2009, modifiant et complétant le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de la rééducation ✓
- Rémunération**
 - Arrêté du 19 mai 1973 portant reclassement des fonctionnaires de l'établissement des services pénitentiaire et du travail rééducatif ✗

- Décret n° 73-221 du 19 mai 1973 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux fonctionnaires de l'établissement des services pénitentiaires et du travail rééducatif x
 - Arrêté du 30 avril 1984 portant reclassement des Cadres et Agents des Prisons et de la Rééducation x
 - Décret n° 84-754 du 30 avril 1984 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux Cadres et Agents des Prisons et de la Rééducation x
 - Décret n° 88-788 du 14 avril 1988, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicable aux agents de la catégorie d'agents temporaires des prisons x
 - Décret n° 2000-1017 du 11 mai 2000 fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des cadres et agents des prisons et de la rééducation et les niveaux de rémunération x
 - Décret n° 2000-1019 du 11 mai 2000 fixant la concordance entre l'échelonnement des grades de la catégorie d'agents temporaires des prisons et les niveaux de rémunération x
 - Décret n° 2002-771 du 11 avril 2002, relatif à la rémunération des actions de formation, de recherche et des travaux exceptionnels réalisés par les différentes catégories d'agents au centre du recyclage et de l'instruction des agents des prisons et de la rééducation ✓
 - Décret n° 2004-420 du 1er mars 2004 modifiant et complétant le décret n° 2000-1017 du 11 mai 2000, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des cadres et agents des prisons et de la rééducation et les niveaux de rémunération x
 - Décret n° 2006-1168 du 13 avril 2006 fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des cadres et agents des prisons et de la rééducation et les niveaux de rémunération ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2009-2613 du 14 septembre 2009, modifiant le décret n° 2006-1168 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des cadres et agents des prisons et de la rééducation et les niveaux de rémunération ✓
 - Arrêté du 26 juillet 2006 fixant le tableau de reclassement des surveillants principaux des prisons, intégrés au grade d'adjudant des prisons et de la rééducation ✓
- Protection sociale**
- Arrêté du 17 décembre 1962, portant approbation des statuts de l'association d'entraide des fonctionnaires des services pénitentiaires ✓
- Divers**
- Décret n° 77-954 du 23 novembre 1977, portant création d'une médaille d'honneur des services pénitentiaires et du travail rééducatif ✓

- Décret n° 85-470 du 29 mars 1985, portant organisation de la médaille d'honneur des services pénitentiaires et de la rééducation ✓
- Décret n° 2006-1169 du 13 avril 2006 fixant les cycles de formation des agents de forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de la justice et des droits de l'Homme ✓
- Arrêté du 27 avril 2007, portant détermination et classification des cycles de formation antérieurs au décret n° 2006-1169 du 13 avril 2006, fixant les cycles de formation des agents des forces de sûreté intérieure relevant du Ministère de la justice et des droits de l'homme ✓
- Arrêté du 15 août 2011 relatif au transport public gratuit des agents des forces de sécurité intérieure rattachés au Ministère de la justice ✓

5. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés au Ministère des finances

I. Services des douanes

- Organisation

- Décret du 29 décembre 1955, portant refonte et codification de la législation des douanes, tel qu'il a été modifié par les lois subséquentes et notamment la loi n° 58-85 du 26 août 1958 et la loi n° 86-83 du 1er septembre 1986 (*texte non publié au JORT*) ✗
- Modifications:*
- *Loi n° 58-85 du 26 août 1958 modifiant le Code des douanes* ✗
- Arrêté du 5 avril 1956, (23 chaâbane 1375), relatif à l'organisation du stage et de l'examen professionnel des inspecteurs-élèves des douanes ✓
- Arrêté du 16 décembre 1957, relatif à l'organisation et au programme du stage et de l'examen de fin de stage des inspecteurs-élèves des douanes ✓
- Arrêté du 18 avril 1958, fixant le programme et les conditions d'organisation du concours pour le grade de lieutenant des douanes (concours interne) ✓
- Arrêté du 7 décembre 1959, relatif à l'organisation et au programme de l'examen de fin de stage des contrôleurs stagiaires des douanes ✓
- Arrêté du 30 juillet 1965, portant création et modalités d'organisation et de fonctionnement des commissions administratives paritaires des personnels des services actifs des douanes ✓
- Arrêté du 6 septembre 1973, portant création et modalités d'organisation des commissions administratives paritaires des personnels des brigades des douanes du Ministère des finances ✓
- Arrêté du 7 octobre 1985, portant classement des gestions des recettes régionales et particulières des finances et des douanes ✓
- Décret n° 89-894 du 5 juillet 1989, fixant l'organisation et les attributions des services extérieurs des douanes au Ministère du plan et des finances ✓

Modifications:

- Décret n° 90-1235 du 1er août 1990, modifiant le décret n° 90-894 du 5 juillet 1989, fixant l'organisation et les attributions des services extérieurs des douanes au Ministère du plan et des finances ✓
- Arrêté du 5 décembre 1989, portant création d'un bureau des douanes de la catégorie C à Tataouine dénommé "Bureau des douanes de Tataouine" ✓
- Arrêté du 6 décembre 1990, portant création d'un bureau des douanes à Kelibia ✓
- Arrêté du 2 mars 1990, portant création à Nabeul d'un bureau de douane classe dans la catégorie "B" ✓
- Décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2004-2703 du 21 décembre 2004, modifiant et complétant le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes ✓
- Décret n° 2004-2128 du 6 septembre 2004, modifiant et complétant le décret n° 94-1845 du 6 septembre 1994, portant organisation de la direction générale des douanes ✓
- Arrêté du 19 novembre 1994, portant classement des bureaux des douanes ✓
- Arrêté du 22 août 1994, portant création de bureaux des douanes de la catégorie "B" dans les gouvernorats de Beja, du Kef, de Kairouan, de Siliana, de Sidi-Bouزيد, de Zaghuan, de Mahdia et de Kebili ✓
- Décret n° 98-2522 du 18 décembre 1998, portant création et organisation administrative et financière du centre médical des douanes ✓
- Arrêté du 22 septembre 2000, relatif à l'organisation d'un concours externe pour le recrutement de sous-lieutenants des douanes ✓
- Arrêté du 4 décembre 2003, fixant les modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement de sous-lieutenants des douanes ✓
- Arrêté du 22 décembre 2003, fixant les modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement de sergents des douanes ✓
- Arrêté du 11 octobre 2004, fixant les modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement de caporaux adjoints des douanes ✓
- Arrêté du 30 mars 2007, fixant les modalités d'organisation du concours externe pour le recrutement des adjudants major des douanes ✓
- Arrêté du 15 avril 2008 fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement de sous-lieutenants des douanes ✓
- Arrêté du 15 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement des adjudants major des douanes ✓
- Arrêté du 14 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement de sergents des douanes ✓
- Arrêté du 14 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur épreuves pour le recrutement de caporaux adjoints des douanes ✓

- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'adjudant-major des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, portant organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'adjudant-chef des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade d'adjudant des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade de sergent-major des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade de sergent des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade de caporal-chef des douanes ✓
- Arrêté du 7 avril 2008, fixant les modalités d'organisation du cycle de formation continue pour la promotion au grade de caporal des douanes ✓
- Loi n° 2008-34 du 2 juin 2008 portant promulgation du Code des douanes: Code des douanes ✓

- Statut particulier

- Arrêté du 28 mai 1953, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes (annexes n° 4 et n° 5) ✗
- Modifications:*
- Arrêté du 1er octobre 1956, modifiant et complétant l'annexe n° 1 à l'arrêté du 28 mai 1953 (14 ramadan 1372), fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
 - Arrêté du 2 août 1956, (24 doul hijja 1375), modifiant l'arrêté du 28 mai 1953 (14 ramadan 1372), fixant le statut particulier du personnel des brigades des douanes ✗
 - Arrêté du 21 juin 1956, (12 doul kaada 1375), modifiant l'arrêté du 28 mai 1953 (14 ramadan 1372), fixant le statut particulier du personnel des brigades des douanes ✗
 - Arrêté du 17 mars 1956, (4 chaâbane 1375), modifiant l'arrêté du 28 mai 1953 (14 ramadan 1372), fixant le statut particulier du personnel des brigades des douanes ✗
- Arrêté du 18 janvier 1958, fixant le statut particulier du personnel non officiers des brigades des douanes ✗
- Modifications:*
- Arrêté du 25 avril 1961, portant dérogation, à titre exceptionnel, aux dispositions de l'article 13 de l'arrêté du 21 janvier 1958 (29 djoumada 2 1377), fixant le statut particulier du personnel non officier des brigades des douanes ✗
- Décret n° 60-70 du 3 mars 1960, relatif au statut particulier du personnel non officier des brigades des douanes ✗

- Décret n° 65-183 du 8 avril 1965, fixant le statut particulier aux personnels des services actifs des douanes ✗
- Modifications:*
- Décret n° 68-153 du 31 mai 1968, modifiant le décret n° 65-183 du 8 avril 1965, fixant le statut particulier aux personnels des services actifs des douanes ✗
- Décret n° 65-326 du 2 juillet 1965, portant dispositions dérogatoires et transitoires au statut des personnels des services actifs des douanes ✗
- Décret n° 65-484 du 21 octobre 1965, portant dispositions dérogatoires et transitoires au statut des personnels des services actifs des douanes ✗
- Décret n° 73-210 du 10 mai 1973, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
- Modifications:*
- Décret n° 73-680 du 26 décembre 1973, portant modification du décret n° 73-210 du 10 mai 1973, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
- Décret n° 76-1112 du 28 décembre 1976, modifiant le décret n° 73-210 du 10 mai 1973, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
- Décret n° 77-611 du 27 juillet 1977, modifiant le décret n° 73-210 du 10 mai 1973, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
- Décret n° 81-88 du 24 janvier 1981, modifiant le décret n° 73-210 du 10 mai 1973, fixant le statut particulier des personnels des brigades des douanes ✗
- Décret n° 91-1374 du 17 septembre 1991, fixant le statut particulier des agents des douanes ✗
- Loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes ✓
- Modifications:*
- Loi n° 96-102 du 18 novembre 1996, modifiant et complétant la loi n° 95-46 du 15 mai 1995, portant statut général des agents des douanes ✓
- Décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers ✓
- Modifications:*
- Décret n° 98-725 du 30 mars 1998, modifiant le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers ✓
- Décret n° 99-2846 du 27 décembre 1999 modifiant et complétant le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996 fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers ✓
- Décret n° 2003-2142 du 20 octobre 2003 portant modification du décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers ✗
- Décret n° 2004-1642 du 20 juillet 2004 modifiant et complétant le décret n° ✓

96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier des agents des services douaniers

- Décret n° 2006-562 du 23 février 2006 modifiant et complétant le décret n° 96-2311 du 3 décembre 1996, fixant le statut particulier du corps des agents des services douaniers

- Rémunération

- Arrêté du 16 mars 1959, relatif à la réduction du taux de l'indemnité de déplacement allouée aux agents de brigades des douanes qui effectuent un service de surveillance soit en mer, soit en dehors des agglomérations urbaines
- Arrêté du 8 avril 1965, portant reclassement des personnels titulaires des brigades des douanes
- Arrêté du 10 mai 1973, portant reclassement des agents des brigades des douanes
- Modifications:*
 - Arrêté du 31 janvier 1976, modifiant l'arrêté du 10 mai 1973, portant reclassement des agents des brigades des douanes
- Décret n° 73-211 du 10 mai 1973, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux fonctionnaires des brigades des douanes
- Décret n° 91-1375 du 17 septembre 1991 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux agents des douanes
- Arrêté du 19 septembre 1991, fixant le tableau de concordance entre les grades du corps des services actifs des douanes et les grades des agents des brigades des douanes
- Arrêté du 19 septembre 1991, fixant le tableau de concordance entre les grades du corps des personnels du Ministère des finances et les grades des agents des bureaux des douanes
- Décret n° 96-2312 du 3 décembre 1996 relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables au corps des agents des services douaniers
- Décret n° 99-530 du 8 mars 1999, fixant le régime de rémunération des différentes catégories du personnel assurant des tâches d'enseignement ou des travaux exceptionnels à l'école nationale des douanes
- Décret n° 2008-2650 du 21 juillet 2008, fixant le régime de rémunération des différentes catégories de personnels enseignants et des travaux exceptionnels à l'école nationale des douanes

- Protection sociale

- Arrêté du 10 janvier 1966, portant approbation des statuts de la société d'entraide et secours mutuel des personnels du service des douanes "Ettadhamoun"
- Loi n° 89-53 du 14 mars 1989, portant constitution d'une mutuelle des personnels des douanes
- Décret n° 89-895 du 6 juillet 1989, portant organisation et fonctionnement de la

mutuelle des personnels des douanes

- Divers

- Arrêté du 25 juin 1998, fixant les conditions de la gratuite du transport des agents des services douaniers

✓

6. Fournisseurs de sécurité et de justice rattachés à la Présidence

- Organisation

- Loi n° 88-60 du 2 juin 1988, portant loi de finances complémentaire pour la gestion 1988: première partie: disposition de la loi de finances: chapitre 3: dispositions diverses: création d'un corps des agents de sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles

✓

- Statut particulier

- Décret n° 88-2131 du 31 décembre 1988, fixant le statut particulier des cadres et agents de la sécurité du Chef de l'État et des personnalités officielles
- Décret n° 2006-1155 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles

✗

✓

Modifications:

- Décret n° 2006-1341 du 15 mai 2006, complétant et modifiant le décret n° 2006-1155 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles
- Décret n° 2011-4245 du 24 novembre 2011 modifiant le décret n° 2006-1155 du 13 avril 2006, portant statut particulier des agents de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles
- Décret n° 2006-1157 du 13 avril 2006, définissant les cycles de formation des agents de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles
 - Modifications:
 - Décret n° 2011-4246 du 24 novembre 2011 modifiant le décret n° 2006-1157 du 13/04/2006, définissant les cycles de formation des agents de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles

✓

✓

✓

✓

- Rémunération

- Décret n° 88-2132 du 31 décembre 1988, fixant le classement hiérarchique et l'échelonnement indiciaire des cadres et agents de la sécurité du Chef de l'État et des personnalités officielles
- Décret n° 2006-1156 du 13 avril 2006, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des agents du corps de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles

✗

✓

- Protection sociale

- Décret n° 89-407 du 27 mars 1989, fixant les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la mutuelle du corps des agents de la sécurité du

✓

chef de l'État et des personnalités officielles

- Divers

- Décret n° 89-1667 du 2 novembre 1989, portant organisation de la médaille d'honneur de la sécurité du chef de l'État et des personnalités officielles ✓

7. Corps diplomatique rattaché au Ministère des affaires étrangères

- Organisation

- C.f. Partie III.6.a. Organisation du Ministère des affaires étrangères

- Statut particulier

- Décret n° 73-165 du 6 avril 1973, portant statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères ✓

Modifications:

- Décret n° 75-127 du 19 février 1975, portant dispositions dérogatoires au décret n° 73-165 du 6 avril 1973, portant statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères ✓

- Décret n° 82-1291 du 21 septembre 1982, modifiant le décret n° 73-165 du 6 avril 1973, portant statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères ✓

- Décret n° 82-1412 du 16 octobre 1982, modifiant le décret n° 73-165 du 6 avril 1973 portant statut particulier des Agents du Corps Diplomatique du Ministère des affaires étrangères ✓

- Décret n° 88-1064 du 3 juin 1988, modifiant n° 73-165 du 6 avril 1973 fixant le statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères ✓

- Décret n° 89-125 du 14 janvier 1989, portant extension des dispositions du décret n° 88-1064 du 3 juin 1988 modifiant le décret n° 73-165 du 6 avril 1973 fixant le statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères au personnel militaire en fonction près des ambassades à l'étranger ✓

- Décret n° 90-1406 du 5 septembre 1990 étendant les dispositions du décret n° 88-1064 du 3 juin 1988, modifiant le décret n° 73-165 du 6 avril 1973, portant statut particulier des agents du corps diplomatique du Ministère des affaires étrangères, aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure en fonction près des ambassades à l'étranger ✓

- Rémunération

- Décret n° 73-167 du 6 avril 1973, réglementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure et aux personnels militaires en fonction auprès des missions diplomatiques, permanentes ✓

et consulaires de la République Tunisienne

Modifications:

- Décret n° 85-1183 du 24 septembre 1985 modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973 règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social ✓
- Décret n° 92-93 du 13 janvier 1992, étendant les dispositions du décret n° 89-842 du 3 juillet 1989, modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973, règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure et aux personnels militaires en fonction auprès des missions diplomatiques, permanentes et consulaires de la République Tunisienne ✓
- Décret n° 90-721 du 25 avril 1990, complétant et modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973, règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure et aux personnels militaires en fonction auprès des missions diplomatiques, permanentes et consulaires de la République Tunisienne ✓
- Décret n° 91-666 du 13 mai 1991, étendant les dispositions du décret n° 90-721 du 25 avril 1990, complétant et modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973, règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social, aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure en fonction auprès des ambassades à l'étranger ✓
- Décret n° 92-93 du 13 janvier 1992, étendant les dispositions du décret n° 89-842 du 3 juillet 1989, modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973, règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social aux cadres et agents des forces de sécurité intérieure et aux personnels militaires en fonction auprès des missions diplomatiques, permanentes et consulaires de la République Tunisienne ✓
- Décret n° 2004-1772 du 27 juillet 2004, complétant et modifiant le décret n° 73-167 du 6 avril 1973, règlementant la rémunération, les indemnités spéciales et la prise en charge des frais divers consentis aux ambassadeurs et aux agents du Ministère des affaires étrangères en service à l'étranger ainsi que leur régime social complété et modifié par le décret n° 90-721 du 25 avril 1990 ✓

Partie VIII.**Société civile: Contrôle informel en matière de défense et sécurité (partis politiques, associations, médias)****1. Textes relatifs aux libertés publiques**

- Articles 7 et 8 de la Constitution

x

a. Partis politiques

- Décret du 10 janvier 1957, portant promulgation du Code de justice militaire: Code de justice militaire: titre 2: section 12: non adhésion des militaires aux partis politiques et leur non-participation aux activités politiques - Art. 128 à 131
- Loi organique n° 88-32 du 3 mai 1988 organisant les partis politiques
- Décret-loi n° 2011-87 du 24 septembre 2011 organisant les partis politiques
- Loi n° 88-33 du 3 mai 1988, relatif aux avantages fiscaux au profit des partis politiques
- Loi n° 97-48 du 21 juillet 1997, relative au financement public des partis politiques

✓

x

✓

x

x

Modifications:

- Loi n° 97-48 du 21 juillet 1997, relative au financement public des partis politiques (rectificatif au JORT n° 59 du 25 juillet 1997)
- Loi n° 99-27 du 29 mars 1999, complétant la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997 relative au financement public des partis politiques
- Loi n° 2001-2 du 23 janvier 2001, portant modification de la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997, relative au financement public des partis politiques
- Avis n° 80-2005, concernant un projet de loi modifiant la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997 relative au financement public des partis politiques
- Loi n° 2006-7 du 15 février 2006, modifiant la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997, relative au financement public des partis politiques
- Avis n° 01-2008, concernant un projet de loi modifiant la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997 relative au financement public des partis politiques
- Loi n° 2008-11 du 11 février 2008, portant modification de la loi n° 97-48 du 21 juillet 1997 relative au financement public des partis politiques
- Décret n° 98-479 du 19 février 1998, fixant les formes et modalités de répartition des primes attribuées aux partis politiques
- Modifications:*
 - Décret n° 2005-3065 du 1er décembre 2005, portant modification du décret n° 98-479 du 19 février 1998, fixant les formes et modalités de répartition des primes attribuées aux partis politiques
- Décret n° 99-762 du 10 avril 1999, fixant le montant, les modalités et procédés de répartition de la prime annuelle subventionnant les journaux des partis politiques

x

x

x

x

x

x

x

✓

✓

✓

Modifications:

- Décret n° 2000-2776 du 20 novembre 2000, portant modification du décret n° 99-762 du 10 avril 1999, fixant le montant, les modalités et procédés de répartition de la prime annuelle subventionnant les journaux des partis politiques ✗
- Décret n° 2001-1496 du 22 juin 2001, portant modification du décret n° 99-762 du 10 avril 1999, fixant le montant, les modalités et procédés de répartition de la prime annuelle subventionnant les journaux des partis politiques ✓
- Décret n° 2005-3066 du 1er décembre 2005, portant modification du décret n° 99-762 du 10 avril 1999, fixant le montant, les modalités et procédés de répartition de la prime annuelle subventionnant les journaux des partis politiques ✗
- Décret n° 2007-3000 du 22 novembre 2007, portant modification du décret n° 99-762 du 10 avril 1999, fixant le montant, les modalités et procédés de répartition de la prime annuelle subventionnant les journaux des partis politiques ✓
- Arrêté du 27 avril 2002, portant organisation de l'utilisation de l'établissement de la radiodiffusion télévision Tunisienne par les partis politiques participants à la campagne explicative du referendum du 26 mai 2002 sur le projet de loi constitutionnelle ✗
- Arrêté du 26 avril 2002, relatif à la participation des partis politiques à la campagne explicative du referendum du 26 mai 2002 sur le projet de loi constitutionnelle, portant modification de certaines dispositions de la constitution ✗

b. Associations et Organisations non gouvernementales

- Loi n° 59-154 du 7 novembre 1959, relative aux associations ✗
- Modifications:*
- Loi organique n° 88-90 du 2 août 1988, modifiant et complétant la loi n° 59-154 du 7 novembre 1959 relative aux associations ✗
- Loi organique n° 92-25 du 2 avril 1992, complétant la loi n° 59-154 du 7 novembre 1959 relative aux associations ✗
- Loi organique n° 93-80 du 26 juillet 1993, relative à l'installation des Organisations non-gouvernementales en Tunisie ✗
- Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif aux associations ✓

c. Réunions publiques, manifestations et attroupements

- Loi n° 69-4 du 24 janvier 1969 réglementant les réunions publiques, cortèges, défilés, manifestations et attroupements ✓

2. Médias et presse

- Loi n° 75-32 du 28 avril 1975 portant promulgation du "Code de la presse" ✗
- Modifications:*
- Décret n° 77-536 du 8 juin 1977 fixant les modalités générales d'application de la loi n° 75-32 du 26 avril 1975 portant promulgation du "Code de la presse" ✗
- Décret n° 83-828 du 5 septembre 1983 complétant le décret n° 77-536 du 8 juin 1977 fixant les modalités générales d'application de la loi n° 75-32 du 28 avril 1975 portant promulgation du "Code de la presse" ✗
- Loi organique n° 88-89 du 2 août 1988 modifiant et complétant la loi n° 75-32 du 28 avril 1975 relative au Code de la presse ✗
- Loi organique n° 93-85 du 2 août 1993 portant amendement du "Code de la presse" ✗
- Loi organique n° 2001-43 du 3 mai 2001 portant amendement du Code de la presse ✗
- Loi organique n° 2006-1 du 9 janvier 2006 modifiant le Code de la presse ✗
- Décret-loi n° 2011-115 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse, l'imprimerie et l'édition ✓

3. Protection des données à caractère personnel et accès à l'information

- Loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004 portant sur la protection des données à caractère personnel ✓
- Décret-loi n° 2011-41 du 26 mai 2011, relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics ✓
- Modifications:*
- Décret-loi n° 2011-54 du 11 juin 2011, modifiant et complétant le décret-loi n° 2011-41 du 26 mai 2011 relatif à l'accès aux documents administratifs des organismes publics ✓

4. Divers

- Décret n° 93-1549 du 26 juillet 1993 portant création des bureaux des relations avec le citoyen ✓
- Modifications:*
- Décret n° 93-2398 du 29 novembre 1993 portant modification du décret n° 93-1549 du 26 juillet 1993 relatif à la création des bureaux des relations avec le citoyen ✓
- Décret n° 98-1152 du 25 mai 1998 modifiant le décret n° 93-1549 du 26 juillet 1993, portant création des bureaux des relations avec le citoyen ✓
- Décret n°93-147 du 18 janvier 1983 portant création de l'équipe du « Citoyen » ✓

superviseur »

Modifications:

- Décret n° 2006-1862 du 3 juillet 2006 modifiant le décret n°93-147 du 18 janvier 1993 portant création de l'équipe du « Citoyen superviseur » ✓
- Arrêté du 7 avril 1993 fixant les modalités d'application de l'article 5 du décret n°93-147 du 18 janvier 1993 portant création de l'équipe du « Citoyen superviseur » ✓

Partie IX.

Coopération internationale en matière de sécurité

1. Sécurité régionale

- Loi n° 2006-63 du 28 octobre 2006, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne au protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine ✓

2. Mise en œuvre nationale des conventions internationales relatives à la sécurité

a. Criminalité transnationale

- Décret-loi n° 74-11 du 24 octobre 1974, ratifiant la convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ✓

Modifications:

- Loi n° 74-87 du 11 décembre 1974, ratifiant le décret-loi n° 74-11 du 24 octobre 1974, ratifiant la convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ✓
 - Loi n° 90-67 du 24 juillet 1990 portant ratification de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ✓
 - Loi n° 97-5 du 3 février 1997, portant ratification de la convention arabe contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes ✓
 - Loi n° 97-81 du 15 décembre 1997 autorisant l'adhésion de la République Tunisienne à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime ✓
 - Loi n° 2002-63 du 23 juillet 2002, portant approbation de la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2002-2101 du 23 septembre 2002, portant ratification de la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
 - Décret n° 2004-1398 du 22 juin 2004, portant publication de la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
 - Loi n° 2003-5 du 21 janvier 2003, portant approbation du protocole additionnel à la convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2003-698 du 25 mars 2003, portant ratification du protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des ✓

personnes, en particulier des femmes et des enfants

- Décret n° 2004-1399 du 22 juin 2004, portant publication du protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ✓
- Loi n° 2003-6 du 21 janvier 2003 portant approbation du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2003-777 du 31 mars 2003 portant ratification du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
- Décret n° 2004-1400 du 22 juin 2004 portant publication du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ✓
- Décret n° 2004-1865 du 11 août 2004 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la commission Tunisienne des analyses financières ✓

b. Terrorisme

- Loi n° 81-82 du 4 décembre 1981, ratifiant le décret-loi n° 81-3 du 1er septembre 1981, autorisant l'adhésion de la Tunisie à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, conclue à la Haye le 16 décembre 1970 et la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile conclue à Montréal le 23 septembre 1971 ✓
- Législation liée:*
- Décret-loi n° 81-3 du 1er septembre 1981, autorisant l'adhésion de la Tunisie à la convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, conclue à la Haye le 16 décembre 1970 et à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, conclue à Montréal le 23 septembre 1971 ✓
- Décret n° 94-1055 du 9 mai 1994 portant publication du protocole, signé à Montréal le 24 février 1988, pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile conclue à Montréal le 23 septembre 1971 ✓
- Loi n° 94-1 du 17 janvier 1994 autorisant l'adhésion de la République Tunisienne au protocole pour la Répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la convention pour la Répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile ✓
- Loi n° 97-14 du 3 mars 1997 autorisant l'adhésion de la République Tunisienne à la convention internationale contre la prise d'otages ✓

Législation liée:

- Décret n° 97-1811 du 3 septembre 1997 portant publication de la convention internationale contre la prise d'otages, adoptée à New York le 18 décembre 1979 ✓
- Loi n° 97-82 du 15 décembre 1997 autorisant adhésion de la République Tunisienne au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ✓

Législation liée:

- Décret n° 98-1543 du 27 juillet 1998, portant publication du protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental ✓
- Loi n° 97-81 du 15 décembre 1997, autorisant l'adhésion de la République Tunisienne à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime ✓

Législation liée:

- Décret n° 98-1544 du 27 juillet 1998, portant publication de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime ✓
- Loi n° 99-10 du 15 février 1999 portant approbation de la convention Arabe de lutte contre le terrorisme ✓

Législation liée:

- Décret n° 99-1470 du 21 juin 1999 portant publication de la convention arabe de lutte contre le terrorisme, adoptée au Caire le 22 avril 1998 ✓
- Loi n° 2001-85 du 1er août 2001 portant ratification de la convention de l'organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme ✓
- Loi n° 2002-99 du 25 novembre 2002 portant approbation de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme ✓

Législation liée:

- Décret n° 2003-441 du 24 février 2003 portant ratification de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme ✓
- Loi n° 2002-36 du 1er avril 2002 portant ratification de la convention de l'organisation de la conférence islamique sur la lutte contre le terrorisme international ✓
- Loi n° 2002-17 du 14 février 2002 autorisant l'adhésion de la République Tunisienne à la convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif ✓
- Loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent ✓

Législation liée:

- Arrêté du 10 septembre 2004 portant fixation des montants prévus aux articles 70, 74 et 76 de la loi n° 2003-75 du 10 décembre 2003 relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du ✓

blanchiment d'argent

3. Coopération internationale militaire

- Loi n° 84-6 du 3 avril 1984, portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire conclue à Tunis le 26 octobre 1983, entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire (*texte non publié au JORT*) ✓
- Loi n° 84-15 du 9 mai 1984, portant ratification de la Convention conclue à Ankara le 19 avril 1983 entre le Gouvernement de la République Tunisienne et le Gouvernement de la République de Turquie et relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement et la formation militaires (*texte non publié au JORT*) ✓
- Loi n° 88-58 du 2 juin 1988, portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire conclue entre la République Tunisienne et le Royaume d'Espagne (*texte non publié au JORT*) ✓
- Loi n° 90-87 du 29 octobre 1990, portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République de Turquie (*texte non publié au JORT*) ✓
- Loi n° 92-30 du 7 avril 1992, portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire, conclue entre la République Tunisienne et la République italienne (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2004-743 du 15 mars 2004, portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République hellénique (*texte non publié au JORT*) ✓
- Décret n° 2011-3159 du 20 octobre 2011 portant ratification de la convention de coopération dans le domaine militaire entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'UEA ✓

4. Coopération internationale policière

- Aucune référence trouvée

5. Coopération internationale dans des opérations de secours et de protection civile

- Loi n° 70-12 du 7 avril 1970, autorisant l'adhésion de la Tunisie à la constitution de l'organisation internationale de protection civile ✓
- Loi n° 89-66 du 7 juillet 1989, portant ratification de la convention d'assistance arabe dans le domaine de l'organisation et de la mise en œuvre des opérations de secours ✓

Modifications:

- Loi n° 89-66 du 7 juillet 1989, portant ratification de la convention d'assistance arabe dans le domaine de l'organisation et de la mise en œuvre des opérations de secours (rectification de la loi n° 89-63 du 7 juillet 1989) ✓
- Loi n° 2001-53 du 22 mai 2001 portant ratification de la convention cadre d'assistance en matière de Protection Civile ✓
- Décret n° 2007-2365 du 24 septembre 2007, portant ratification d'un accord de coopération dans le domaine de la protection civile et de la défense civile entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Arabe Syrienne ✓

6. Missions de paix internationales

- Loi n° 92-54 du 9 juin 1992 fixant les droits, avantages et primes accordés aux militaires et aux agents des forces de sécurité intérieure envoyés en mission, dans le cadre des unités de maintien de la paix à l'étranger ✓
- Décret n° 2004-744 du 15 mars 2004 portant ratification de l'accord entre le Ministère de la défense nationale de la République Tunisienne et le Ministère de la défense nationale de la République hellénique sur la participation au centre multinational de formation aux opérations de maintien de la paix ✓

7. Désarmement et contrôle des armes

- Loi n° 63-53 du 30 décembre 1963 portant adhésion de la République Tunisienne au traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'espace cosmique, dans l'atmosphère et sous l'eau ✓
- Loi n° 70-5 du 3 février 1970 portant ratification du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ✓
- Loi n° 71-31 du 28 juillet 1971 portant ratification du traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol ✓
- Loi n° 88-67 du 16 juin 1988 portant ratification de la convention de Vienne sur la notification rapide d'un accident nucléaire ✓
- Loi n° 88-68 du 16 juin 1988 portant ratification de la convention de Vienne sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ✓
- Décret n° 89-1895 du 5 décembre 1989 portant publication de la convention de Vienne sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique ✓

Législation liée:

- Décret n° 89-1902 du 5 décembre 1989 portant publication de la convention de Vienne sur la notification rapide d'un accident nucléaire ✓
- Loi n° 90-15 du 12 février 1990 portant ratification de l'accord conclu entre la République Tunisienne et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et relatif à ✓

l'application de garantie dans le cadre du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

- Loi n° 98-78 du 2 novembre 1998 portant ratification de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ✓
- Décret n° 2003-1266 du 9 juin 2003 portant création d'une commission nationale pour le suivi de l'exécution de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et fixant sa composition et ses modes de fonctionnement ✓
- Décret n° 2004-1615 du 12 juillet 2004 portant ratification du traité d'interdiction complété des essais nucléaires ✓
- Loi n° 2004-44 du 7 juin 2004 portant approbation du traité d'interdiction complété des essais nucléaires ✓
- Loi n° 2007-22 du 24 avril 2007 relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques ✓

Partie X.

Protection internationale des droits de l'Homme

1. Mécanismes universels

- Loi n° 68-30 du 29 novembre 1968 autorisant l'adhésion de la Tunisie au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au pacte international relatif aux droits civils et politiques ✓
- Législation liée:*
 - Décret n° 83-1098 du 21 novembre 1983 portant publication du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels et au pacte international relatif aux droits civils et politiques ✓
 - Décret n° 91-1664 du 4 novembre 1991 portant publication du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ✓
 - Décret-loi n° 2011-3 du 19 février 2011 relatif à l'adhésion de la République Tunisienne au Protocole facultatif du pacte international relatif aux droits civils et politiques ✓
- Loi n° 72-11 du 10 mars 1972 autorisant adhésion de la Tunisie à la convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ✓
- Loi n° 79-21 du 7 mai 1979 portant ratification des protocoles additionnels aux conventions de Genève du 12 août 1949 ✓
- Décret-loi n° 2011-4 du 19 février 2011 relatif à l'adhésion de la République Tunisienne aux Statuts de Rome de la Cour Pénale Internationale ✓
- Décret n° 2011-549 du 14 mai 2011, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne au statut de Rome de la cour pénale internationale et à l'accord sur les privilèges et immunités de la cour ✓
- Décret-loi n° 2011-2 du 19 février 2011 relatif à l'adhésion de la République Tunisienne à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ✓
- Décret-loi n° 2011-5 du 19 février 2011, portant approbation de l'adhésion de la République Tunisienne au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ✓
- Décret n° 2011-552 du 17 mai 2011, portant ratification de l'adhésion de la République Tunisienne au protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ✓
- Décret-loi n° 2011-94 du 29 septembre 2011 portant ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République Tunisie et le Haut Commissariat des Nations Unies des droits de l'Homme pour l'ouverture d'un Bureau en Tunisie ✓

2. Mécanismes régionaux

- Loi n° 82-64 du 6 août 1982 autorisant l'adhésion de la Tunisie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ✓
- Loi n° 2007-47 du 17 juillet 2007 portant approbation du protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif à la création de la cour africaine des droits de l'Homme et des peuples ✓
- Décret-loi n° 2011-39 du 18 mai 2011, portant autorisation de la ratification d'un accord de siège entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut arabe des droits de l'Homme ✓
- Décret n° 2011-695 du 9 juin 2011, portant ratification d'un accord de siège entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'institut arabe des droits de l'Homme ✓

Partie XI.

Écoles de formation et centres de recherche en matière de défense et de sécurité

1. Écoles et centres rattachés à la Présidence

a. Institut tunisien des études stratégiques

- Loi n° 93-103 du 25 octobre 1993 portant création de l'Institut tunisien des Etudes Stratégiques ✓
- Décret n° 95-598 du 3 avril 1995 fixant les modalités de fonctionnement et l'organisation administrative et financière de l'institut tunisien des études stratégiques ainsi que la composition et les attributions de son conseil consultatif ✓
- Décret n° 95-599 du 3 avril 1995 fixant les règles de passation, d'exécution et de contrôle des marches de l'institut tunisien des études stratégiques ✓

2. Écoles et centres rattachés au Ministère de la défense

a. Organisation générale de l'enseignement supérieur militaire

- Décret n° 73-467 du 5 octobre 1973, relatif aux emplois fonctionnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ✓
- Loi n° 89-70 du 28 juillet 1989, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique ✓
- Modifications:*
 - Loi n° 89-70 du 28 juillet 1989, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique (rectificatif) ✓
- Décret n° 99-490 du 1er mars 1999, fixant le cadre général du régime des études et des conditions de l'obtention des diplômes nationaux des études spécialisées décernés par les établissements d'enseignement supérieur militaire ✓
- Loi n° 2002-22 du 14 février 2002, relative à l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2003-447 du 24 février 2003, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur décerné par les établissements d'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2003-2262 du 4 novembre 2003 fixant le cadre général d'organisation des cycles de formation de base des officiers dans les établissements d'enseignement supérieur militaire ✓

b. Statut particulier du personnel (civil) de l'enseignement supérieur militaire

- Décret n° 82-1269 du 14 septembre 1982, relatif au statut des personnels de l'Enseignement Supérieur ✓
- Décret n° 89-108 du 11 janvier 1989, fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire, ensemble des textes qui l'ont modifié ✓

ou complété et notamment le décret n° 2003-2076 du 14 octobre 2003

Modifications:

- Décret n° 90-1231 du 1er août 1990 modifiant et complétant le décret n° 89-108 du 11 janvier 1989 fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 94-1553 du 18 juillet 1994 modifiant et complétant le décret n° 89-108 du 11 janvier 1989 fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement militaire ✓
- Décret n° 99-1209 du 31 mai 1999 modifiant le décret n° 89-108 du 11 janvier 1989 fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2001-2376 du 8 octobre 2001 modifiant et complétant le décret n° 89-108 du 11 janvier 1989 fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2003-2076 du 14 octobre 2003 complétant le décret n° 89-108 du 11 janvier 1989 fixant le statut particulier des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓

c. Rémunération du personnel de l'enseignement supérieur militaire

- Décret n° 89-109 du 11 janvier 1989, relatif au classement hiérarchique et à l'échelonnement indiciaire applicables aux personnels de l'enseignement supérieur militaire ✓

Modifications:

- Décret n° 99-1210 du 31 mai 1999, fixant la concordance entre l'échelonnement des grades des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire et les niveaux de rémunération ✓
- Décret n° 89-110 du 11 janvier 1989, portant institution d'une indemnité de sujétion de service au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓

Modifications:

- Décret n° 94-1554 du 18 juillet 1994, modifiant le décret n° 89-110 du 11 janvier 1989, portant institution d'une indemnité de sujétion de service au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 89-111 du 11 janvier 1989, fixant la prime de rendement et de recherche servie aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 89-112 du 11 janvier 1989, fixant l'indemnité d'encadrement et de recherche servie aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓

Modifications:

- Décret n° 91-2013 du 24 décembre 1991, portant modification du décret n° 89-112 du 11 janvier 1989 fixant l'indemnité d'encadrement et de recherche aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✗

- Décret n° 93-2126 du 25 octobre 1993, portant modification du décret n° 89-112 du 11 janvier 1989, fixant l'indemnité d'encadrement et de recherche servie aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 92-718 du 20 avril 1992, fixant les modalités de rémunération des heures d'enseignement complémentaires dans les établissements d'enseignement supérieur militaire, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-2377 du 8 octobre 2001 ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2001-2377 du 8 octobre 2001 portant modification du décret n° 92-718 du 20 avril 1992 fixant les modalités de rémunération des heures d'enseignement complémentaires dans les établissements d'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 96-1994 du 23 octobre 1996, portant majoration des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire et fixation de l'augmentation globale des salaires durant la période 1996-1998 au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité ✗
- Décret n° 97-901 du 19 mai 1997, portant majoration des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire au titre de l'année 1997 ✗
- Décret n° 98-1282 du 15 juin 1998, portant majoration des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire au titre de l'année 1998 ✗
- Décret n° 99-2127 du 27 septembre 1999, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche durant la période 1999-2001 et octroi de la première tranche au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire bénéficiaires de cette indemnité ✗
- Décret n° 2000-1038 du 15 mai 2000, portant majoration des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire au titre de l'année 2000 ✗
- Décret n° 2001-2378 du 8 octobre 2001, allouant une indemnité kilométrique forfaitaire au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2001-2379 du 8 octobre 2001, portant institution d'une indemnité spécifique au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2009-1972 du 23 juin 2009, modifiant le décret n° 2001-2379 du 8 octobre 2001, portant institution d'une indemnité spécifique au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire ✓
- Décret n° 2001-966 du 3 mai 2001, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité d'encadrement et de recherche au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire, bénéficiaires de cette indemnité, au titre de l'année 2001 ✗
- Décret n° 2002-2943 du 11 novembre 2002, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux ✗

personnels civils de l'enseignement supérieur militaire durant la période 2002-2004 et octroi de la première tranche au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité

- Décret n° 2003-1649 du 4 août 2003, portant octroi de la deuxième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité d'encadrement et de recherche au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaires bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2003 x
- Décret n° 2004-1624 du 12 juillet 2004, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des montants de l'indemnité d'encadrement et de recherche au profit des personnels civils de l'enseignement supérieur militaire bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2004 x
- Décret n° 2005-3172 du 12 décembre 2005, portant fixation de l'augmentation globale des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire durant la période 2005-2007 et octroi de la première tranche au profit des agents bénéficiaires de cette indemnité x

Législation liée:

- Décret n° 2006-2360 du 28 août 2006, portant octroi de la deuxième tranche de l'augmentation globale des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2006 x
- Décret n° 2007-1817 du 17 juillet 2007, portant octroi de la troisième tranche de l'augmentation globale des taux de l'indemnité d'encadrement et de recherche allouée aux personnels civils de l'enseignement supérieur militaire bénéficiaires de cette indemnité au titre de l'année 2007 ✓

d. Écoles préparatoires aux académies militaires

- Décret n° 66-529 du 24 décembre 1966 portant création et organisation d'une "académie militaire" et d'un "centre préparatoire aux écoles d'officiers" ✓
- Modifications:*
- Décret n° 69-342 du 26 septembre 1969, modifiant le décret n° 66-529 du 24 décembre 1966, portant création et organisation d'une académie militaire et d'un centre préparatoire aux écoles d'officiers ✓
 - Décret n° 94-1552 du 18 juillet 1994 portant organisation de l'école préparatoire aux académies militaires ✓
 - Décret n° 2002-1004 du 29 avril 2002, portant changement d'appellation d'un établissement d'enseignement supérieur militaire ✓
 - Décret n° 2002-1005 du 29 avril 2002, portant création de deux établissements d'enseignement supérieur militaire ✓
 - Arrêté du 10 juin 2004, fixant le régime des études et des examens aux écoles préparatoires aux académies militaires ✓
 - Arrêté du 12 juillet 2006, fixant les conditions de recrutement aux écoles ✓

préparatoires aux académies militaires

e. Académie militaire

- Décret n° 66-529 du 24 décembre 1966 portant création et organisation d'une "académie militaire" et d'un "centre préparatoire aux écoles d'officiers" x
- Modifications:*
- Décret n° 69-342 du 26 septembre 1969 modifiant le décret n° 66-529 du 24 décembre 1966, portant création et organisation d'une académie militaire et d'un centre préparatoire aux écoles d'officiers x
- Décret n° 86-1143 du 21 novembre 1986, portant réorganisation de l'académie militaire, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 87- 1355 du 14 décembre 1987 (et notamment son article 3) et le décret n° 90-209 du 20 janvier 1990 ✓
- Modifications:*
- Décret n° 87-1355 du 14 décembre 1987 complétant le décret n° 86-1143 du 21 novembre 1986, portant réorganisation de l'académie militaire ✓
- Décret n° 90-209 du 20 janvier 1990 modifiant et complétant le décret n° 86-1143 du 21 novembre 1986, portant réorganisation de l'académie militaire ✓
- Loi n° 91-98 du 31 décembre 1991, portant loi de finances pour la gestion 1992: titre 8: établissements publics: Ministère de la défense nationale: sont fusionnées les établissements ci-après: l'école des caporaux n° 2 et l'école des caporaux n° 1 - l'école militaire d'administration et de gestion et l'école technique de l'armée de terre - Art. 88 ✓
- Arrêté du 26 octobre 2004, fixant le régime des études et des examens à l'académie militaire ✓

f. Académie navale

- Décret n° 76-136 du 19 février 1976, portant organisation de la scolarité à l'école de la marine marchande de Sousse x
- Loi n° 84-14 du 6 avril 1984, portant création d'une académie navale et fixant sa mission ✓
- Décret n° 84-851 du 26 juillet 1984 portant organisation de l'académie navale x
- Décret n° 84-852 du 26 juillet 1984 portant organisation des études de l'académie navale x
- Arrêté du 9 mai 2000, fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme national d'études supérieures spécialisées en affaires maritimes, décerné par l'académie navale ✓
- Arrêté du 20 juin 2001, fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du diplôme national d'études supérieures spécialisées en génie maritime, décerné par l'académie navale ✓

<p><i>Modifications:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 2011-3387 du 31 octobre 2011, modifiant le décret n° 2004-398 du 24 février 2004 portant organisation de l'académie navale et fixant son système de formation ▪ Arrêté du 26 octobre 2004, fixant le régime des études et des examens à l'académie navale 	<p>✓ ✓ ✓ ✓</p>
<p>g. École des spécialités aéronautiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 91-559 du 23 avril 1991 portant organisation de l'académie de l'air ▪ Décret n° 94-435 du 14 février 1994, portant changement d'appellation d'un établissement public: Ministère de la défense nationale: académie de l'air devient: école des spécialités aéronautiques 	<p>✓ ✓</p>
<p>h. École d'état-major</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 2003-446 du 24 février 2003 portant organisation de l'école d'état-major 	<p>✓</p>
<p>i. École supérieure de guerre</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 2002-1006 du 29 avril 2002, portant création d'une école supérieure de guerre ▪ Décret n° 2003-445 du 24 février 2003 portant organisation de l'école supérieure de guerre 	<p>✓ ✓</p>
<p>j. Institut de défense nationale</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du 14 avril 1983 portant organisation des études à l'Institut de défense nationale ▪ Arrêté du 7 juin 1983 portant organisation des études à l'Institut de défense nationale 	<p>✓ ✓</p>
<p><i>Modifications:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 30 septembre 1986 modifiant l'arrêté du 7 juin 1983 portant organisation des études à l'Institut de défense nationale ▪ Loi n° 83-113 du 30 décembre 1983, portant loi de finances pour la gestion 1984: première partie: budget ordinaire: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de la défense nationale: sont créés les établissements publics ci-après: Institut de la défense nationale - école d'état-major - académie navale - lycée technique militaire - école technique des armées - école d'application interarmes de Bouficha - école militaire des sports - école de l'aviation militaire - Art. 76 	<p>✓ ✓</p>

3. Écoles et centres rattachés aux Ministères de l'intérieur, de la justice et des finances

a. École supérieure des forces de sécurité Intérieure

- Décret n° 99-2381 du 27 octobre 1999, portant création de l'école supérieure des forces de sécurité intérieure et fixant sa mission et son organisation administrative et financière, notamment ses articles 4 et 22 ✓
- Décret n° 2000-241 du 31 janvier 2000, portant institution d'une indemnité spécifique au profit du corps des enseignants chercheurs des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ✓
- Arrêtés du 23 février 2000 relatif aux modalités d'organisation du concours d'entrée à l'école supérieure des forces de sécurité intérieure ✓

b. École nationale de formation des cadres de la sûreté et de la police nationale de Salammbô

- Décret n° 77-24 du 6 janvier 1977, fixant les attributions de l'école nationale de formation des agents et cadres actifs du Ministère de l'intérieur ✓
- Décret n° 80-1640 du 31 décembre 1980, portant changement d'appellation de certains établissements publics relevant du Ministère de l'intérieur: école nationale de formation des agents et cadres actifs du Ministère de l'intérieur devient: école nationale de formation des agents et cadres actifs de la police et de la Sûreté Nationale ✓
- Loi n° 82-91 du 31 décembre 1982 portant loi de finances pour la gestion 1983: première partie: budget ordinaire (titre 1): chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: est supprimé l'établissement public à caractère administratif dénommé école nationale de formation des agents et cadres actifs du Ministère de l'intérieur - Art. 124 ✓
- Décret n° 99-255 du 1er février 1999 portant changement de l'appellation arabe de certains établissements publics relevant du Ministère de l'intérieur: école nationale de formation des agents et cadres actifs de police et Sûreté Nationales - école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale, et de la Protection Civile et des services pénitentiaires ✗
- Décret n° 2001-2123 du 10 septembre 2001 portant changement d'appellation en langue arabe de certains établissements publics: école nationale d'administration - centre de documentation nationale - centre national universitaire de documentation scientifique et technique - école nationale de formation des agents et cadres actifs de la police et de la Sûreté Nationales - école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale de la Protection Civile et des services pénitentiaires ✓
- Décret n° 2002-2676 du 14 octobre 2002 portant changement d'appellation d'un établissement public: l'école nationale de formation des agents et cadres de la sûreté et de la Police Nationale est remplacée par "l'école nationale de formation des cadres de la sûreté et de la Police Nationale de Salammbô" ✓

- Décret n° 2002-2677 du 14 octobre 2002 fixant les missions de l'école nationale de formation des cadres de la sûreté et de la Police Nationale de Salammbô et son organisation administrative et financière ✓

c. Centre national de formation continue de la sûreté nationale de Carthage Byrsa

- Loi n° 93-125 du 27 décembre 1993, portant loi de finances pour l'année 1994: première partie: dispositions de la loi de finances: dispositions relatives à l'équilibre général du budget: établissements publics: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics à caractère administratif ci-après: école nationale de formation des officiers de police adjoints de Bizerte - centre national de formation continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa - Art. 22 ✓
- Décret n° 96-1572 du 9 septembre 1996 relatif à l'organisation et aux missions du centre national de formation continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa ✓

d. École nationale de formation des inspecteurs de police à Sousse

- Loi n° 90-111 du 31 décembre 1990, portant loi de finances pour la gestion 1991: première partie: dispositions de la loi de finances: chapitre 4: les établissements publics: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics ci-après: école Nationale de formation des inspecteurs de police à Sousse - école nationale de formation des agents portant la tenue réglementaire à Sidi-Saad - Art. 87 ✓
- Décret n° 96-1574 du 9 septembre 1996, relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale de formation des inspecteurs de police à Sousse ✓

e. École nationale de formation des officiers de police adjoints à Bizerte

- Loi n° 93-125 du 27 décembre 1993, portant loi de finances pour l'année 1994: première partie: dispositions de la loi de finances: dispositions relatives à l'équilibre général du budget: établissements publics: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics à caractère administratif ci-après: école nationale de formation des officiers de police adjoints de Bizerte - centre national de formation continue de la Sûreté Nationale de Carthage Byrsa - Art. 22 ✓
- Décret n° 96-1575 du 9 septembre 1996, relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale de formation des officiers de police adjoints à Bizerte ✓

f. École nationale de formation des agents et cadres actifs de la garde nationale, de la protection civile et des Services pénitentiaires

- Loi n° 80-88 du 31 décembre 1980, portant loi de finances pour la gestion 1981: première partie: titre premier: budget ordinaire: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: sont créés les établissements publics ci-après: école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale de la Protection Civile et des services pénitentiaires - prison de Mornag - Art. 62 ✓
- Loi n° 82-91 du 31 décembre 1982 portant loi de finances pour la gestion 1983: première partie: budget ordinaire (titre 1): chapitre 3: dispositions diverses: ✓

établissements publics à caractère administratif: Ministère de l'intérieur: est supprimé l'établissement public à caractère administratif dénommé école nationale de formation des agents et cadres actifs du Ministère de l'intérieur - Art. 124

- Décret n° 95-1120 du 28 juin 1995 relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile et des services pénitentiaires ✓

Modifications:

- Décret n° 99-2312 du 18 octobre 1999 modifiant le décret n° 95-1120 du 28 juin 1995, relatif à l'organisation et aux missions de école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale, de la Protection Civile et des services pénitentiaires ✓
- Décret n° 99-255 du 1er février 1999 portant changement de l'appellation arabe de certains établissements publics relevant du Ministère de l'intérieur: école nationale de formation des agents et cadres actifs de police et Sûreté Nationales - école nationale de formation des agents et cadres actifs de la Garde Nationale, et de la Protection Civile et des services pénitentiaires ✗
- Décret n° 2001-2123 du 10 septembre 2001, portant changement d'appellation en langue arabe de certains établissements publics ✓

g. École nationale des prisons et de la rééducation

- Décret n° 98-670 du 16 mars 1998 relatif à l'organisation et aux missions du centre de recyclage et d'instruction des agents des prisons et de la rééducation de Borj-Touil ✗
- Décret n° 91-1999 du 31 décembre 1991, portant changement d'appellation de certains établissements publics ✓
- Décret n° 2003-291 du 4 février 2003, portant changement d'appellation d'un établissement public relevant du Ministère de la justice et des droits de l'Homme: centre de recyclage et d'instruction des agents des prisons et de la rééducation de Borj-Touil devient: école nationale des prisons et de la rééducation ✓
- Décret n° 2003-292 du 4 février 2003 relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale des prisons et de la rééducation ✓
- Arrêté du 30 septembre 2004, relatif à la composition du conseil scientifique de l'école nationale des prisons et de la rééducation ✓

h. École nationale des douanes

- Décret n° 97-104 du 20 janvier 1997, fixant les attributions de l'école nationale des douanes et son organisation administrative et scolaire ✓

i. École nationale de la formation des gardiens de la paix à Sidi Saâd

- Décret n° 96-1573 du 9 septembre 1996, relatif à l'organisation et aux missions de l'école nationale de la formation des gardiens de la paix à Sidi Saâd ✓

j. École nationale de la sûreté nationale (n'existe plus)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 67-57 du 30 décembre 1967, portant loi de finances pour la gestion 1968: titre 1: dépenses courantes: chapitre 4: dispositions diverses: établissements publics: secrétariat d'État à l'intérieur: il est créé un établissement public dénommé école de la Sûreté Nationale - Art. 24 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 70-595 du 28 novembre 1970 portant organisation de l'école nationale de la Sûreté Nationale 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du 21 avril 1973 fixant le taux de la bourse à servir aux élèves des divers cycles de l'école nationale et de la Sûreté Nationale et de l'école et de la Garde Nationale 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 75-83 du 30 décembre 1975, portant loi de finances pour la gestion 1976: première partie: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics: Ministère de l'intérieur: sont supprimés les établissements publics ci-après: école de la Sûreté Nationale - école de la Garde Nationale - Art. 46 	x
k. École de la Garde Nationale (n'existe plus)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 69-64 du 31 décembre 1969, portant loi de finances pour la gestion 1970: titre premier: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics: Ministère de l'intérieur: il est créé une "école de la Garde Nationale" - Art. 25 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décret n° 72-27 du 24 janvier 1972 portant organisation de l'école de la Garde Nationale 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêté du 21 avril 1973 fixant le taux de la bourse à servir aux élèves des divers cycles de l'école nationale et de la Sûreté Nationale et de l'école et de la Garde Nationale 	x
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi n° 75-83 du 30 décembre 1975, portant loi de finances pour la gestion 1976: première partie: dépenses courantes: chapitre 3: dispositions diverses: établissements publics: Ministère de l'intérieur: sont supprimés les établissements publics ci-après: école de la Sûreté Nationale - école de la Garde Nationale - Art. 46 	x

Partie XII.

Transparence et lutte contre la corruption

1. Textes relatifs aux marchés publics

- Décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Modifications:*
- Décret n° 89-442 du 22 avril 1989 rectifiant le JORT n° 30 du 28 avril 1989 p. 784 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 90-557 du 30 mars 1990 modifiant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 94-1892 du 12 septembre 1994 modifiant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 94-1892 du 12 septembre 1994 modifiant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989 relatif aux marchés publics (rectificatif) X
- Décret n° 96-1812 du 7 octobre 1996 modifiant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989, portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 97-551 du 31 mars 1997 modifiant et complétant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 98-517 du 11 mars 1998 modifiant le décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 99-824 du 12 avril 1999 portant modification du décret n° 89-442 du 22 avril 1989 portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 99-2013 du 13 septembre 1999 portant modification du décret n° 89-442 du 22 avril 1989, portant réglementation des marchés publics X
- Décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002 portant réglementation des marchés publics ✓
- Modifications:*
- Décret n° 2003-1638 du 4 août 2003 modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant organisation des marchés publics ✓
- Décret n° 2004-2551 du 2 novembre 2004 modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant organisation des marchés publics ✓
- Décret n° 2006-2167 du 10 août 2006 modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics ✓
- Décret n° 2007-1329 du 4 juin 2007 modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics ✓
- Décret n° 2008-561 du 4 mars 2008 modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics ✓

- Décret n° 2008-2471 du 5 juillet 2008, modifiant et complétant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics ✓
- Décret n° 2008-3505 du 21 novembre 2008, modifiant le décret n° 2002-3158 du 17 décembre 2002, portant réglementation des marchés publics ✓
- Décret n° 2009-3018 du 19 Octobre 2009 modifiant décret 2002-3152 du 17 décembre 2002 portant réglementation des marchés publics ✓
- Décret n° 2011-623 du 23 mai 2011, portant dispositions spécifiques pour la réglementation des marchés publics ✓

2. Textes relatifs à la lutte contre la corruption

- Avis n° 2008-7 portant sur un projet de loi portant approbation de la convention des Nations Unies contre la corruption ✓
- Loi n° 2008-16 du 25 février 2008: portant approbation de la convention des Nations Unies contre la corruption ✓
- Décret n° 2008-763 du 24 mars 2008: portant ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption ✓
- Décret n° 2008-2033 du 19 mai 2008: portant publication de la convention des Nations Unies contre la corruption ✓
- Décret-loi n° 2011-7 du 18 février 2011: portant création de la commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation ✓
- Décret-loi n° 2011-120 du 14 novembre 2011 relatif à la lutte contre la corruption ✓

Le DCAF a mis en place une base de données électronique qui donne accès à la version intégrale, en arabe et en français, de l'ensemble de la législation qui est en vigueur. La base de données peut être consultée sous le site web : www.legislation-securite.tn.

www.legislation-securite.tn



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit